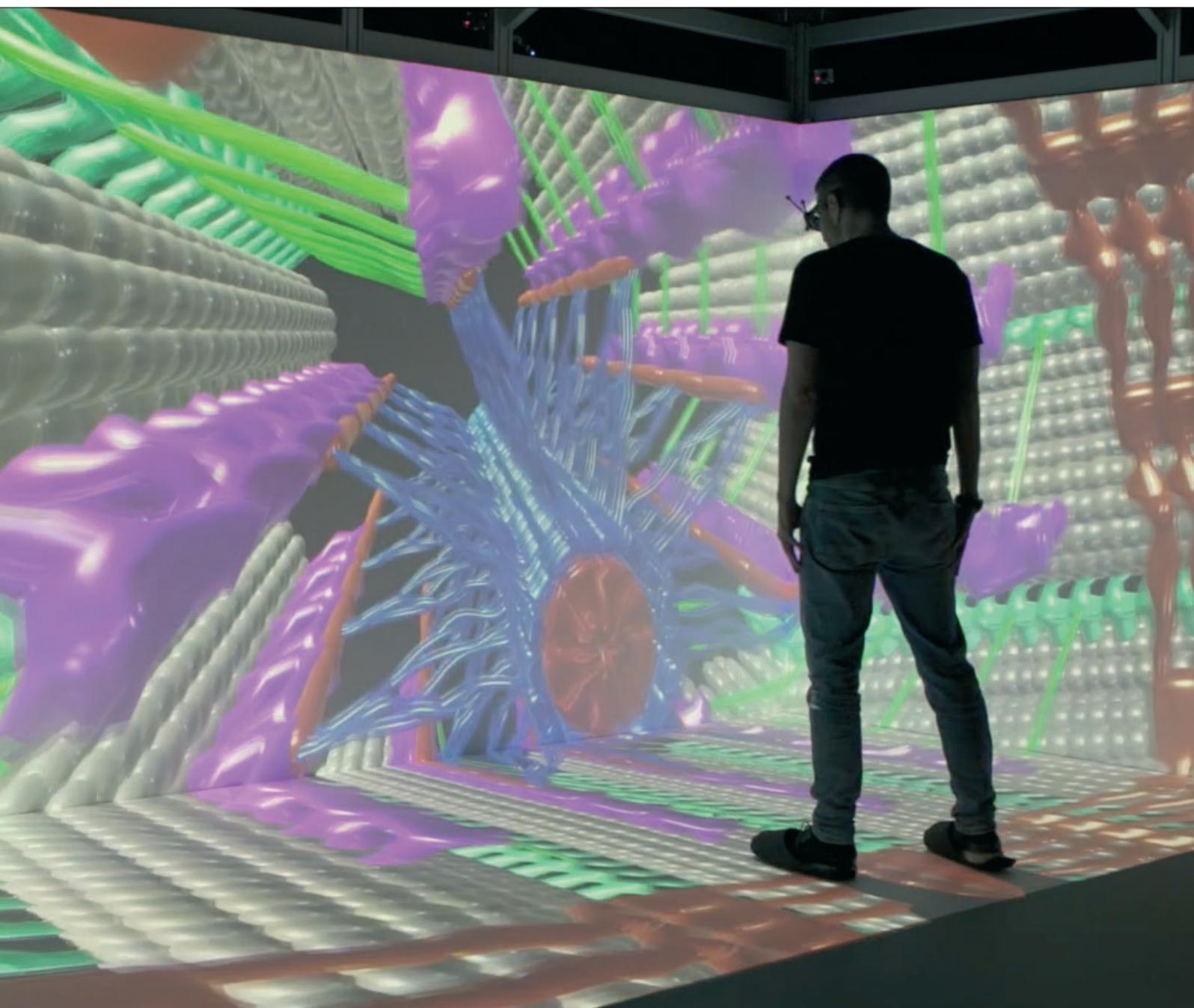


Rapport financier

Comptes 2021



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

IMPRESSUM

Editeur

Rectorat de l'Université de Genève

Impression

Centre d'impression de l'Université de Genève

Tirage

40 exemplaires

Table des matières

1.	Le mot du Recteur	7
2.	Les états financiers consolidés	9
2.1.	Bilan	11
2.2.	Compte d'exploitation	12
2.3.	Tableau de flux de trésorerie	13
2.4.	Tableau de variation des fonds propres	14
3.	Les notes relatives aux états financiers consolidés	15
3.1	Informations générales	17
3.1.1	Présentation générale	17
3.1.2	Normes comptables	18
3.2.	Principes et méthodes comptables	18
3.2.1	États financiers	18
3.2.2	Jugement et estimations	19
3.2.3	Périmètre et méthode de consolidation et informations relatives aux parties liées	19
3.2.4	Actifs financiers, instruments dérivés et comptabilité de couverture	20
3.2.5	Débiteurs	21
3.2.6	Stocks	22
3.2.7	Comptes de régularisation actifs et passifs	22
3.2.8	Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles	22
3.2.9	Immobilisations incorporelles	23
3.2.10	Immeubles de placement	23
3.2.11	Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie	24
3.2.12	Actifs éventuels	24
3.2.13	Créanciers et emprunts	24
3.2.14	Provisions et passifs éventuels	24
3.2.15	Fonds	25
3.2.16	Revenus	25
3.2.17	Subventions	26
3.2.18	Prestations aux collaborateurs-trices	26
3.2.19	Contrats de location	26
3.2.20	Évaluation des risques	26
3.3	Annexes aux états financiers	27
3.3.1	Établissement du bilan et du compte d'exploitation consolidés	27
3.3.2	Information sectorielle	34
3.3.3	Information budgétaire	38
3.3.4	Liquidités et équivalents de liquidités	45

3.3.5	Placements financiers	46
3.3.6	Débiteurs	52
3.3.7	Comptes de régularisation actifs	55
3.3.8	Stocks	56
3.3.9	Immeubles de placement	56
3.3.10	Immeubles d'exploitation et terrains	61
3.3.11	Immobilisations corporelles et incorporelles	63
3.3.12	Subventions d'investissement constatées d'avance	64
3.3.13	Autres actifs d'exploitation	65
3.3.14	Créanciers	66
3.3.15	Comptes de régularisation passifs	67
3.3.16	Fonds affectés à la recherche	67
3.3.17	Instruments financiers	68
3.3.18	Gestion des risques financiers	70
3.3.19	Provisions	74
3.3.20	Traitement des bénéfices et des pertes de l'Université et rétrocession à l'État de Genève	76
3.3.21	Part de subvention à restituer à l'échéance de la COB	77
3.3.22	Part de subvention non dépensée	78
3.3.23	Fonds d'innovation et de développement	78
3.3.24	Autres fonds propres affectés et autres fonds propres libres	79
3.3.25	Subventions reçues	81
3.3.26	Taxes universitaires	85
3.3.27	Autres écolages	86
3.3.28	Prestations de services et ventes	86
3.3.29	Dédommagements de tiers	88
3.3.30	Recettes diverses	89
3.3.31	Charges de personnel	90
3.3.32	Biens, services et marchandises	92
3.3.33	Subventions accordées	92
3.3.34	Information relative à la mise à disposition de moyens	94
3.3.35	Information relative au tableau de flux de trésorerie	95
3.3.36	Principaux dirigeants	98
3.3.37	Information relative aux parties liées	98
3.3.38	Contrats de leasing	101
3.3.39	Informations sur les actifs éventuels	101
3.3.40	Événements postérieurs à la clôture	101
4.	Rapport de l'organe de révision	105
5.	Autres informations	107
5.1	Statistiques des étudiants	109
5.1.1	Nombre total d'étudiants selon le domicile à la fin des études antérieures	109
5.1.2	Accord intercantonal universitaire	109
5.2	Personnel de l'Université	110
5.2.1	Personnel total par faculté (fin d'année)	110
5.2.2	Personnel « Budget État » par faculté (fin d'année)	110

5.2.3	Personnel total par faculté (taux moyen)	111
5.2.4	Personnel « Budget État » par faculté (taux moyen)	111
5.3	Compte d'exploitation par type de bailleurs de fonds	112
5.4	Compte de fonctionnement « État »	115
5.4.1	Université	115
5.4.2	Autorités universitaires	120
5.4.3	Faculté des sciences	124
5.4.4	Faculté de médecine	126
5.4.5	Faculté des lettres	129
5.4.6	Faculté d'économie et management	131
5.4.7	Faculté des sciences de la société	133
5.4.8	Faculté de droit	135
5.4.9	Faculté de théologie	137
5.4.10	Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation	139
5.4.11	Faculté de traduction et d'interprétation	141
5.5	Investissements	143
5.5.1	Investissements par type de bailleurs de fonds	143
5.5.2	Investissements « État » par faculté	144



1. Le mot du Recteur

Les comptes 2021 sont excédentaires grâce à un résultat financier très favorable masquant un résultat d'exploitation plus largement déficitaire qu'à l'accoutumée. S'il faut donc retenir qu'un seul élément financier marquant pour l'année 2021, c'est bel et bien la détérioration du résultat d'exploitation. Il représente un signal de fragilisation de la situation financière de l'Université. Au-delà du montant en chiffre absolu, c'est surtout son évolution qui est préoccupante.

Toutes sources de financement confondues, le résultat net affiche un excédent (CHF 37 745 425). Cet excédent est largement constitué par les gains latents sur les portefeuilles mobiliers dénotant une année boursière très favorable. Il résulte également de produits réalisés sur les portefeuilles mobiliers et immobiliers de l'Université récompensant notre politique de placement résolument orientée vers des considérations de long terme. Par rapport à 2020, le résultat net s'améliore fortement, l'apport du bloc financier étant bien plus important que la détérioration du côté de l'exploitation. En ces temps où toutes et tous espèrent enfin sortir de la phase aigüe de la crise sanitaire, cette dernière aura moins influencé le résultat net en 2021 (CHF 692 000).

Comme je le rappelle d'année en année, un résultat d'exploitation déficitaire ne représente pas un souci en soi puisque certaines activités de l'Université sont structurellement financées par les produits nets des portefeuilles mobiliers et immobiliers. En revanche, son ampleur est plus surprenante (CHF 14 733 915) ce d'autant que l'apport des entités du périmètre de consolidation l'atténue en partie. Et surtout ce qui peut devenir une préoccupation si la tendance s'inscrit dans la durée, c'est une croissance des charges une fois et demi supérieure à la croissance des produits. Enfin, sans que cela représente déjà un signal d'alarme, la diminution notoire de notre marge bénéficiaire sur les fonds provenant de l'extérieur m'interpelle et exige une analyse complémentaire. Toutefois, si ce phénomène devait se confirmer dans la durée, cela mettrait inmanquablement l'Université en difficulté dans son développement à moyen terme en utilisant ses propres ressources en complément, parfois en substitution, des financements des collectivités publiques.

Pour les activités financées par les collectivités publiques, les comptes 2021 affichent un léger excédent de revenus (CHF 89 314) après avoir enregistré en 2020 un déficit, le premier depuis très longtemps. Sur la présente Convention d'objectifs 2020 / 2023, le résultat cumulé est proche de l'équilibre, ce qui ne permet pas d'alimenter le Fonds d'innovation et de développement, l'autre instrument institutionnel permettant de financer le développement de l'Université. C'est à mes yeux une évolution inquiétante car si l'Université ne retrouve pas une capacité à générer des bénéfices sur les fonds des collectivités publiques ou si alternativement, les collectivités n'augmentent pas leur financement direct, le Fonds d'innovation et de développement va s'épuiser rapidement, peut-être au moment de mon passage de témoin à une nouvelle équipe rectorale.

Au-delà de l'épidémie de covid qui s'est installée dans la durée, l'année 2021 aura été marquée, pour le monde académique suisse, par la sortie de notre pays des programmes cadres européens. J'ai eu l'occasion d'expliquer dans divers médias pourquoi cette sortie était un frein à la mobilité des chercheurs et chercheuses et un coup dur porté à l'attractivité et à la compétitivité de la Suisse. Aujourd'hui, il nous faut collectivement mettre en œuvre des solutions pour pallier cet état de fait.

La première, la plus évidente, consiste à financer massivement l'enseignement supérieur et la recherche et ce tant au niveau fédéral que cantonal. Pas seulement pour soutenir les hautes écoles, mais aussi pour assurer la prospérité de notre pays et offrir un avenir aux jeunes générations. Pour rappel, notre participation aux programmes européens rapportait plus à la Suisse que cela ne lui coûtait. Pour atteindre le même niveau financier, il faudra donc investir plus. Mais ce plus sera encore insuffisant pour surmonter le handicap que notre isolement nous fait subir. Il faudra donc investir beaucoup plus si nous voulons que nos hautes écoles et, par ricochet, notre économie reste compétitive sur le moyen terme. J'ajouterai qu'il est important qu'une grande partie de cet investissement soit consacrée à la recherche fondamentale, mère du progrès.

Ensuite nos institutions, de la plus petite haute école jusqu'au Conseil Fédéral, vont devoir activement recréer des liens bilatéraux avec d'autres institutions et pays. Ces relations bilatérales doivent s'inventer à l'échelle du continent et au-delà. Cela ne sera pas une tâche aisée, bien évidemment, mais nous n'y échapperons pas.

Troisième outil dans notre attirail, les collaborations interinstitutionnelles au sein de la Suisse nous permettent de mutualiser nos forces et mettre en place des infrastructures de recherche que nous serions incapables de soutenir individuellement. De ce côté, nous n'avons pas chômé. L'inauguration cette année du Centre d'Imagerie Dubochet partagé par l'UNIL, l'EPFL, l'UNIGE, bientôt rejointes par l'UNIBE, en est un excellent exemple. Cette plate-forme permet à nos biologistes d'accéder aux cryomicroscopes électroniques les plus performants et ainsi mieux comprendre les interactions moléculaires entre cellules. Nous avons également annoncé cette année le lancement du Centre en diplomatie computationnelle avec l'ETHZ. Et puis des collaborations fortes continuent d'exister, telles que le Campus Biotech qui améliore ses infrastructures ou le Centre suisse du cancer. Mais là aussi nous ne pouvons pas dormir sur ces premiers lauriers. Des discussions sont en cours avec plusieurs partenaires sur les technologies quantiques, porteuses sans doute d'une prochaine révolution industrielle. Elles le sont aussi dans de nombreux autres domaines, des sciences de la terre et de l'univers à la santé.

J'ai bien conscience que les efforts qu'il va toutes et tous nous falloir fournir vont sembler ingrats puisqu'ils visent à éviter une détérioration. Comme la Reine Rouge De l'autre côté du miroir (la suite d'Alice au pays des merveilles), nous pourrions dire : « Ici, vois-tu, on est obligé de courir tant qu'on peut pour rester au même endroit. Si on veut aller ailleurs, il faut courir au moins deux fois plus vite que ça ! ». Mais je sais aussi que ce pays peut s'enorgueillir de sa capacité à penser et organiser le bien collectif sur le long terme et je reste confiant sur notre aptitude à courir vite et longtemps.



Yves Flückiger
Recteur

2. Les états financiers consolidés

2.1 Bilan

au 31 décembre 2021

2021**2020** *Note Page***Actifs**

Actifs circulants	Liquidités et équivalents de liquidités	26 425 233	21 904 963	4	45
	Placements financiers	491 604 003	440 169 039	5	47
	Débiteurs avec contrepartie	23 246 542	22 052 118	6	52
	Débiteurs sans contrepartie	16 988 555	15 146 289	6	53
	Comptes de régularisation actifs	9 915 896	5 806 943	7	55
	Stocks	822 816	823 542	8	56
Total actifs circulants		a	569 003 045		505 902 895
Actifs immobilisés	Immeubles de placement	127 570 740	133 966 203	9	58
	Immeubles d'exploitation et terrains	77 266 380	79 596 263	10	62
	Immobilisations corporelles	72 789 538	73 773 995	11	63
	Immobilisations incorporelles	4 775 086	4 058 481	11	63
	Immobilisations en cours	735 764	552 126	11	63
	Subvention investissement constatée d'avance	-71 348 037	-70 029 394	12	64
	Autres actifs d'exploitation	9 466 535	11 225 999	13	65
Total actifs immobilisés		b	221 256 007		233 143 672
Total actifs		c=a+b	790 259 052		739 046 567

Passifs

Fonds étrangers	Créanciers avec contrepartie - part à court terme	31 768 549	26 688 718	14	66
	Créanciers sans contrepartie	892 601	1 962 969	14	67
	Comptes de régularisation passifs	9 202 237	6 748 306	15	67
	Fonds affectés à la recherche	196 078 812	188 136 538	16	67
	Provisions - part à court terme	82 475	95 118	19	74
	Emprunts hypothécaires - part à court terme	284 260	1 073 260	9	60
Total fonds étrangers à court terme		d	238 308 934		224 704 909
Fonds étrangers	Créanciers avec contrepartie - part à long terme	912 823	846 908	14	66
	Provisions - part à long terme	360 240	410 179	19	74
	Emprunts hypothécaires - part à long terme	12 639 690	12 905 950	9	60
	Impôts différés	5 647 006	5 533 687	9	62
Total fonds étrangers à long terme		e	19 559 760		19 696 724
Total fonds étrangers		f=d+e	257 868 693		244 401 633
Fonds propres	Fonds d'innovation et de développement	3 337 215	6 096 573	23	78
	Autres fonds propres affectés	291 194 881	272 633 703	24	80
	Part de subvention non dépensée	-10 335	-99 649	22	78
	Autres fonds propres libres	237 868 598	216 014 307	24	81
Total fonds propres		g	532 390 359		494 644 934
Total passifs		h=f+g	790 259 052		739 046 567

2.2 Compte d'exploitation

au 31 décembre 2021

2021

2020 *Note Page*

Produits d'exploitation	Subventions reçues	727 213 343	715 856 847	25	85	
	Taxes universitaires	13 684 479	13 113 549	26	85	
	Autres écolages	17 434 774	16 872 040	27	86	
	Prestations de services et ventes	33 954 302	33 444 761	28	87	
	Dédommagements de tiers	5 664 267	6 726 164	29	88	
	Recettes diverses	3 197 798	5 698 225	30	89	
	Dissolution de provision	13 338	64 962	19	74	
	Produits d'exploitation	a	801 162 302	791 776 549		
Charges d'exploitation	Charges de personnel	637 440 278	630 671 430	31	90	
	Biens, services, marchandises	116 680 231	113 006 553	32	92	
	Amortissements	29 796 486	29 118 237	10/11	62/63	
	Dépréciation d'actifs	2 862 725	58 557	6/13	54/65	
	Subventions accordées	30 124 892	29 467 583	33	93	
	Charges d'exploitation	b	816 904 612	802 322 360		
Consolidation	Part résultat mise en équivalence	c	1 008 394	-529 397	1	32
	Résultat net d'exploitation	d=a-b+c	-14 733 915	-11 075 208		
Produits financiers	Produits réalisés portefeuille mobilier	18 315 350	23 910 923	5	51	
	Gains latents portefeuille mobilier	32 828 137	-	5	50	
	Produits immeubles de placement	7 713 169	6 647 046	9	58	
	Gains latents immeubles de placement	1 360 000	4 255 344	9	58	
	Produits financiers	e	60 216 656	34 813 313		
Charges financières	Pertes réalisées portefeuille mobilier	3 237 276	4 584 331	5	51	
	Pertes latentes portefeuille mobilier	-	3 782 815	5	50	
	Frais de gestion portefeuille mobilier	923 646	1 198 132	5	51	
	Charges immeubles de placement	3 576 395	2 390 936	9	58	
	Charges financières	f	7 737 317	11 956 215		
	Résultat financier	g=e-f	52 479 340	22 857 099		
	Résultat net	h=d+g	37 745 425	11 781 891		

2.3 Tableau de flux de trésorerie

au 31 décembre 2021

		2021	2020	Note	Page
Activités d'exploitation	Résultat net de l'exercice	37 745 425	11 781 891	2	12
	+/- charges & revenus non monétaires	-24 302 325	4 910 195	35	96
	+/- charges & produits financiers	-18 404 522	-22 338 403	35	95
	Capacité d'autofinancement a	-4 961 422	-5 646 317		
	Variation des actifs d'exploitation (<i>augmentation/diminution</i>)	-7 239 783	8 186 289	35	97
	Variation des passifs d'exploitation (<i>augmentation</i>)	14 471 583	7 070 752	35	97
	Variation de l'actif d'exploitation net b	7 231 800	15 257 041		
	Flux de trésorerie des activités d'exploitation c=a+b	2 270 378	9 610 724		
Activités d'investissement	Dépenses d'investissement	-27 382 390	-26 711 958	10/11	62/63
	Recettes d'investissement	24 484 841	26 466 481	12	64
	Flux de trésorerie des activités d'investissement d	-2 897 550	-245 478		
Activités de financement	Produits financiers	26 028 519	30 557 969	35	95
	Charges financières	-7 623 998	-8 219 566	35	95
	Variation des actifs financiers (<i>augmentation/diminution</i>)	3 125 552	-16 369 297	35	97
	Apports / Retraits	-14 049 456	-59 050 241	35	97
	Variation emprunts hypothécaires (<i>diminution</i>)	-2 318 718	-774 480	9	60
	Flux de trésorerie des activités de financement e	5 161 900	-53 855 614		
	Variation nette des liquidités f=c+d+e	4 534 728	-44 490 368		
Variation des liquidités	Liquidités en début de période g	21 904 963	66 531 153	4	45
	Liquidités en fin de période <small>avant variation</small>	26 425 233	21 904 963	4	45
	Variation de change sur comptes courants	14 458	135 822		
	Liquidités en fin de période <small>après variation</small>	26 439 691	22 040 785		

2.4 Tableau de variation des Fonds propres

au 31 décembre 2021

	Solde au 01.01	Résultat net	Mouvements	Solde au 31.12	Note	Page		
2021	Fonds d'innovation et de développement	6 096 573		-2 759 358	3 337 215	23	78	
	Fonds universitaires avec chartes	163 370 260		16 037 178	179 407 438	24	80	
	Autres Fonds propres affectés	109 263 443		2 523 999	111 787 442	24	80	
	Fonds propres affectés	278 730 276	-	15 801 820	294 532 096			
	Part de subvention État non dépensée	-99 649	89 314	-	-10 335	22	78	
	Autres Fonds propres libres	216 014 307	37 656 110	-15 801 820	237 868 598	24	81	
	Fonds propres libres	215 914 658	37 745 425	-15 801 820	237 858 263			
	Total Fonds propres	494 644 934	37 745 425	-	532 390 359			
	2020	Fonds d'innovation et de développement	4 156 406		1 940 167	6 096 573	23	78
		Fonds universitaires avec chartes	154 950 914		8 419 346	163 370 260	24	80
Autres Fonds propres affectés		114 188 856		-4 925 413	109 263 443	24	80	
Fonds propres affectés		273 296 176	-	5 434 100	278 730 276			
Part de subvention État non dépensée		5 707 730	-99 649	-5 707 730	-99 649	22	78	
Autres Fonds propres libres		203 859 137	11 881 540	273 631	216 014 307	24	81	
Fonds propres libres		209 566 867	11 781 891	-5 434 100	215 914 658			
Total Fonds propres		482 863 043	11 781 891	-	494 644 934			

3. Les notes relatives aux états financiers consolidés

3.1 Informations générales

3.1.1 Présentation générale

L'Université de Genève est un établissement public autonome doté de la personnalité morale, placé sous la surveillance du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (ci-après DIP), selon la loi cantonale sur l'Université (L 10103). L'Université s'organise elle-même, fixe ses priorités et ses modalités d'action. Elle est responsable de sa gestion dans le cadre des orientations, principes et règles stipulés dans la loi cantonale et dans le respect des dispositions du droit fédéral. L'Université est exemptée des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

L'Université a pour mission d'être un service public dédié à l'enseignement supérieur de base et approfondi, à la recherche scientifique fondamentale et appliquée, ainsi qu'à la formation continue. Elle contribue au développement culturel, social et économique de la collectivité (services à la Cité). Tous les quatre ans, les autorités cantonales et l'Université déterminent des objectifs. L'Université définit les modalités de mise en œuvre, ainsi que les critères de réalisation. Ces éléments sont consignés dans une convention d'objectifs (ci-après, COB), laquelle fixe également une enveloppe budgétaire. La COB actuelle couvre la période 2020 à 2023 (L 12608).

L'Université est au bénéfice de trois types de contributeurs pour assurer le financement de ses activités :

- Les collectivités publiques, notamment l'État de Genève (ci-après, l'État) et la Confédération, qui financent les prestations de base nécessaires à l'enseignement et à la recherche.
- Les Fonds provenant de l'extérieur qui comprennent les financements des mandats de recherche privés ou publics, les dons et legs généralement affectés à des buts précis. Les principaux bailleurs sont le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), la Commission européenne dans le cadre des Programmes-cadres de recherche et développement et du Conseil européen de la recherche (ERC), les organisations internationales, ainsi que les milieux économiques et industriels.
- Les ressources propres prélevées notamment au titre des taxes universitaires.

L'Université accueille 17 538 étudiants-es en formation de base et approfondie à la rentrée universitaire d'automne 2021, dont 38 % d'étudiants-es étrangers-ères de plus de 158 nationalités différentes. Par ailleurs, ses programmes de formation continue s'adressent à plus de 10 517 étudiants-es. L'Université compte 6 975 collaborateurs-trices.

L'Université est composée de neuf facultés, de nombreux centres interfacultaires et d'une administration de soutien institutionnel. Elle dispense un enseignement dans l'essentiel des sciences exactes, naturelles et de la vie, de la médecine et des sciences humaines, sociales, économiques et juridiques. Elle a rejoint l'espace européen de l'enseignement supérieur par le passage au système de Bologne. Elle est membre de différents réseaux universitaires dont notamment la LERU (League of European Research Universities), le Forum international des universités publiques, le Groupe de Coïmbra et le G3 qui regroupe les trois principales universités francophones polyvalentes. Par le biais des comparaisons internationales fondées sur les « ranking globaux », l'Université se profile comme une des universités polyvalentes les plus réputées du monde francophone. À l'échelle mondiale, elle est ancrée solidement parmi le 1 % des universités les mieux classées quel que soit l'indicateur. Selon le ranking de Shangäi, l'Université occupe le 60^{ème} rang en 2021, confirmant sa stabilité sur le long terme tout à fait remarquable.

Les organes de l'Université sont le Rectorat, le Conseil Rectorat – Décanats, l'Assemblée de l'Université et le réviseur externe. Ces organes sont assistés par des instances indépendantes

(Conseil d'orientation stratégique, Comité d'éthique et de déontologie et Comité d'audit). Dans le modèle de gouvernance de l'Université, le Rectorat est l'organe exécutif et dirigeant. Il est composé d'un-e Recteur-trice, désigné-e par l'Assemblée de l'Université et nommé-e par le Conseil d'État, et de cinq Vices-Recteurs-trices au maximum. Il est responsable de la politique générale de l'Université, de la stratégie et de la planification pluriannuelle, ainsi que des relations avec les autorités politiques cantonale et fédérale et les autres institutions d'enseignement et de recherche. L'État est l'entité « contrôlante » de l'Université. Approuvés par le Rectorat de l'Université le 7 mars 2022, les comptes de l'Université sont soumis à l'approbation du Grand Conseil.

3.1.2 Normes comptables

Conformément à la loi sur la gestion administrative et financière de l'État (D 1 05, ci-après LGAF), les états financiers sont préparés selon les normes comptables internationales pour le secteur public édictées par l'IPSAS Board (normes IPSAS) et en fonction du règlement cantonal sur l'établissement des états financiers du 8 décembre 2021 (D 1 05.15). Les principes d'image fidèle, de comptabilité d'exercice et des coûts historiques constituent les fondements des états financiers, sauf pour les classes d'actifs qui sont portés à leur juste valeur.

En application du règlement cantonal sur l'établissement des états financiers (REEF, article 7), les états financiers de l'Université dérogent aux normes IPSAS dans les domaines suivants : les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance ne doivent pas être comptabilisés dans les états financiers (IPSAS 39), les rémunérations et avantages accordés aux membres proches de la famille des principaux-pales dirigeants-es ne doivent pas être publiés dans les états financiers (IPSAS 20) et les mises à disposition de moyens à titre gratuit ou à des conditions préférentielles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers (IPSAS 23 et 29).

Quant aux engagements de prévoyance à l'égard de la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG), en application des dispositions cantonales, l'Université n'est pas tenue de mentionner l'incidence de cette dérogation dans ses états financiers dans la mesure où cette responsabilité incombe uniquement à l'État sur la base des données fournies par la CPEG (taux de couverture, capitaux de prévoyance et découvert).

Enfin, les normes IPSAS préconisent de tenir les comptes selon le principe de la comptabilité d'exercice, convention comptable qui prévoit la comptabilisation d'opérations et d'autres événements au moment où ils se produisent. En cours d'année, l'Université n'enregistre pas systématiquement les engagements de dépenses et les produits selon le principe de la comptabilité d'exercice. Toutefois, grâce à la mise en place d'un dispositif ad hoc, l'Université respecte le principe de comptabilité d'exercice au moment de l'établissement des états financiers.

3.2. Principes et méthodes comptables

3.2.1 États financiers

Les états financiers consolidés de l'Université sont constitués par le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variations des fonds propres et les notes annexes. Le rapport du réviseur est joint aux états financiers. Les états financiers sont présentés en francs suisses (CHF) et établis au 31.12.2021. Vu la norme de présentation privilégiée dans l'établissement des tableaux des états financiers, les écarts arithmétiques découlent d'arrondis.

Le bilan est composé des actifs et des passifs. Les actifs sont des ressources contrôlées par l'Université du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques ou des potentiels de services. Les passifs sont des obligations actuelles de l'Université résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources. Les actifs sont présentés selon l'ordre de disponibilité, les passifs selon l'ordre d'exigibilité.

Le compte d'exploitation est composé des produits et des charges. Le résultat net indique la performance annuelle de l'Université. Les produits sont des entrées brutes d'avantages économiques ou de potentiels de service lorsque celles-ci conduisent à une augmentation des fonds propres. Les charges sont des diminutions d'avantages économiques ou de potentiels de service sous forme de sortie ou de consommation d'actifs ou de survenance de passifs qui induisent une diminution des fonds propres.

Le tableau de flux de trésorerie présente les entrées et sorties de trésorerie classées selon les activités d'exploitation, d'investissement et de financement. La méthode indirecte est utilisée. Elle consiste à ajuster le résultat net de l'exercice de toutes les opérations sans mouvement de trésorerie, ainsi que de tout décalage ou régularisation d'entrées ou sorties de trésorerie liée à l'exploitation. Le flux de trésorerie des activités d'investissement rend compte des mouvements de trésorerie consécutifs à l'acquisition d'immeubles d'exploitation, d'immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que de financements provenant de tiers pour ces acquisitions. Le flux de trésorerie des activités de financement enregistre les opérations monétaires effectuées sur les placements financiers (portefeuille de titres) et sur les immeubles de placement, ainsi que sur les apports ou les retraits des portefeuilles mobilier et immobilier. Le flux de trésorerie des activités d'exploitation représente le solde des mouvements de trésorerie.

Le tableau de variation des fonds propres illustre l'évolution des fonds propres. La variation des fonds propres reportés découle du résultat net de l'exercice, ainsi que des attributions et utilisations de réserves.

3.2.2 Jugement et estimations

La préparation des états financiers implique le recours à des jugements et comporte des estimations ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date de clôture et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Les principaux éléments requérant l'exercice d'un jugement concernent la classification des fonds de façon à respecter la distinction dans le passif du bilan entre les fonds propres et les fonds étrangers selon les définitions prévues par les normes IPSAS. Les définitions sont présentées dans la note « 3.2.15 Fonds ».

Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de l'Université à disposition de la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations. Les principaux éléments concernés par des estimations sont les immeubles de placement et les provisions. Ils sont présentés dans les notes « 3.3.9 Immeubles de placement » et « 3.3.19 Provisions ». À relever que la crise sanitaire actuelle n'a pas eu d'influence sur ces estimations.

3.2.3 Périmètre et méthode de consolidation et informations relatives aux parties liées

Le périmètre de consolidation est composé des états financiers individuels de l'Université, des états financiers consolidés du Fonds général de l'Université, des états financiers de la Fondation

Campus Biotech Geneva, ainsi que de ceux des cinq sociétés immobilières (SI) détenues par l'Université.

Les entités placées sous le contrôle exclusif de l'Université sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. L'Université détient le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'en obtenir des avantages. Les résultats des entités filles sont compris dans l'état de la performance financière consolidée à compter de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition, fondation de l'entité ou jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession ou liquidation de l'entité. Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des entités filles afin que leurs méthodes comptables concordent avec celles de l'Université (retraitements). Les transactions, soldes, produits et charges intragroupes sont entièrement éliminées lors de la consolidation. Les entités contrôlées conjointement (les « co-entités ») sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Les co-entités sont comptabilisées au coût dans le bilan consolidé et ajustées en fonction des variations de la quote-part de l'Université dans l'actif net de l'entité associée après la date d'acquisition, moins toute perte de valeur liée à chacune des participations.

Basée sur l'inventaire des entités proches de l'Université, la liste des parties liées répertorie les entités dans lesquelles un représentant officiel de l'Université est présent dans l'organe suprême de direction.

3.2.4 Actifs financiers, instruments dérivés et comptabilité de couverture

Actifs financiers :

Les liquidités et équivalents de liquidités, les débiteurs, les placements financiers, ainsi que les autres actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur lors de leur acquisition. L'évaluation ultérieure de ces actifs s'effectue selon les principes décrits ci-après.

Les liquidités et équivalents de liquidités sont des placements à court terme de moins de trois mois, très liquides qui sont convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les avoirs bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaire. La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond à la valeur comptable (valeur nominale).

Les placements financiers sont composés de trois types d'actifs financiers : ceux détenus à des fins de transaction, ceux détenus jusqu'à échéance et ceux disponibles à la vente.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des titres vendus à court terme ou faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble. Ils présentent des indications d'un profil de prise de bénéfices à court terme. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur lors de la clôture annuelle. Les variations non réalisées de juste valeur sont comptabilisées dans le compte d'exploitation.

Les actifs financiers détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe. Il faut par ailleurs que le détenteur ait la ferme intention, ainsi que la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance. Ces actifs sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et pertes sont inclus dans le compte d'exploitation lorsque les actifs sont décomptabilisés ou lorsqu'ils sont dépréciés.

Entrent dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente tous les titres qui ne sont ni des titres détenus à des fins de transaction, ni des titres détenus jusqu'à échéance. Après leur comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes sont

comptabilisés directement en fonds propres. Lorsqu'il n'existe pas de marché actif et qu'une juste valeur ne peut être estimée de manière fiable au moyen d'autres méthodes d'évaluation admises comme l'actualisation des flux futurs, ces titres sont évalués à leur coût d'acquisition, diminué de toute dépréciation cumulée. Lorsqu'un actif financier disponible à la vente subit une perte de valeur, le montant correspondant à la différence entre son coût et sa juste valeur est comptabilisé dans le compte d'exploitation.

Monnaies étrangères :

Les transactions en monnaies étrangères sont converties aux cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la fin de l'année. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont enregistrées dans le compte d'exploitation.

Instruments financiers dérivés :

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat, puis évalués à la juste valeur par le compte d'exploitation. Lorsqu'ils sont acquis afin de réduire l'exposition aux risques financiers (risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité), la comptabilité de couverture peut être appliquée à la conclusion du contrat.

Le risque de marché comprend le risque de change induit par la variation des cours des monnaies étrangères, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Le risque de crédit représente le risque qu'une partie liée à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à remplir ses engagements liés à des passifs financiers.

Comptabilité de couverture :

La comptabilisation de la variation de juste valeur des instruments financiers dérivés dépend si, lors de la conclusion du contrat, le dérivé est désigné comme instrument répondant aux critères de couverture des flux de trésorerie ou aux critères de couverture de juste valeur. Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur sont immédiatement comptabilisées dans le compte d'exploitation (partie résultat financier), de même que toute variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert. La comptabilité de couverture cesse lorsque la relation de couverture est annulée ou lorsque l'instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, résilié ou exercé ou si la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture.

3.2.5 Débiteurs

Les débiteurs sont composés des débiteurs avec et sans contrepartie. Une transaction est dite avec contreprestation lorsqu'une entité reçoit d'un tiers une somme d'argent en contrepartie de la fourniture d'un bien ou d'un service. Une transaction est dite sans contreprestation lorsqu'un tiers octroie une somme d'argent sans recevoir en échange des biens ou des services. Alors que les « débiteurs fonds de recherche », les « clients » et les « autres débiteurs » entrent dans la catégorie de créances résultant de transactions avec contrepartie, les « débiteurs subventions cantonales » sont apparentés à des créances résultant de transactions sans contrepartie.

Les débiteurs sont évalués au coût amorti, déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation. Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsqu'il existe un élément probant impliquant que l'Université ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus et sont estimées sur la base d'un examen des montants facturés non encore recouverts. Elles sont comptabilisées en actifs négatifs au bilan. Les dotations

supplémentaires aux provisions sont comptabilisées dans le compte d'exploitation au cours de l'année où elles sont identifiées.

3.2.6 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation. Les principaux types de stocks recensés sont : fournitures de bureau-papeterie, consommables informatiques, mobiliers, fournitures d'imprimerie, matériel chimique, fournitures d'atelier, fournitures d'animalerie, fournitures du service des sports et matériel dentaire. Certains stocks sont en consignation au sein de l'Université et restent la propriété du fournisseur. Ils ne sont pas valorisés en tant qu'actifs.

3.2.7 Comptes de régularisation actifs et passifs

Les comptes de régularisation actifs comprennent les charges payées d'avance, ainsi que les produits à recevoir. Les comptes de régularisation passifs incluent les charges à payer, ainsi que les produits encaissés d'avance.

3.2.8 Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles

Un immeuble d'exploitation et une immobilisation corporelle sont comptabilisés à leur coût d'acquisition lorsqu'ils remplissent les conditions pour une comptabilisation en tant qu'actif. Le coût d'acquisition comprend toutes les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un bien. Tant que l'objet n'est pas mis en service, le cumul des dépenses répondant aux critères d'un investissement est présenté dans les immobilisations corporelles en cours. Lorsqu'un projet devient opérationnel, le cumul des dépenses est consolidé dans les immobilisations corporelles, selon la directive interne « Traitement des immobilisations en cours ». Après la première comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciations). Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou un potentiel de service associé iront à l'Université et que son coût peut être déterminé avec précision. Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés dans le compte d'exploitation au cours de la période où ils ont été encourus.

L'amortissement d'une immobilisation corporelle commence dès sa mise en service et cesse lorsque l'actif est décomptabilisé. Il est enregistré en charge dans le compte d'exploitation. L'amortissement est linéaire et calculé par composante de façon systématique sur la durée d'utilité de chaque objet de la manière suivante :

- Bâtiment (gros œuvre 1) : 70 ans
- Bâtiment (gros œuvre 2) : 30 ans
- Aménagement dans un bâtiment propriété de l'Université ou mis à disposition sur une durée illimitée par l'État : entre 25 et 40 ans
- Aménagement dans un bâtiment loué ou mis à disposition sur une durée limitée par l'État : 10 ans
- Équipements techniques et d'exploitation dans un bâtiment : 25 ans
- Mobilier : 8 ans
- Machines et outillage : 5 ans
- Appareils scientifiques : 5 ans
- Véhicules : 5 ans
- Matériel de bureau : 4 ans

- Matériel audio-visuel : 4 ans
- Matériel informatique : 4 ans
- Biens de moindre valeur : 4 ans

S'il existe un indice montrant qu'une immobilisation corporelle a perdu de sa valeur, ce bien doit être déprécié. Une perte de valeur est immédiatement constatée dans le compte d'exploitation lorsque la valeur comptable d'un actif est plus élevée que sa valeur recouvrable estimée. Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de cette valeur. Les plus et moins-values sur cessions ou mises au rebut de biens mobiliers sont déterminées en comparant les produits reçus avec la valeur nette comptable et sont incluses dans le compte d'exploitation.

Selon le REEF (article 7A), l'Université ne comptabilise pas à l'actif de son bilan la valeur des bâtiments mis à disposition par l'État et au passif la dette correspondante vis-à-vis de l'État. La mise à disposition des bâtiments n'est pas comptabilisée dans le compte d'exploitation de l'Université mais fait l'objet d'une évaluation à la juste valeur (loyer opérationnel non facturé) et figure à titre informatif à l'annexe aux états financiers.

3.2.9 Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée à son coût d'acquisition lorsqu'elle remplit les conditions pour une comptabilisation en tant qu'actif. Elle doit être identifiable et être contrôlée. Le coût d'acquisition comprend toutes les dépenses qui sont directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation. Pour les immobilisations générées en interne, deux phases doivent être distinguées. La phase de recherche au cours de laquelle toutes les dépenses sont comptabilisées en charges dans le compte d'exploitation et la phase de développement dans laquelle les dépenses sont activées en fonction des critères définis dans la directive interne « Activation des dépenses dédiées à l'acquisition et au développement d'une application informatique ». Tant que l'immobilisation incorporelle n'est pas mise en service, le cumul des dépenses répondant aux critères d'un investissement est présenté dans les immobilisations incorporelles en cours. Lorsqu'elle devient opérationnelle, le cumul des dépenses est consolidé dans les immobilisations incorporelles, selon la directive interne « Traitement des immobilisations en cours ». Après le premier enregistrement en tant qu'actif, une immobilisation incorporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciations). Les dépenses ultérieures maintiennent généralement les avantages économiques futurs ou le potentiel de service d'une immobilisation incorporelle existante et sont donc comptabilisées en charge dans le compte d'exploitation.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle commence dès sa mise en service et cesse lorsque l'actif est décomptabilisé. Enregistré en charge dans le compte d'exploitation, l'amortissement est linéaire et calculé de façon systématique sur la durée d'utilité de chaque objet de la manière suivante :

- Logiciel : 4 ans

Les règles de dépréciation d'actifs sont identiques à celles prévues pour les immobilisations corporelles. Suite à la cession d'une immobilisation incorporelle, la plus ou moins-value est comptabilisée respectivement en revenu ou en charge de l'exercice concerné.

3.2.10 Immeubles de placement

Les terrains et immeubles de placement sont évalués initialement à leur coût d'acquisition. Le coût d'un immeuble de placement comprend son prix d'achat y compris les coûts de transaction

directement attribuables. Lorsqu'un immeuble de placement est acquis pour un coût nul ou symbolique, son coût est déterminé par référence à sa juste valeur à la date d'acquisition. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou un potentiel de service associé iront à l'Université et que son coût peut être déterminé avec précision. Tous les coûts de réparation et de maintenance sont constatés dans le compte d'exploitation au cours de la période où ils ont été encourus. Après leur comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur, laquelle reflète les conditions du marché à la date de clôture. Tout profit ou perte résultant d'une variation de la juste valeur doit être inscrit dans le compte d'exploitation de l'exercice au cours duquel il se produit.

3.2.11 Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie

Les actifs de l'Université ne sont pas détenus en vue de générer une rentabilité commerciale compte tenu des diverses subventions reçues. Ils sont dès lors tous considérés comme des actifs non générateurs de trésorerie. L'Université examine à chaque date de clôture s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est inscrite au compte d'exploitation lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur de service recouvrable. La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel, évaluée selon l'approche la plus appropriée entre le coût de remplacement net d'amortissement, le coût de remise en état ou selon l'approche des unités de service.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs pour un actif est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur de service recouvrable. La reprise est inscrite au compte d'exploitation jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.2.12 Actifs éventuels

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe. Ils correspondent à un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou de plusieurs événements futurs, incertains et qui ne sont pas totalement sous le contrôle du groupe « Université ».

3.2.13 Créanciers et emprunts

Les créanciers et les emprunts sont présentés au bilan en fonds étrangers à court ou long terme selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an. Ils sont évalués initialement à leur juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de la dette ou du prêt. Ultérieurement, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.2.14 Provisions et passifs éventuels

Des provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque l'Université a une obligation actuelle induite par un événement passé (fait générateur), qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être réalisée sur la base de critères économiques appliqués de façon constante. Elles sont comptabilisées au passif du bilan. Les ajustements des provisions sont comptabilisés dans le compte d'exploitation au cours de l'année où elles sont identifiées, dans la rubrique spécifique de charges en cas d'augmentation ou de produits en cas de dissolution.

Les passifs éventuels sont indiqués dans les annexes aux états financiers, si l'une ou l'autre des conditions suivantes est remplie :

- L'Université a une obligation potentielle résultant d'un événement passé et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous son contrôle.
- L'Université a une obligation actuelle résultant d'événements passés mais il est plus improbable que probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation ou le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

3.2.15 Fonds

Les fonds sont catégorisés en fonds alloués par des tiers avec conditions, en fonds propres munis de restrictions d'utilisation et en fonds propres libres. Lors de l'utilisation des fonds propres, les charges et produits de ces fonds sont reconnus selon les règles générales de la comptabilité d'exercice.

Les fonds alloués par des tiers avec conditions sont des fonds mis à disposition de l'Université par des tiers et qui comportent une obligation d'utilisation claire (obligation de résultat ou obligation de moyens) par rapport au but statutaire de l'organisation et une clause de remboursement. Ils sont comptabilisés selon la méthode des produits différés. Les revenus sont reconnus dans l'exercice où sont encourues les dépenses opérationnelles correspondantes. Les fonds propres munis de restrictions d'utilisation ou fonds propres affectés, notamment les dons et le solde des fonds de recherche acquis à l'Université, sont des fonds à disposition de l'Université pour la réalisation de ses buts comportant une marge de manœuvre significative dans leur utilisation. Ils sont comptabilisés en revenus de l'exercice durant lequel ils sont reçus. Les fonds propres libres regroupent des fonds sans stipulation d'utilisation. L'Université possède une marge de manœuvre totale dans leur utilisation.

3.2.16 Revenus

D'une manière générale, les produits sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques iront à l'Université et qu'ils peuvent être estimés de manière fiable. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais et remises commerciales.

Les produits provenant des fonds alloués par des tiers avec conditions et des subventions reçues sont reconnus l'année où sont encourues les dépenses opérationnelles financées selon le principe de correspondance des charges et des revenus. Les produits provenant des émoluments et des écolages sont comptabilisés lors de leur encaissement, c'est-à-dire lorsque l'étudiant-e confirme son inscription. Ils sont ensuite répartis sur la durée de l'enseignement, laquelle est généralement inférieure à une année. Les produits provenant des prestations réalisées par la section de médecine dentaire, des mandats réalisés avec des tiers et des autres prestations de services sont reconnus dans l'année où les services sont rendus en fonction du degré d'avancement. Les produits provenant de la vente comprennent la vente de livres et de publications. Ils sont comptabilisés lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Généralement, les produits sont comptabilisés lorsque les biens ont été facturés. Les redevances perçues au titre de droit d'utilisation des brevets sont comptabilisées lorsqu'elles sont acquises selon les conditions précisées dans les accords. Les produits des intérêts sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits provenant des dividendes sur titres de placement sont comptabilisés lorsque le droit de percevoir le paiement est établi.

3.2.17 Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu que les subventions sont reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées sont remplies.

Les subventions reçues liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, de manière systématique, sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser. Les subventions octroyées sont enregistrées en charges. Quant aux allocations à des personnes physiques, elles sont comptabilisées dans les états financiers lorsque les conditions d'octroi sont remplies par le bénéficiaire et lorsque la prestation est due. Les coûts induits par les moyens mis à disposition (subventions sous forme de prestations en nature) figurent dans l'annexe aux états financiers et les coûts sont évalués à la juste valeur. Pour les mises à disposition de locaux et de terrains, les coûts correspondent aux loyers non facturés. Pour les prestations de services, les coûts correspondent aux coûts non facturés. Les subventions liées à des immobilisations (subventions d'investissement) sont des subventions publiques ou privées dont la condition principale est que l'Université construise ou acquière des immobilisations corporelles ou incorporelles. Elles sont comptabilisées au bilan en actifs négatifs. Les produits différés des subventions d'investissement sont comptabilisés dans le compte d'exploitation de manière systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'immobilisation corporelle ou incorporelle financée.

3.2.18 Prestations aux collaborateurs-trices

Les prestations aux collaborateurs-trices sont comptabilisées de façon à faire correspondre les charges liées aux employés-es avec la période pendant laquelle l'Université bénéficie du travail de ses employés-es. Un décompte d'heures supplémentaires et de vacances dues est effectué en fin d'année. La valorisation est faite par la reconnaissance d'un créancier avec contrepartie comptabilisée en fonction de sa nature.

Les employés-es de l'Université peuvent bénéficier des mesures d'encouragement à la retraite anticipée avec compensation d'une partie de la baisse de revenus (Pont AVS). Cette indemnité de fin de contrat de travail constitue un engagement envers l'ensemble des collaborateurs-trices actives et fait l'objet d'une comptabilisation au moment où la décision d'octroi est prise par l'autorité compétente. La valorisation est faite par la reconnaissance d'un créancier-ère avec contrepartie comptabilisé en fonction de sa nature. Étant donné que ces engagements sont en moyenne exigibles à plus de douze mois, le passif constitué à cet effet est actualisé.

3.2.19 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au-à la preneur-euse. Tous les autres contrats de location sont classés comme des locations opérationnelles et sont comptabilisés en charges sur une base linéaire durant toute la durée du contrat de location.

3.2.20 Évaluation des risques

Dans le cadre de l'évaluation des risques de l'Université, le Rectorat a décidé en décembre 2009 d'engager un processus visant à formaliser la cartographie des risques pour l'institution. Grâce aux travaux menés en ateliers avec des représentants-es des différents corps de la Communauté universitaire, en fonction des appréciations du Rectorat, une première cartographie des risques a été adoptée en novembre 2011, ainsi qu'un dispositif visant à réduire les risques. Au cours de l'année 2015, la cartographie des risques a été entièrement revue avec l'objectif d'en avoir une vision plus stratégique et plus institutionnelle. En septembre 2020, le Rectorat a validé la politique

de gestion des risques et son appétence aux risques institutionnels majeurs. À l'issue de la révision annuelle de la cartographie des risques 2021, le Rectorat a identifié 15 risques majeurs institutionnels. Ces derniers s'articulent autour des activités d'enseignement (offre de formation, qualité), de recherche (qualité, soutien, financement, visibilité) et de services à la Cité. Ils englobent également les dimensions de stratégie, de gouvernance, de santé/sécurité au travail, d'égalité et de diversité et de management opérationnel (ressources humaines, finances, systèmes d'information, juridique, logistique, communication). En novembre 2021, le Rectorat a validé la cartographie des risques majeurs institutionnels et a également effectué le suivi de mise en œuvre de mesures visant à réduire les risques résiduels.

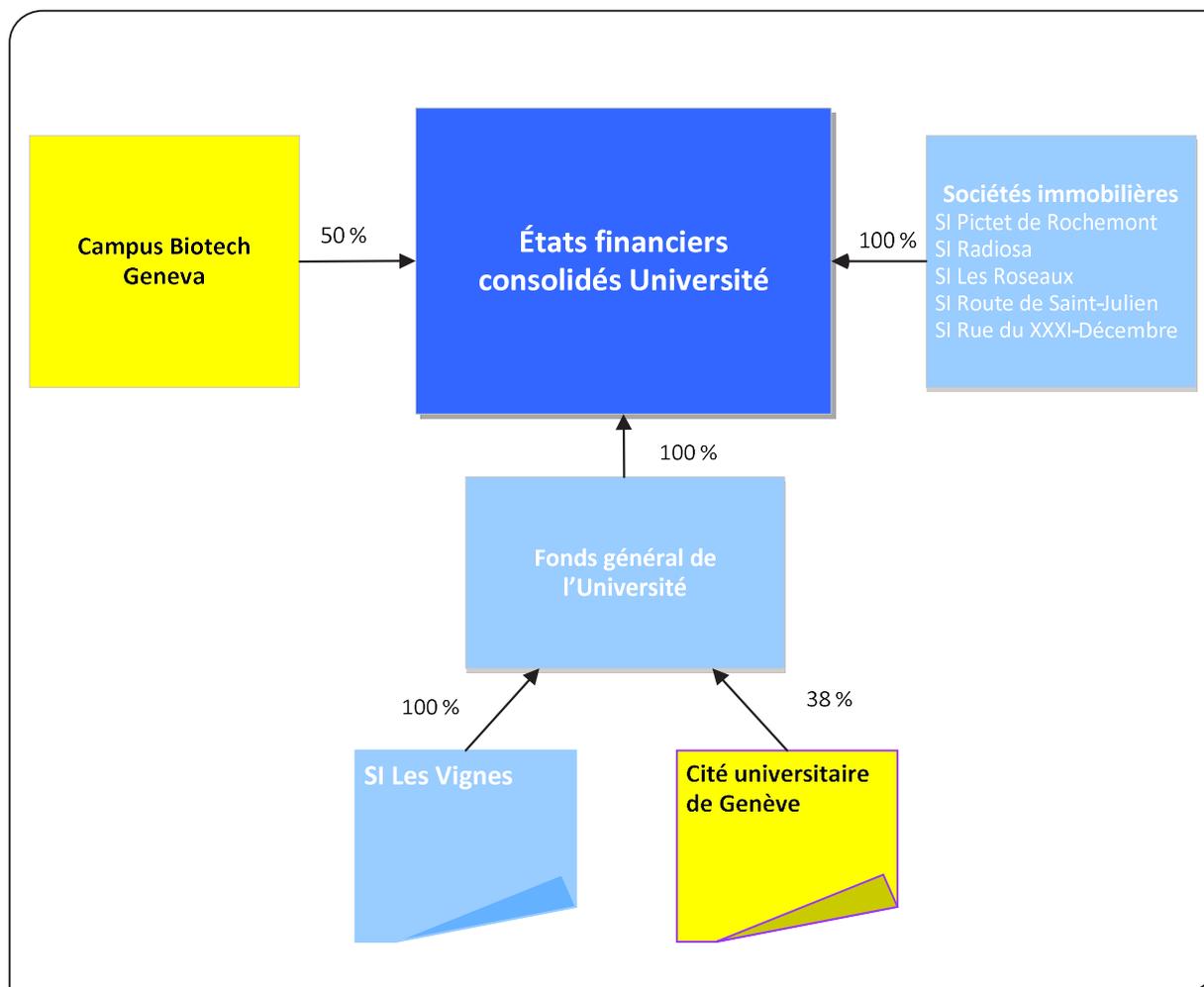
3.3 Annexes aux états financiers

3.3.1 Établissement du bilan et du compte d'exploitation consolidés

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers individuels (statutaires) de l'Université, ceux des cinq sociétés immobilières de l'Université (entités-filles avec contrôle exclusif), les états financiers individuels de la Fondation du Fonds général de l'Université (entité-fille avec contrôle exclusif), la Fondation de la Cité universitaire de Genève (co-entité du Fonds général de l'Université avec contrôle conjoint), la société immobilière « Les Vignes » (entité-fille du Fonds général avec contrôle exclusif) et la Fondation Campus Biotech Geneva (co-entité avec contrôle conjoint). Le périmètre des états financiers consolidés de l'Université est inchangé par rapport à 2020.

Les états financiers consolidés de la Fondation du Fonds général de l'Université sont intégrés selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des sociétés immobilières de l'Université et du Fonds général de l'Université sont intégrés selon la méthode de l'intégration globale, respectivement dans les états financiers de l'Université ou dans ceux de la Fondation du Fonds général de l'Université. Les états financiers de la Fondation de la Cité universitaire de Genève sont intégrés selon la méthode de mise en équivalence dans les états financiers du Fonds général de l'Université. Enfin, les états financiers de la Fondation Campus Biotech Geneva sont intégrés selon la méthode de mise en équivalence dans les états financiers de l'Université.

Le périmètre de consolidation se présente selon le schéma ci-dessous :



Les tableaux ci-dessous présentent les principaux éléments des états financiers de la Fondation Campus Biotech Geneva avec les données comparatives.

	2021	2020
Actifs circulants	10 521 749	7 358 550
Actifs immobilisés	8 210 708	10 010 096
Total actifs	18 732 457	17 368 646
Fonds étrangers	7 135 199	7 591 965
Fonds propres	11 597 258	9 776 681
Total passifs	18 732 457	17 368 646

	2021	2020
Produits d'exploitation	27 917 315	22 521 021
Charges d'exploitation	26 089 978	23 480 140
Résultat net d'exploitation	1 827 337	-959 119
Produits financiers	1 158	61
Charges financières	7 917	3 463
Résultat financier	-6 759	-3 401
Résultat net	1 820 578	-962 521

Les tableaux ci-dessous présentent les opérations de consolidation pour l'établissement du bilan du groupe « Université ».

Bilan au 31 décembre 2021	Comptes individuels		Total	Éliminations		Comptes consolidés
	Université	Entités consolidées		débit	crédit	
Actifs						
Liquidités	19 935 311	6 489 922	26 425 233	-	-	26 425 233
Placements financiers	443 205 220	50 221 563	493 426 784	-	1 822 781	491 604 003
Débiteurs avec contrepartie	22 966 442	280 100	23 246 542	-	-	23 246 542
Débiteurs sans contrepartie	16 943 084	45 470	16 988 555	-	-	16 988 555
Comptes de régularisation actifs	9 692 888	223 009	9 915 896	-	-	9 915 896
Stocks	822 816	-	822 816	-	-	822 816
Total actifs circulants	513 565 761	57 260 065	570 825 826	-	1 822 781	569 003 045
Immeubles de placement	27 115 962	53 934 778	81 050 740	46 520 000	-	127 570 740
Immeubles d'exploitation	77 266 380	-	77 266 380	-	-	77 266 380
Immobilisations corporelles	72 789 538	46 520 000	119 309 538	-	46 520 000	72 789 538
Immobilisations incorporelles	4 775 086	-	4 775 086	-	-	4 775 086
Immobilisations en cours	735 764	-	735 764	-	-	735 764
Subvention d'investissement constatée d'avance	-71 348 037	-	-71 348 037	-	-	-71 348 037
Autres actifs d'exploitation	1 252 605	8 238 929	9 491 535	-	25 000	9 466 535
Total actifs immobilisés	112 587 299	108 693 707	221 281 007	46 520 000	46 545 000	221 256 007
Total actifs	626 153 061	165 953 772	792 106 833	46 520 000	48 367 781	790 259 052
Passifs						
Créanciers avec contrepartie - part à court terme	31 766 472	2 077	31 768 549	-	-	31 768 549
Créanciers sans contrepartie	871 645	20 956	892 601	-	-	892 601
Comptes de régularisation passifs	8 113 303	1 088 934	9 202 237	-	-	9 202 237
Fonds affectés à la recherche	196 078 812	-	196 078 812	-	-	196 078 812
Provisions - part à court terme	82 475	-	82 475	-	-	82 475
Emprunts hypothécaires - part à court terme	70 200	214 060	284 260	-	-	284 260
Total fonds étrangers à court terme	236 982 907	1 326 026	238 308 934	-	-	238 308 934
Créanciers avec contrepartie - part à long terme	912 823	-	912 823	-	-	912 823
Provisions - part à long terme	360 240	-	360 240	-	-	360 240
Emprunts hypothécaires - part à long terme	1 053 000	13 409 471	14 462 471	1 822 781	-	12 639 690
Impôts différés	-	5 647 006	5 647 006	-	-	5 647 006
Total fonds étrangers à long terme	2 326 063	19 056 477	21 382 540	1 822 781	-	19 559 760
Total fonds étrangers	239 308 971	20 382 503	259 691 474	1 822 781	-	257 868 693
Fonds d'innovation et de développement	3 337 214.82	-	3 337 215	-	-	3 337 215
Autres fonds propres affectés	194 614 457	60 210 449	254 824 906	-	36 369 975	291 194 881
Part de subvention non dépensée	-10 335	-	-10 335	-	-	-10 335
Autres fonds propres libres	188 902 753	85 360 820	274 263 573	36 394 975	-	237 868 598
Total fonds propres	386 844 090	145 571 269	532 415 359	36 394 975	36 369 975	532 390 359
Total passifs	626 153 061	165 953 772	792 106 833	38 217 755	36 369 975	790 259 052

Bilan au 31 décembre 2020	Comptes individuels		Total	Éliminations		Comptes consolidés
	Université	Entités consolidées		débit	crédit	
Actifs						
Liquidités	16 031 695	5 873 269	21 904 963	-	-	21 904 963
Placements financiers	406 172 030	36 057 339	442 229 369	-	2 060 330	440 169 039
Débiteurs avec contrepartie	21 771 202	280 916	22 052 118	-	-	22 052 118
Débiteurs sans contrepartie	15 061 807	84 482	15 146 289	-	-	15 146 289
Comptes de régularisation actifs	5 589 197	217 746	5 806 943	-	-	5 806 943
Stocks	823 542	-	823 542	-	-	823 542
Total actifs circulants	465 449 474	42 513 751	507 963 225	-	2 060 330	505 902 895
Immeubles de placement	27 835 962	60 340 241	88 176 203	45 790 000	-	133 966 203
Immeubles d'exploitation	79 596 263	-	79 596 263	-	-	79 596 263
Immobilisations corporelles	73 773 995	45 790 000	119 563 995	-	45 790 000	73 773 995
Immobilisations incorporelles	4 058 481	-	4 058 481	-	-	4 058 481
Immobilisations en cours	552 126	-	552 126	-	-	552 126
Subvention d'investissement constatée d'avance	-70 029 394	-	-70 029 394	-	-	-70 029 394
Autres actifs d'exploitation	4 020 463	7 230 535	11 250 999	-	25 000	11 225 999
Total actifs immobilisés	119 807 896	113 360 776	233 168 672	45 790 000	45 815 000	233 143 672
Total actifs	585 257 370	155 874 527	741 131 897	45 790 000	47 875 330	739 046 567
Passifs						
Créanciers avec contrepartie - part à court terme	26 680 708	8 010	26 688 718	-	-	26 688 718
Créanciers sans contrepartie	1 937 459	25 510	1 962 969	-	-	1 962 969
Comptes de régularisation passifs	6 615 590	132 716	6 748 306	-	-	6 748 306
Fonds affectés à la recherche	188 136 538	-	188 136 538	-	-	188 136 538
Provisions - part à court terme	95 118	-	95 118	-	-	95 118
Emprunts hypothécaires - part à court terme	70 200	1 003 060	1 073 260	-	-	1 073 260
Total fonds étrangers à court terme	223 535 613	1 169 296	224 704 909	-	-	224 704 909
Créanciers avec contrepartie - part à long terme	846 908.00	-	846 908	-	-	846 908
Provisions - part à long terme	410 179	-	410 179	-	-	410 179
Emprunts hypothécaires - part à long terme	1 123 200	13 843 080	14 966 280	2 060 330	-	12 905 950
Impôts différés	-	5 533 687	5 533 687	-	-	5 533 687
Total fonds étrangers à long terme	2 380 287	19 376 767	21 757 054	2 060 330	-	19 696 724
Total fonds étrangers	225 915 900	20 546 063	246 461 963	2 060 330	-	244 401 633
Fonds d'innovation et de développement	6 096 573.21	-	6 096 573	-	-	6 096 573
Autres fonds propres affectés	182 357 332	54 840 454	237 197 786	-	35 435 917	272 633 703
Part de subvention non dépensée	-99 649	-	-99 649	-	-	-99 649
Autres fonds propres libres	170 987 214	80 488 010	251 475 224	35 460 917	-	216 014 307
Total fonds propres	359 341 470	135 328 465	494 669 934	35 460 917	35 435 917	494 644 934
Total passifs	585 257 370	155 874 527	741 131 897	37 521 247	35 435 917	739 046 567

Les tableaux ci-dessous présentent les opérations de consolidation pour l'établissement du compte d'exploitation du groupe « Université ».

Compte d'exploitation au 31 décembre 2021	Comptes individuels		Total	Éliminations		Comptes consolidés
	Université	Entités consolidées		débit	crédit	
Subventions reçues	727 682 701	-	727 682 701	469 358	-	727 213 343
Taxes universitaires	13 684 479	-	13 684 479	-	-	13 684 479
Autres écologies	17 434 774	-	17 434 774	-	-	17 434 774
Prestations de services et ventes	33 950 302	2 296 730	36 247 032	2 292 730	-	33 954 302
Dédommagements de tiers	5 664 267	-	5 664 267	-	-	5 664 267
Recettes diverses	1 880 512	1 317 287	3 197 798	-	-	3 197 798
Dissolution de provision	13 338	-	13 338	-	-	13 338
Produits d'exploitation	800 310 374	3 614 017	803 924 390	2 762 088	-	801 162 302
Charges de personnel	637 341 028	99 251	637 440 278	-	-	637 440 278
Biens, services, marchandises	116 621 066	1 277 741	117 898 806	-	1 218 576	116 680 231
Amortissements	29 796 486	-	29 796 486	-	-	29 796 486
Dépréciation d'actifs	2 862 725	-	2 862 725	-	-	2 862 725
Subventions accordées	29 390 395	1 203 855	30 594 250	-	469 358	30 124 892
Charges d'exploitation	816 011 699	2 580 846	818 592 545	-	1 687 933	816 904 612
Part résultat mise en équivalence	-	1 008 394	1 008 394			1 008 394
Résultat net d'exploitation	-15 701 325	2 041 564	-13 659 761	-2 762 088	1 687 933	-14 733 915
Produits réalisés portefeuille mobilier	17 489 256	826 094	18 315 350	-	-	18 315 350
Gains latents portefeuille mobilier	28 461 110	4 367 027	32 828 137	-	-	32 828 137
Produits immeubles de placement	1 453 427	4 790 714	6 244 141	823 702	2 292 730	7 713 169
Gains latents immeubles de placement	80 000	1 280 000	1 360 000			1 360 000
Produits financiers	47 483 793	11 263 835	58 747 628	823 702	2 292 730	60 216 656
Pertes réalisées portefeuille mobilier	3 209 229	28 047	3 237 276	-	-	3 237 276
Frais de gestion portefeuille mobilier	827 563	96 083	923 646	-	-	923 646
Charges immeubles de placement	243 056	2 133 466	2 376 521	1 218 576	18 702	3 576 395
Charges financières	4 279 848	2 257 595	6 537 443	1 218 576	18 702	7 737 317
Résultat financier	43 203 945	9 006 240	52 210 185	-2 042 278	2 311 432	52 479 340
Résultat net	27 502 620	11 047 804	38 550 425	-4 804 365	3 999 365	37 745 425

Compte d'exploitation au 31 décembre 2020	Comptes individuels		Total	Éliminations		Comptes consolidés
	Université	Entités consolidées		débit	crédit	
Subventions reçues	717 332 029	155 000	717 487 029	1 630 182	-	715 856 847
Taxes universitaires	13 113 549	-	13 113 549	-	-	13 113 549
Autres écolages	16 872 040	-	16 872 040	-	-	16 872 040
Prestations de services et ventes	33 444 761	2 203 222	35 647 983	2 203 222	-	33 444 761
Dédommagements de tiers	6 726 164	-	6 726 164	-	-	6 726 164
Recettes diverses	5 694 225	4 000	5 698 225	-	-	5 698 225
Dissolution de provision	64 962	-	64 962	-	-	64 962
Produits d'exploitation	793 247 731	2 362 222	795 609 953	3 833 404	-	791 776 549
Charges de personnel	630 572 173	99 257	630 671 430	-	-	630 671 430
Biens, services, marchandises	112 930 353	-2 322 135	110 608 218	-	-2 398 335	113 006 553
Amortissements	29 118 237	-	29 118 237	-	-	29 118 237
Dépréciation d'actifs	58 557	-	58 557	-	-	58 557
Subventions accordées	28 607 774	2 489 992	31 097 765	-	1 630 182	29 467 583
Charges d'exploitation	801 287 093	267 114	801 554 207	-	-768 153	802 322 360
Part résultat mise en équivalence	-	-529 397	-529 397			-529 397
Résultat net d'exploitation	-8 039 362	1 565 711	-6 473 651	-3 833 404	-768 153	-11 075 208
Produits réalisés portefeuille mobilier	17 641 928	6 268 995	23 910 923	-	-	23 910 923
Produits immeubles de placement	2 712 336	2 813 862	5 526 198	1 082 373	2 203 222	6 647 046
Gains latents immeubles de placement	30 000	4 225 344	4 255 344			4 255 344
Produits financiers	20 384 265	13 308 200	33 692 465	1 082 373	2 203 222	34 813 313
Pertes réalisées portefeuille mobilier	3 177 168	1 407 163	4 584 331	-	-	4 584 331
Pertes latentes portefeuille mobilier	52 529	3 730 286	3 782 815	-	-	3 782 815
Frais de gestion portefeuille mobilier	864 310	333 822	1 198 132	-	-	1 198 132
Charges immeubles de placement	283 525	4 528 120	4 811 645	-2 398 335	22 373	2 390 936
Charges financières	4 377 531	9 999 392	14 376 923	-2 398 335	22 373	11 956 215
Résultat financier	16 006 734	3 308 809	19 315 542	1 315 962	2 225 595	22 857 099
Résultat net	7 967 372	4 874 520	12 841 891	-2 517 442	1 457 442	11 781 891

Le périmètre des regroupements des produits d'exploitation a été revu pour en améliorer la cohérence. Par rapport aux données publiées dans les états financiers 2020, les volumes des subventions reçues (diminution de CHF 1 734 029), des autres écolages (diminution de CHF 648 775), des prestations de services et ventes (augmentation de CHF 1 383 267) et des recettes diverses (augmentation de CHF 999 536) ont été modifiés sans impact sur le volume des produits d'exploitation. De plus amples informations sont présentées dans les notes annexes des produits d'exploitation concernés.

3.3.2 Information sectorielle

Dans la mesure où l'Université publie simultanément des états financiers individuels et consolidés, l'information sectorielle n'est présentée que pour les états financiers consolidés. L'information sectorielle est préparée selon des méthodes comptables identiques à celles appliquées pour établir et présenter les états financiers. Les objectifs sont d'aider le-la lecteur-trice à comprendre la performance passée de l'Université, à identifier les ressources affectées à l'appui de ses principales activités, ainsi qu'à améliorer la transparence de l'information financière. En admettant que les chevauchements entre une vue disciplinaire et les structures facultaires ne sont pas significatifs, l'Université a défini quatre secteurs d'activités :

- Les disciplines des sciences (Faculté des sciences).
- Les disciplines médicales (Faculté de médecine).
- Les disciplines des sciences humaines (Facultés des lettres, de théologie et de traduction et interprétation).
- Les disciplines des sciences sociales (Facultés d'économie et management, des sciences de la société, de droit et de psychologie et sciences de l'éducation).

En partant du compte d'exploitation de l'Université auquel il faut inclure les imputations internes entre les sources de financement et exclure les charges et produits financiers, en isolant le solde des charges et produits des autorités universitaires (Rectorat et administration centrale) considéré comme des moyens communs et des activités de support, les tableaux ci-dessous présentent les charges et produits sectoriels.

2021	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Produits, hors subventions reçues	9 157 668	16 107 108	2 032 827	14 762 320
Subventions reçues	87 046 839	70 760 894	14 087 390	49 018 989
Produits sectoriels, hors imputations internes	96 204 508	86 868 002	16 120 217	63 781 309
Imputations internes	10 887 166	14 215 978	2 331 256	11 792 937
Produits sectoriels	107 091 674	101 083 980	18 451 472	75 574 246
Charges de personnel	171 012 806	146 258 738	64 463 463	150 640 106
Dépenses générales	17 449 797	28 149 743	1 556 907	7 819 072
Amortissements	12 567 719	7 088 308	259 123	980 290
Subventions accordées	3 570 996	1 222 106	1 367 470	687 514
Charges sectorielles, hors imputations internes	204 601 318	182 718 896	67 646 964	160 126 982
Imputations internes	12 677 634	14 411 829	1 539 903	13 584 704
Charges sectorielles	217 278 952	197 130 725	69 186 867	173 711 686

2020	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Produits, hors subventions reçues	8 315 314	14 533 916	1 693 896	13 820 342
Subventions reçues	78 468 152	78 672 372	16 512 828	47 601 096
Produits sectoriels, hors imputations internes	86 783 466	93 206 287	18 206 724	61 421 438
Imputations internes	9 995 548	13 109 076	1 659 688	9 251 178
Produits sectoriels	96 779 013	106 315 363	19 866 413	70 672 616
Charges de personnel	167 058 005	145 281 542	64 205 298	148 196 293
Dépenses générales	15 660 073	24 295 250	1 301 830	8 100 153
Amortissements	12 378 539	7 471 627	301 142	1 000 469
Subventions accordées	1 730 682	1 930 538	1 292 651	601 394
Charges sectorielles, hors imputations internes	196 827 300	178 978 958	67 100 920	157 898 309
Imputations internes	10 783 523	12 406 925	1 195 843	10 023 731
Charges sectorielles	207 610 823	191 385 883	68 296 764	167 922 040

Écart 2021/2020	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Produits, hors subventions reçues	842 354	1 573 193	338 931	941 978
Subventions reçues	8 578 688	-7 911 478	-2 425 438	1 417 893
Produits sectoriels, hors imputations internes	9 421 042	-6 338 285	-2 086 508	2 359 871
Imputations internes	891 619	1 106 902	671 567	2 541 759
Produits sectoriels	10 312 661	-5 231 383	-1 414 940	4 901 630
Charges de personnel	3 954 800	977 196	258 165	2 443 813
Dépenses générales	1 789 724	3 854 492	255 078	-281 081
Amortissements	189 181	-383 319	-42 019	-20 179
Subventions accordées	1 840 314	-708 432	74 820	86 120
Charges sectorielles, hors imputations internes	7 774 018	3 739 938	546 043	2 228 673
Imputations internes	1 894 110	2 004 904	344 060	3 560 973
Charges sectorielles	9 668 129	5 744 842	890 103	5 789 646

En ne considérant que les actifs / passifs opérationnels, les tableaux ci-dessous présentent les actifs / passifs sectoriels. À relever que les autres actifs / passifs ne sont pas attribués à un secteur donné dans la mesure où ils sont gérés dans une perspective institutionnelle. Enfin, conformément à l'article 7A du REEF, la valeur des bâtiments mis à disposition par l'État et la dette correspondante ne sont pas comptabilisées au bilan de l'Université.

2021	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Actifs circulants	6 319 909	5 655 384	1 164 895	4 888 200
Actifs immobilisés	91 097 538	16 622 973	398 191	6 435 136
Actifs sectoriels	97 417 447	22 278 356	1 563 086	11 323 336
Fonds étrangers	70 551 334	65 561 289	8 151 464	34 856 450
Fonds propres	27 824 442	22 926 682	5 524 583	20 420 699
Passifs sectoriels	98 375 776	88 487 971	13 676 047	55 277 149

2020	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Actifs circulants	6 604 482	7 349 770	1 091 220	2 858 909
Actifs immobilisés	94 735 314	16 481 633	477 997	6 741 436
Actifs sectoriels	101 339 796	23 831 404	1 569 217	9 600 345
Fonds étrangers	63 545 037	69 150 786	9 600 535	33 132 691
Fonds propres	27 474 200	25 262 743	5 515 728	19 933 023
Passifs sectoriels	91 019 237	94 413 529	15 116 263	53 065 715

Écart 2021/2020	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Actifs circulants	-284 573	-1 694 387	73 675	2 029 291
Actifs immobilisés	-3 637 775	141 339	-79 806	-306 300
Actifs sectoriels	-3 922 349	-1 553 047	-6 130	1 722 991
Fonds étrangers	7 006 297	-3 589 497	-1 449 071	1 723 758
Fonds propres	350 242	-2 336 061	8 855	487 676
Passifs sectoriels	7 356 539	-5 925 558	-1 440 216	2 211 434

Les tableaux ci-dessous présentent les dépenses d'investissement par secteur et par catégorie de biens.

2021	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Appareils scientifiques	7 251 927	6 060 809	5 952	30 898
Matériels informatiques	1 131 655	763 044	149 477	569 454
Matériel, mobilier, véhicule et aménagement	502 368	254 351	18 327	62 241
Logiciels	54 132	87 599	3 354	16 657
Investissements sectoriels	8 940 082	7 165 803	177 110	679 250

2020	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Appareils scientifiques	6 266 438	5 938 497	44 116	161 943
Matériels informatiques	1 364 034	730 992	155 328	527 178
Matériel, mobilier, véhicule et aménagement	426 572	257 058	6 101	55 617
Logiciels	20 657	39 688	-	27 012
Investissements sectoriels	8 077 701	6 966 236	205 545	771 750

Écart 2021/2020	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Appareils scientifiques	985 489	122 312	-38 163	-131 045
Matériels informatiques	-232 378	32 051	-5 851	42 277
Matériel, mobilier, véhicule et aménagement	75 796	-2 708	12 225	6 623
Logiciels	33 475	47 912	3 354	-10 355
Investissements sectoriels	862 381	199 567	-28 435	-92 500

Le tableau ci-dessous présente l'état de rapprochement entre les informations fournies pour les secteurs et les informations présentées dans les états financiers consolidés.

2021	Total secteurs	Prestations de moyen / activités de support	Total Université	États financiers consolidés
Produits d'exploitation, hors imputations internes	262 974 035	538 188 267	801 162 302	801 162 302
Charges d'exploitation, hors imputations internes	615 094 159	201 810 453	816 904 612	816 904 612
Produits financiers	-	60 216 656	60 216 656	60 216 656
Charges financières	-	7 737 317	7 737 317	7 737 317
Actifs	132 582 226	657 676 827	790 259 052	790 259 052
Passifs	255 816 943	534 442 109	790 259 052	790 259 052
Investissements	16 021 232	10 690 726	26 711 958	26 711 958

2020	Total secteurs	Prestations de moyen / activités de support	Total Université	États financiers consolidés
Produits d'exploitation, hors imputations internes	259 617 915	532 158 634	791 776 549	791 776 549
Charges d'exploitation, hors imputations internes	600 805 487	201 516 873	802 322 360	802 322 360
Produits financiers	-	34 813 313	34 813 313	34 813 313
Charges financières	-	11 956 215	11 956 215	11 956 215
Actifs	136 340 761	602 705 806	739 046 567	739 046 567
Passifs	253 614 744	485 431 823	739 046 567	739 046 567
Investissements	16 021 232	10 690 726	26 711 958	26 711 958

3.3.3 Information budgétaire

Le périmètre des activités couvert par la procédure budgétaire n'est pas comparable à celui de préparation et de présentation des états financiers. Alors que les états financiers présentent un état de performance et une situation financière de l'ensemble des activités du groupe « économique » Université, toutes sources de financement confondues, la base budgétaire reflète les activités réalisées par l'Université, hors entités sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif ou conjoint, avec uniquement le financement des collectivités publiques enregistré dans les fonds provenant de l'État. À relever que la base de préparation et de présentation des états financiers et celle du budget partagent la même convention comptable, la même classification et couvrent la même période.

Dans ces conditions, un état distinct comprenant la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels et des explications sur les écarts significatifs est présenté ci-dessous, ainsi qu'un état de rapprochement avec les montants réels publiés dans les états financiers.

Le tableau ci-après met en évidence les ajustements budgétaires par nature de dépense et de revenu entre le budget initial et le budget final.

Nature	Libellé	Budget avec transfert	Écart vs Budget initial		Budget initial
			en CHF	en %	
4	Revenus	577 117 273	-	0.0%	577 117 273
42	Taxes et revenus divers	33 020 350	-515 000	-1.5%	33 535 350
	Autres écolages	2 665 000	-790 500	-22.9%	3 455 500
	Autres prestations de service et ventes	9 724 065	275 500	2.9%	9 448 565
43	Recettes diverses	1 697 744	515 000	43.5%	1 182 744
46	Subventions acquises	534 283 661	-	0.0%	534 283 661
49	Imputations internes	8 115 518	-	0.0%	8 115 518
3	Charges	577 117 273	-	0.0%	577 117 273
30	Charges du personnel	464 818 598	-261 690	-0.1%	465 080 288
	Personnel administratif	139 085 926	-10 000	0.0%	139 095 926
	Corps enseignant	234 339 628	-232 690	-0.1%	234 572 318
	Autres	589 724	-19 000	-3.1%	608 724
31	Dépenses générales	70 858 277	245 520	0.3%	70 612 757
	Fournitures	14 638 028	24 330	0.2%	14 613 698
	Services, honoraires	18 229 285	221 190	1.2%	18 008 095
33	Amortissements ordinaires	19 419 883	-	0.0%	19 419 883
36	Subventions accordées	18 440 825	-	0.0%	18 440 825
	Subventions	15 729 615	79 538	0.5%	15 650 077
	Bourses sociales et dépannages	1 409 722	-519 826	-26.9%	1 929 548
	Autres bourses et prix	756 788	20 288	2.8%	736 500
	Subventions aux associations d'étudiants-es	544 700	420 000	336.8%	124 700
39	Imputations internes	3 579 690	16 170	0.5%	3 563 520
	Résultat net	-	-		-

En règle générale, les transferts budgétaires entre les subdivisions et entre les rubriques de charges / revenus visent davantage à corriger des erreurs de budgétisation qu'à procéder à des réallocations de moyens entre les structures. Ils s'effectuent toujours à budget constant. En principe, ils ne peuvent être effectués ni entre les charges de personnel et les dépenses générales / subventions accordées, ni entre les charges de personnel du corps enseignant et celles du personnel administratif et technique sauf dérogation du Rectorat.

En pratique, deux types d'opérations ont été réalisées en cours d'année induisant des ajustements au budget initial. Le premier englobe des modifications permettant de corriger des erreurs de budgétisation entre les natures de dépenses ou de revenus et entre les structures. Cela représente un ajustement budgétaire des charges (CHF 29 000) et des produits (CHF 1 305 500). Le second permet de réaliser des réallocations budgétaires en cours d'année entre les structures (CHF 249 580). À noter que les transferts budgétaires entre les structures pour une même nature de dépenses ou de revenus ne sont pas reflétés dans le tableau ci-dessus.

En cours d'année 2021, l'Université n'a réalisé aucune opération (dotations complémentaires ou réductions budgétaires) avec un effet sur le résultat net prévu. Elle n'a pas non plus effectué d'opération permettant d'allouer une dotation budgétaire d'un centre financier « réallocateur » vers un centre financier « utilisateur ».

Le tableau ci-dessous présente les comptes des fonds provenant de l'État, ainsi que les écarts par rapport au budget. Les écarts significatifs entre les montants réels (comptes) et ceux inscrits dans le budget après transfert s'expliquent de la façon suivante. À relever que la partie « 5.4 Compte de fonctionnement État » présente un compte rendu des écarts significatifs par faculté.

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		579 015 715	577 117 273	1 898 442	0.3%	577 117 273
42	Taxes et revenus divers		31 896 243	33 020 350	-1 124 107	-3.4%	33 535 350
	Emoluments		254 155	187 000	67 155	35.9%	187 000
	Taxes universitaires	N1	13 684 479	13 664 000	20 479	0.1%	13 664 000
	Autres écolages	N2	1 952 047	2 665 000	-712 953	-26.8%	3 455 500
	Recettes médecine dentaire	N3	4 950 708	4 468 285	482 423	10.8%	4 468 285
	Remboursements	N4	2 415 567	2 312 000	103 567	4.5%	2 312 000
	Autres prestations de service et ventes	N5	8 639 287	9 724 065	-1 084 778	-11.2%	9 448 565
43	Recettes diverses	N5	1 542 664	1 697 744	-155 080	-9.1%	1 182 744
46	Subventions acquises		533 002 965	534 283 661	-1 280 696	-0.2%	534 283 661
	Indemnité cantonale	N6	361 227 174	361 178 900	48 274	0.0%	361 178 900
	Subvention fédérale de base	N7	111 936 932	113 240 000	-1 303 068	-1.2%	113 240 000
	Contribution fédérale aux frais locatifs		402 108	406 600	-4 492	-1.1%	406 600
	AIU brut	N8	42 710 945	41 641 000	1 069 945	2.6%	41 641 000
	Produits différés liés aux investissements		16 954 718	17 081 640	-126 922	-0.7%	17 081 640
	Autres subventions	N9	-228 912	735 521	-964 433	-131.1%	735 521
49	Imputations internes	N10	12 573 842	8 115 518	4 458 324	54.9%	8 115 518
3	Charges	N11	578 926 400	577 117 273	1 809 127	0.3%	577 117 273
30	Charges du personnel		467 494 707	464 818 598	2 676 109	0.6%	465 080 288
	Personnel administratif	N12	141 551 513	139 085 926	2 465 587	1.8%	139 095 926
	Corps enseignant	N13	233 551 389	234 339 628	-788 239	-0.3%	234 572 318
	Allocations, indemnités	N14	3 121 418	2 782 380	339 038	12.2%	2 782 380
	Cotisations patronales	N15	87 829 431	87 350 940	478 491	0.5%	87 350 940
	Pont AVS	N16	974 173	670 000	304 173	45.4%	670 000
	Autres	N17	466 782	589 724	-122 942	-20.8%	608 724
31	Dépenses générales	N18	69 661 106	70 858 277	-1 197 171	-1.7%	70 612 757
	Fournitures		13 967 726	14 638 028	-670 302	-4.6%	14 613 698
	Mobilier, machines		372 548	906 145	-533 597	-58.9%	906 145
	Eau, énergie, combustible		10 833 738	11 492 094	-658 356	-5.7%	11 492 094
	Services, honoraires		20 871 448	18 229 285	2 642 163	14.5%	18 008 095
	Entretien immeubles		9 069 430	8 461 866	607 564	7.2%	8 461 866
	Entretien mobilier		2 395 450	2 146 449	249 001	11.6%	2 146 449
	Loyers, redevances		10 567 405	11 472 434	-905 029	-7.9%	11 472 434
	Dédommagement personnel		1 392 351	3 511 976	-2 119 625	-60.4%	3 511 976
	Diverses charges		191 009	-	191 009	-	-
33	Amortissements ordinaires	N19	19 264 768	19 419 883	-155 115	-0.8%	19 419 883
	Pertes sur débiteurs		69 472	90 000	-20 528	-22.8%	90 000
	Amortissement des équipements		16 865 413	17 000 000	-134 587	-0.8%	17 000 000
	Amortissement bâtiments Université		2 329 883	2 329 883	-	0.0%	2 329 883
36	Subventions accordées		17 250 422	18 440 825	-1 190 403	-6.5%	18 440 825
	Subventions	N20	16 125 556	15 729 615	395 941	2.5%	15 650 077
	Bourses sociales et dépannages	N21	539 931	1 409 722	-869 791	-61.7%	1 929 548
	Autres bourses et prix	N22	297 336	756 788	-459 452	-60.7%	736 500
	Subventions aux associations d'étudiants-es	N23	287 599	544 700	-257 101	-47.2%	124 700
39	Imputations internes	N10	5 255 398	3 579 690	1 675 708	46.8%	3 563 520
	Résultat net	N24	89 314	-	89 314		-
	Occupation de postes		3 137.6	3 144.4	-6.8	-0.2%	3 144.4
	Personnel administratif	N12	1 275.9	1 288.2	-12.3	-1.0%	1 288.2
	Corps enseignant	N13	1 861.7	1 856.1	5.6	0.3%	1 856.1
	Corps professoral		490.9	550.1	-59.2	-10.8%	550.1
	Collaborateurs.trices de l'enseignement		1 370.8	1 306.1	64.8	5.0%	1 306.1

N1 Les taxes d'encadrement sont supérieures au budget (CHF 40 489) pour deux raisons. Avec un impact négatif, la première reflète une croissance inférieure du nombre des étudiants-es (6.1 % contre 6.9 %) à celle budgétée. Avec un impact positif, la seconde résulte d'un taux d'exonération moins élevé que budgété (26.5 % contre 27.0 %). Les taxes fixes sont inférieures au budget (CHF 9 189) en raison d'une croissance moins élevée du nombre d'étudiants-es.

N2 La Maison des Langues présente un chiffre d'affaires en dessous des prévisions initiales (CHF 66 177). Cet écart s'explique par l'annulation de la première session des cours d'été et la baisse de fréquentation des sessions suivantes, en lien avec la crise sanitaire (CHF 435 000) compensées par des revenus plus importants que prévus pour les autres cours dispensés par la Maison des Langues (CHF 368 823). Globalement, le résultat net de la Maison des Langues présente un moindre déficit (CHF 16 336).

N3 La Clinique universitaire de médecine dentaire présente une amélioration du chiffre d'affaires par rapport aux attentes budgétaires (CHF 482 423). Cette amélioration s'explique par un volume d'activités plus important que prévu.

N4 Compte tenu des recettes qui compensent des charges, les prestations de service et ventes et recettes diverses sont inférieures aux attentes budgétaires (CHF 1 679 604). L'écart s'explique principalement par une baisse du volume d'activités en lien avec la crise sanitaire (CHF 1 141 000), à laquelle s'ajoute des recettes de la rétrocession de la taxes CO₂ (CHF 394 048), des cartes multiservices (CHF 199 067) et des loyers estudiantins (CHF 140 040) inférieures au budget.

N5 L'indemnité cantonale est supérieure au budget (CHF 48 274). Cet écart correspond exclusivement à l'utilisation d'une partie de l'indemnité complémentaire (CHF 975 000) accordée pour les repas étudiants-es à 5 francs. Bien que les comptes 2021 soient en bénéfice, le dispositif de partage ne peut être déployé tant que le résultat cumulé de la période de la COB 2020-2023 présente un découvert (CHF 10 335).

N6 La subvention fédérale de base est inférieure au budget (CHF 1 303 068) en raison uniquement de la détérioration de la position relative de l'Université par rapport aux autres universités cantonales. Cette position relative s'est détériorée sur l'axe de la recherche (CHF 1 879 697) et s'est améliorée sur l'axe de l'enseignement (CHF 576 628). Cette détérioration sur l'axe de la recherche s'explique par un volume de fonds de recherche plus bas que prévu, par une moindre intensité de la recherche, ainsi que par une diminution de la durée des projets. L'amélioration sur l'axe de l'enseignement s'explique par un nombre d'étudiants-es étrangers-ères plus élevé que prévu, par un nombre de diplômes plus élevé que prévu, ainsi que par un nombre d'étudiants-es plus bas que prévu.

N7 Les subventions cantonales AIU sont supérieures aux prévisions initiales (CHF 1 069 945). L'écart s'explique par un nombre d'étudiants-es confédérés-es plus élevé que budgété dans les groupes « sciences humaines et sociales » (CHF 763 200) et « sciences » (CHF 603 950) atténué par un nombre d'étudiants-es confédérés-es moins élevé que budgété dans le groupe « médecine clinique » (CHF 282 700). Cela induit un effet de volume (+ 3.3 %), ainsi qu'un effet de recomposition lié aux différences de forfait par groupe facultaire (- 0.7 %). Le montant des forfaits par groupe facultaire étant inchangé, aucun effet de prix n'est observé.

N8 Compte tenu des recettes qui compensent des charges, notamment celles des PRN, les autres subventions sont supérieures aux attentes (CHF 98 632). Cet écart s'explique par les subventions reçues de fondations pour financer l'initiative des repas à 3 francs aux étudiants-es, par des recettes

non budgétées partiellement compensées par la suppression de la contribution du Geneva Creativity Center.

N9 Les produits et charges d'imputations entre structures du budget « État » sont supérieurs aux prévisions (CHF 1 527 910). L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (CHF 7 272 272) et supérieur aux attentes budgétaires (CHF 2 736 444). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

N10 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges, l'objectif de non dépense n'est pas atteint. L'Université présente un dépassement (CHF 992 593). Le taux d'utilisation du budget s'élève à 100.2 %. Pour l'Université, la crise sanitaire induit globalement une économie sur les charges (CHF 1 181 289).

N11 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges, les charges du personnel PAT présentent un dépassement (CHF 2 740 953), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par une sur-utilisation des postes (CHF 2 832 122) compensée partiellement par une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (CHF 91 169).

N12 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges, les charges du personnel PENS présentent un dépassement (CHF 13 382), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par une sur-utilisation des postes (CHF 1 996 762) et par une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (CHF 1 983 380).

N13 Compte tenu des recettes qui compensent des charges, les allocations et les indemnités présentent un dépassement (CHF 337 359). L'écart s'explique principalement par des indemnités versées aux collaborateurs-trices (départ à la retraite, jubilé, naissance, etc.) plus élevées que prévues au budget et partiellement compensées par des indemnités versées au titre de participation à l'acquisition des abonnements TPG inférieures au montant budgété.

N14 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges, les cotisations patronales présentent un dépassement (CHF 718 448). Cet écart s'explique par deux facteurs. Premièrement, il s'agit du dépassement sur les charges de personnel (CHF 591 939). Deuxièmement, cela résulte d'un dépassement lié à la sous-évaluation du taux de cotisation de prévoyance professionnelle (CHF 126 509).

N15 Les coûts de la rente-pont AVS présentent un dépassement (CHF 304 173). Cet écart s'explique par un nombre de personnes au bénéfice de la rente-pont AVS plus important que prévu (20 personnes contre 15 budgétées) et par un montant moyen par bénéficiaire plus élevé que prévu.

N16 Compte tenu des recettes qui compensent des charges, les autres charges de personnel présentent une économie (CHF 115 184). Cet écart s'explique intégralement par une économie sur les charges de la formation continue.

N17 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges, les dépenses générales présentent une économie (CHF 2 048 148). L'écart s'explique en partie par la crise sanitaire (CHF 2 112 624) en lien avec des économies sur les dédommagements de personnel, les fournitures de bureau et les loyers partiellement compensées par des dépassements sur les mandats et les frais d'entretien. Aux effets de la crise sanitaire s'ajoutent des économies additionnelles (CHF 2 666 969) sur les fournitures de bureau, les loyers, les frais d'énergie compensées partiellement par des dépassements sur les mandats et les frais d'entretien.

N18 Compte tenu des recettes qui compensent des charges, les subventions présentent un dépassement budgétaire (CHF 336 190). L'écart s'explique en partie par la crise sanitaire

(CHF 336 104) en lien avec les subventions accordées aux cafétérias pour les repas étudiants-es et la subvention aux crèches. Aux effets de la crise sanitaire s'ajoute un dépassement additionnel (CHF 344 838) en lien avec la subvention à la Fondation de la petite enfance de l'Université, compensé partiellement par des économies sur les subventions à la Fondation pour la recherche médicale et à la Fondation de la Faculté autonome de théologie.

N19 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges, les bourses sociales et dépannages octroyés aux étudiants-es présentent une économie (CHF 807 291) grâce à l'utilisation prioritaire de fonds alloués par des fondations et le Canton.

N20 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges, les autres bourses et prix présentent une économie (CHF 456 152). L'écart s'explique en partie par la crise sanitaire (CHF 374 000) en lien avec la réduction de la mobilité académique et des économies sur les bourses pour les doctorants-es. Aux effets de la crise sanitaire s'ajoutent des économies additionnelles (CHF 42 700) en lien avec une sous-utilisation du budget des bourses pour les doctorants-es et de l'aide à la publication de thèses.

N21 Le résultat net affiche un excédent de revenus (CHF 89 314). Ce résultat plus favorable est la conséquence de revenus et de charges supérieurs aux prévisions budgétaires. Du côté des produits (CHF 1 081 907, soit 0.2 %), l'écart s'explique principalement par des produits d'imputations internes de fonds provenant de l'extérieur (CHF 2 930 414), des produits AIU (CHF 1 069 945) et des recettes de la CUMD (CHF 482 423) supérieurs aux attentes atténués par une baisse du chiffre d'affaires consécutive à la crise sanitaire (CHF 1 530 000), ainsi qu'une subvention fédérale de base (CHF 1 303 068) et des prestations de services et ventes (CHF 538 604) inférieures aux attentes. Du côté des charges (CHF 992 593, soit 0.2 %), l'écart s'explique principalement par des dépassements sur les charges du personnel PAT (CHF 3 677 005, charges sociales incluses) et sur la rente-pont AVS (CHF 304 173) atténués par des économies sur les dépenses générales (CHF 2 048 148), ainsi que sur les subventions accordées (CHF 937 861). À relever que la crise sanitaire détériore globalement le résultat net (CHF 348 711).

Le tableau de rapprochement ci-dessous permet de réconcilier les données présentées sur une base budgétaire avec celles des états financiers consolidés (voir tableau « 2.2 Compte d'exploitation »). Cette réconciliation comprend la suppression des imputations internes du Compte « État » et l'ajout des charges et produits du FNS, des autres fonds étrangers et des fonds propres affectés, hors imputations internes, ainsi que les apports des entités consolidées après éliminations, y compris les mises en équivalence.

		Total produits	Total charges	Résultat net
Base budgétaire	Montants réels (Comptes « État »)	579 015 715	578 926 400	89 314
Éléments de réconciliation	- Imputations internes « État »	12 573 842	5 255 398	7 318 444
	+ FNS hors imputations internes	101 728 685	97 946 734	3 781 951
	+ Autres fonds étrangers hors imputations internes	113 346 126	97 482 040	15 864 086
	+ Fonds propres affectés hors imputations internes	66 277 483	51 191 770	15 085 713
	+ Apports entités consolidées après éliminations	13 584 792	4 350 382	9 234 410
	+ Part résultat mis en équivalence	1 008 394	-	1 008 394
Total hors imputations internes		862 387 353	824 641 928	37 745 425
Base états fin. consolidés	Montants réels (compte d'exploitation)	862 387 353	824 641 928	37 745 425

3.3.4 Liquidités et équivalents de liquidités

Le tableau ci-dessous présente l'état des liquidités et équivalents de liquidités.

	2021	2020
Avoirs en caisse	246 013	216 771
Avoirs bancaires Fonds de roulement	20 821 126	16 696 002
Avoirs bancaires portefeuilles mobiliers	5 358 094	4 992 190
Liquidités et équivalents de liquidités	26 425 233	21 904 963

En ce qui concerne les mouvements de trésorerie liés au budget « État » et aux « crédits d'investissement d'ouvrage et de renouvellement », l'Université est intégrée, par le biais d'une convention « argent », au système de gestion centralisée des liquidités de l'État. La convention prévoit que l'Université effectue ses paiements, enregistre ses produits et que l'État procède hebdomadairement au remboursement net.

En ce qui concerne les mouvements de trésorerie liés aux fonds provenant de l'extérieur, l'Université gère ses liquidités sur une base hebdomadaire en s'assurant que les comptes bancaires aient les disponibilités suffisantes pour effectuer les paiements. Dans un environnement de taux d'intérêts négatifs sur les comptes courants, l'Université réalise des opérations de rééquilibrage entre les établissements bancaires. Lorsque le fonds de roulement dépasse les besoins pour les paiements réguliers, l'Université investit l'excédent de liquidité dans son portefeuille de trésorerie. À l'inverse, l'Université réalise une partie de son portefeuille de trésorerie pour alimenter ses

comptes bancaires. En 2021, les liquidités du Fonds de roulement augmentent (CHF 4 125 124) dont les raisons sont principalement imputables à deux types d'opérations. Le premier concerne des mouvements avec les portefeuilles de titres (désinvestissement net de CHF 3 400 000) en ligne avec les besoins pour le trafic de paiement. Le second concerne des opérations en lien avec l'exploitation (CHF 650 000) dont notamment le remboursement d'un prêt pour le Fonds général de l'Université. Quant aux liquidités des portefeuilles de titres, elles augmentent (CHF 365 904) en raison des résultats des opérations de couverture de change, des apports nets en attente de placement et de la variation des liquidités frictionnelles nécessaires à la gestion des portefeuilles.

3.3.5 Placements financiers

Portefeuilles de titres :

Tous les placements financiers sont cotés en bourse et entrent dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction. Aucun actif financier n'est grevé d'une mise en garantie. Les placements financiers résultent des surplus temporaires de liquidités des fonds provenant de l'extérieur (les subsides de recherche alloués par le FNS, la Commission européenne, des fondations privées ou publiques et les dons et legs), de dons et legs en faveur des fonds universitaires et du Fonds général de l'Université.

Gestion des risques financiers liés aux portefeuilles de titres :

Pour les portefeuilles gérés par l'Université, la politique de placement est décidée par le Recteur. Celui-ci est accompagné par un comité de surveillance de la gestion des portefeuilles qui, à un rythme d'une réunion par trimestre, émet des recommandations. Pour le portefeuille du Fonds général, la politique de placement est décidée par le Conseil de fondation. Depuis décembre 2020, le Conseil de fondation s'appuie sur les recommandations du comité de surveillance de la gestion des portefeuilles de l'Université. La gestion opérationnelle des portefeuilles de titres de l'Université et du Fonds général de l'Université est déléguée à des gérants externes de la place genevoise offrant toutes les garanties.

La politique de placement des portefeuilles de titres de l'Université et celle du Fonds général de l'Université sont encadrées par une charte de placement par portefeuille. Les chartes de placement partagent les principes suivants :

- Les choix d'investissement sont dictés par des considérations de performance axées sur le long terme et respectent les principes de diversification des risques.
- L'objectif de préservation du capital prime.
- L'objectif de rendement net des frais de gestion est de l'ordre de 3 % par an.
- L'univers et l'horizon de placement, ainsi que l'allocation stratégique des actifs, sont déterminés.

Seules les allocations stratégiques sont spécifiques à chaque portefeuille. Dans la mesure où le portefeuille des fonds universitaires et celui du Fonds général de l'Université sont complétés par des portefeuilles immobiliers (voir note « 3.3.9 Immeubles de placement »), leur allocation est un peu plus « agressive » avec une proportion d'actions plus élevée que celle du portefeuille de trésorerie de l'Université. À relever qu'aucune modification des chartes de placement des portefeuilles n'est intervenue en 2021.

Les tableaux ci-dessous présentent l'évaluation des portefeuilles du groupe « Université ».

2021	Portefeuille de trésorerie	Portefeuille des Fonds universitaires	Portefeuille du Fonds Général	Total	En %
Fonds immobiliers	56 042 182	-	-	56 042 182	11%
Actions (CHF)	56 382 396	26 606 503	18 023 045	101 011 944	21%
Actions (monnaies étrangères)	90 223 165	25 591 698	16 041 957	131 856 820	27%
Obligations (CHF)	107 586 948	17 164 715	11 272 950	136 024 613	28%
Obligations (monnaies étrangères)	27 236 628	1 564 595	1 884 351	30 685 574	6%
Fonds alternatifs (monnaies étrangères)	-	-	-	-	0%
Dépôts - Prêts (CHF)	28 050 000	4 800 000	2 999 260	35 849 260	7%
Titres détenus à des fins de transaction	365 521 317	75 727 511	50 221 563	491 470 392	100%
Couverture de change	196 856	-63 245	-	133 611	
Placements financiers	365 718 174	75 664 266	50 221 563	491 604 003	

Le marché des actions a globalement très bien performé en 2021 avec de grands écarts entre les zones géographiques mais sans lien avec des facteurs fondamentaux. En revanche, avec l'augmentation des taux d'intérêt consécutifs aux craintes inflationnistes, la performance des obligations a été positive pour celles de moins bonne qualité et négative pour celle à longue duration.

Pour le portefeuille de trésorerie de l'Université, la performance annuelle est de 9.4 % (20 points de base inférieur au benchmark) grâce à l'évolution très favorable des actions en 2021. Au cours de l'année 2021, le portefeuille de trésorerie de l'Université a enregistré deux rebalancements pour aligner sa composition effective avec son allocation stratégique. Dans ce cadre, en sus du réinvestissement systématique des revenus financiers nets (CHF 11 254 550), l'Université a effectué un apport dans le portefeuille de trésorerie en janvier 2021 (CHF 1 600 000) et un retrait en novembre 2021 (CHF 7 000 000). Quant aux liquidités du portefeuille, elles sont encore déposées dans le système de cash-pooling avec l'État bénéficiant ainsi de conditions préférentielles par rapport à des placements à court terme d'une durée similaire et d'un couple « rendement vs risque » plus favorable. Au 31.12.2021, la répartition effective par classe d'actifs est parfaitement en ligne avec l'allocation stratégique (40 % en actions, 37 % en obligations, 15 % en placements immobiliers et 8 % en liquidités). Les frais de gestion du portefeuille de trésorerie ont diminué (- 9.0 %). Enfin, les rendements réalisés en 2020 ont été répartis entre le budget « État » et la réserve stratégique du Rectorat (montant total CHF 7 000 000).

Pour le portefeuille des fonds universitaires, la performance annuelle est de 15.8 % (40 points de base inférieur au benchmark) grâce à l'évolution très favorable des actions en 2021. En sus du réinvestissement systématique des revenus financiers nets et des versements de dividende des sociétés immobilières déduits des dépenses des fonds universitaires avec charte (CHF 1 290 256), le portefeuille des fonds universitaires a enregistré un apport supplémentaire (CHF 770 089) en 2021 grâce à la finalisation de la vente de l'appartement des Champel (Loi 12717). Sur la base d'un mandat de gestion la composition effective du portefeuille est modifiée pour se rapprocher de l'allocation stratégique. Un rebalancement général a été effectué en décembre 2021. Quant aux liquidités du portefeuille, elles sont déposées dans le système de cash-pooling avec l'État bénéficiant de conditions favorables par rapport à celles de placements à court terme d'une durée similaire et d'un couple « rendement vs risque » plus favorable. Au 31.12.2021, par rapport à

l'allocation stratégique (67 % en actions, 25 % en obligations et 8 % en liquidités), la répartition par classe d'actifs se situait dans les marges de fluctuation prévues (+/- 5 %). Les frais de gestion du portefeuille des fonds universitaires ont augmenté (+23.5 %). Enfin, les rendements réalisés des portefeuilles mobiliers et immobiliers en 2020 ont été distribués (CHF 1 446 622) en faveur des fonds universitaires avec charte proportionnellement à leur capital moyen. Pour mémoire, les fonds universitaires avec charte sont également investis dans un portefeuille immobilier (voir 3.3.9 « Immeubles de placement »).

Pour le portefeuille du Fonds général de l'Université, la performance annuelle est de 14.5 % (30 points de base inférieur au benchmark) grâce à l'évolution très favorable des actions en 2021. Dans le sillage de la décision du Conseil de fondation d'aligner le portefeuille du Fonds général de l'Université sur les principes du portefeuille des fonds universitaires (novembre 2020), la restructuration intégrale s'est poursuivie en 2021. Seule la liquidation définitive d'une position dans un fonds obligataire est en cours. En sus du réinvestissement systématique des revenus financiers nets et des versements de dividende des sociétés immobilières déduits des dépenses du Fonds général de l'Université (CHF 695 434), le portefeuille du Fonds général de l'Université a enregistré un apport en 2021 lié avec la vente de l'immeuble des Coquelicots (CHF 8 000 000). Cet apport a été investi dans les différentes classes d'actifs selon l'allocation stratégique. Un rebalancement général a été effectué en décembre 2021. Au 31.12.2021, par rapport à l'allocation stratégique (67 % en actions, 25 % en obligations et 8 % en liquidités), la répartition par classe d'actifs se situait dans les marges de fluctuation prévues (+/- 5 %). Les frais de gestion du portefeuille du Fonds général de l'Université ont diminué substantiellement (- 71.2 %). Pour mémoire, les fonds du Fonds général de l'Université sont également investis dans un portefeuille immobilier (voir 3.3.9 « Immeubles de placement »).

2020	Portefeuille de trésorerie	Portefeuille des Fonds universitaires	Portefeuille du Fonds Général	Total	En %
Fonds immobiliers	52 457 621	-	-	52 457 621	12%
Actions (CHF)	51 630 696	22 884 023	8 756 046	83 270 765	19%
Actions (monnaies étrangères)	85 570 313	21 819 840	12 023 063	119 413 215	27%
Obligations (CHF)	99 768 700	14 746 690	7 713 894	122 229 284	28%
Obligations (monnaies étrangères)	23 741 876	1 383 092	845 000	25 969 968	6%
Fonds alternatifs (monnaies étrangères)	-	-	2 608 728	2 608 728	1%
Dépôts - Prêts (CHF)	25 250 000	4 800 000	4 132 901	34 182 901	8%
Titres détenus à des fins de transaction	338 419 206	65 633 645	36 079 632	440 132 483	100%
Couverture de change	60 832	-1 983	-22 293	36 556	
Placements financiers	338 480 038	65 631 663	36 057 339	440 169 039	

L'Université détient des instruments financiers dérivés de couverture de juste valeur (contrat de vente à terme « forward ») lui permettant de se prémunir contre le risque de change. Ces contrats de vente à terme « forward » portent sur une durée de trois mois et sont renouvelés automatiquement à leur échéance. Au 31.12.2021, l'Université détient des instruments financiers dérivés de couverture de change pour les obligations gouvernementales de pays émergents libellées en dollars (couverture à 80 %) avec une échéance au 15 mars 2022. Ces opérations ont

engendré une perte nette réalisée (CHF 817 314) en 2021 contre un bénéfice net réalisé (CHF 2 068 914) en 2020, ainsi qu'un gain latent (CHF 97 055) en 2021 contre une perte latente (CHF 710 420) en 2020.

L'Université et le Fonds général de l'Université n'ont désigné aucun instrument dérivé pour se couvrir contre le risque de flux de trésorerie.

Les tableaux ci-dessous présentent la juste valeur des instruments de couverture et des titres sous-jacents couverts, ainsi que leur état de performance.

2021	Valeur boursière		Écart au 31.12			Variation de la couverture
	date acquisition	au 31.12	Total	cours des titres	taux de change	
US Blackrock EM GOV	18 185 152	18 018 086	-167 066	-17 805	-149 261	196 856
US GAM FCM Cat Bonds	-	-	-	-	-	-
US GAM FCM Cat Bonds	1 491 275	1 428 029	-63 246	-	-63 245	-63 245
Fonds Général	-	-	-	-	-	-
Total	19 676 427	19 446 115	-230 311	-17 805	-212 506	133 611

2020	Valeur boursière		Écart au 31.12			Variation de la couverture
	date acquisition	au 31.12	Total	cours des titres	taux de change	
US Blackrock EM GOV	17 186 086	16 903 651	-282 435	157 282	-443 823	29 805
US GAM FCM Cat Bonds	7 017 228	16 903 651	9 886 423	550	-179 530	31 027
US GAM FCM Cat Bonds	1 444 380	1 442 396	-1 983	-	-1 983	-1 983
Fonds Général	4 699 413	4 677 120	-22 293	-	-22 293	-22 293
Total	30 347 107	39 926 819	9 579 712	157 832	-647 629	36 556

Le résultat financier des portefeuilles mobiliers de l'Université et du Fonds général de l'Université se compose non seulement des opérations de vente et d'achat mais aussi des opérations de nature comptable visant à évaluer à leur juste valeur les titres mobiliers. Les premières génèrent des pertes ou des bénéfices réalisés et les secondes des pertes ou des gains latents.

Les tableaux ci-dessous présentent les opérations latentes et financières du portefeuille mobilier.

Valeur des titres 2021	Valeur acquisition a	Valeur boursière b	Écart		Gains / Pertes latentes e=c-d
			2021 c=b-a	2020 d	
Portefeuille de trésorerie	320 584 286	365 521 317	44 937 032	23 430 552	21 506 480
Couverture de change	-	196 856	196 856	60 832	136 024
Liquidités monnaies étrangères	-	-	61 172	-	61 172
Portefeuille des fonds universitaires	54 201 436	75 727 511	21 526 075	14 711 746	6 814 328
Couverture de change	-	-63 245	-63 245	-1 983	-61 262
Liquidités monnaies étrangères	-	-	4 367	-	4 367
Portefeuille du Fonds général	46 523 538	50 221 563	3 698 025	-639 708	4 337 733
Couverture de change	-	-	-	-	22 293
Liquidités monnaies étrangères	-	-	29 294	-	29 294
Total portefeuilles mobiliers	421 309 260	491 604 003	70 389 577	37 561 440	32 828 137

Valeur des titres 2020	Valeur acquisition a	Valeur boursière b	Écart		Gains / Pertes latentes e=c-d
			2020 c=b-a	2019 d	
Portefeuille de trésorerie	314 988 654	338 419 206	23 430 552	23 576 597	-146 046
Couverture de change	-	60 832	60 832	689 421	-628 589
Liquidités monnaies étrangères	-	-	359 533	-	359 533
Portefeuille des fonds universitaires	50 921 899	65 633 645	14 711 746	14 335 307	376 439
Couverture de change	-	-1 983	-1 983	15 236	-17 219
Liquidités monnaies étrangères	-	-	3 353	-	3 353
Portefeuille du Fonds général	36 719 340	36 079 632	-639 708	2 984 973	-3 624 680.8
Couverture de change	-	-22 293	-22 293	42 319	-64 612
Liquidités monnaies étrangères	-	-	-40 994	-	-40 994
Total portefeuilles mobiliers	402 629 892	440 169 039	37 861 038	41 643 854	-3 782 815

Résultats financiers 2021	Opérations sur ventes			Intérêts & Dividendes d	Produits réalisés e=b+d
	Pertes a	Bénéfices b	Résultat c=b-a		
Portefeuille de trésorerie	2 011 698	6 659 222	4 647 524	7 424 881	14 084 103
Couverture de change	1 163 243	345 388	-817 855	-	345 388
Portefeuille des fonds universitaires	34 288	1 669 083	1 634 794	1 390 141	3 059 224
Couverture de change	-	541	541	-	541
Fonds général	3 991	617 002	613 011	185 037	802 039
Couverture de change	24 056	24 055	-0	-	24 055
Total portefeuilles mobiliers	3 237 276	9 315 292	6 078 016	9 000 059	18 315 350

Résultats financiers 2020	Opérations sur ventes			Intérêts & Dividendes d	Produits réalisés e=b+d
	Pertes a	Bénéfices b	Résultat c=b-a		
Portefeuille de trésorerie	2 947 298	9 634 543	6 687 245	4 178 794	13 813 337
Couverture de change	49 554	1 981 425	1 931 871	-	1 981 425
Portefeuille des fonds universitaires	180 315	583 500	403 185	1 159 762	1 743 262
Couverture de change	-	103 904	103 904	-	103 904
Fonds général	1 266 053	5 615 014	4 348 961	479 731	6 094 745
Couverture de change	141 110	174 250	33 139	-	174 250
Total portefeuilles mobiliers	4 584 331	18 092 636	13 508 305	5 818 287	23 910 923

Le tableau ci-dessous présente les frais de gestion du portefeuille mobilier.

		2021	2020
Portefeuille de trésorerie	Frais de gestion	517 113	488 326
	Frais de transactions	153 409	248 813
	Sous-total	670 522	737 139
Portefeuille des fonds universitaires	Frais de gestion	153 246	126 426
	Frais de transactions	3 794	745
	Sous-total	157 040	127 171
Portefeuille du Fonds général	Frais de gestion	67 571	228 768
	Frais de transactions	28 512	105 053
	Sous-total	96 083	333 822
Frais de gestion du portefeuille mobilier		923 646	1 198 132

Les frais de gestion diminuent fortement (CHF 274 486) en raison principalement du changement de stratégie de placement du portefeuille du Fonds général de l'Université, ainsi que de sa gestion opérationnelle.

3.3.6 Débiteurs

Le tableau ci-dessous présente les débiteurs avec contrepartie.

	2021	2020
Fonds National Suisse	4 128 251	3 164 408
Clients externes Subventions	9 649 503	8 051 600
Provisions débiteurs douteux	-	-624 911
Débiteurs Subventions	13 777 754	10 591 097
Débiteurs médecine dentaire	1 755 814	1 864 897
Provisions débiteurs douteux	-109 071	-108 753
<i>Sous-total médecine dentaire</i>	<i>1 646 743</i>	<i>1 756 144</i>
Clients externes mandats/prestations & acomptes fournisseurs	7 094 329	8 984 482
Provisions débiteurs douteux	-80 117	-80 117
<i>Sous-total clients externes</i>	<i>7 014 211</i>	<i>8 904 364</i>
Débiteurs mandats / prestations	8 660 954	10 660 509
Locataires (BLRU & appartement Champel)	7 833	3 271
Swiss Library Services Plateform	800 000	800 000
Débiteurs Régisseur des sociétés immobilières	-	-2 759
Provisions débiteurs douteux	-	-
Autres débiteurs	807 833	800 513
Débiteurs avec contrepartie	23 246 542	22 052 118

Les débiteurs « Subventions » augmentent (CHF 3 186 657). L'écart s'explique par des factures au FNS en cours de règlement, par des projets pour lesquels il existe un décalage entre les activités réalisées et le financement octroyé ou attendu, ainsi que par l'utilisation de la provision pour débiteurs douteux d'un projet européen. Pour les débiteurs « Subventions », la politique de provisionnement suit une approche systématique. Tous les débiteurs de plus de six mois et d'un montant supérieur à CHF 10 000 font l'objet d'une analyse pour déterminer la probabilité de non recouvrement. S'il est plus probable qu'improbable que le risque se réalise, une provision pour débiteurs douteux est constituée. Indépendamment de ces opérations, la pertinence d'engager une procédure judiciaire à l'encontre du débiteur est déterminée par des considérations juridiques et de matérialité et de rapport entre la somme contestée et les coûts des démarches.

Pour les débiteurs de la clinique universitaire de médecine dentaire, l'Université applique de façon systématique une politique de provisionnement selon les règles suivantes. Un débiteur devient douteux dès lors que la créance reste non recouvrée à l'échéance du deuxième rappel, soit 45 jours après l'échéance du bordereau de facture. À ce stade, la créance devient douteuse et une provision est constituée à la fin de chaque mois. À la clôture de l'exercice, elle est provisionnée à un taux de 50 %. Si la créance reste impayée à la clôture de l'exercice suivant, la provision est ajustée pour atteindre un taux de 80 %. La créance est intégralement provisionnée à la clôture de l'exercice n+2. Une perte sur débiteur est enregistrée au moment où un acte de défaut de bien est produit et la provision est utilisée.

Les débiteurs « Mandats / Prestations » diminuent (CHF 1 999 554). L'écart s'explique principalement par une diminution du volume de fonds pour lesquels le financement d'un bailleur est en attente, ainsi que de celui des factures en attente de règlement. À relever que le volume des acomptes aux fournisseurs est stable par rapport à 2020. Pour les débiteurs « Mandats / Prestations » et « Autres débiteurs », notamment ceux des sociétés immobilières de l'Université, la politique de provisionnement est également systématique. Tous les débiteurs de plus de trois mois induisent la constitution d'une provision à hauteur des retards de paiement. Les démarches de mise en poursuite, puis en demeure, sont systématiquement effectuées par le gestionnaire régisseur. Quant aux débiteurs du bureau du logement étudiants-es, vu les caractéristiques des locataires, il n'existe pas de politique de provisionnement systématique.

Le tableau ci-dessous présente les débiteurs sans contrepartie.

	2021	2020
Solde dû sur indemnité cantonale	14 537 586	13 283 425
Débiteurs subventions cantonales	14 537 586	13 283 425
Impôts anticipés	1 592 065	1 128 821
Avances, garanties loyers et autres	706 592	273 435
Provisions débiteurs douteux	-32 000	-
Boursiers étudiants-es HES	184 312	460 608
Autres débiteurs	2 450 969	1 862 864
Débiteurs sans contrepartie	16 988 555	15 146 289

Les débiteurs « subventions cantonales » augmentent (CHF 1 254 162). L'augmentation s'explique principalement par le solde du dépassement de crédit alloué en faveur des repas à 5 francs, le remboursement en attente de la facture RERO, ainsi que des effets de trésorerie à cheval sur les exercices.

Quant aux autres débiteurs, ils augmentent également (CHF 588 104) en raison principalement des paiements à double réalisés en novembre 2021 (CHF 2 517 167). Ces paiements concernent les fournisseurs (factures), les collaborateurs-trices (remboursement des notes de frais professionnel) et les étudiants-es (versement de bourses et de dépannages). Des mesures ont été immédiatement prises permettant à l'Université d'obtenir le remboursement de certains paiements indus. Au 31.12.2021, le solde à recouvrer s'élève à CHF 487 149.

Au total, les débiteurs de l'Université s'élèvent à CHF 39 881 597 au 31.12.2021 contre CHF 37 198 407 au 31.12.2020.

Le tableau ci-dessous présente les pertes sur débiteurs et les provisions pour débiteurs douteux.

		2021	2020
Débiteurs Subventions	Abandon de créances	601 639	4 014
	Variation nette des provisions pour débiteurs douteux	-624 911	-
	<i>Utilisation</i>	-601 639	-
	<i>Constitution / Ajustement</i>	-23 272	-
	Sous-total	-23 272	4 014
Débiteurs médecine dentaire	Abandon de créances	62 828	58 535
	Variation nette des provisions pour débiteurs douteux	318	-2 533
	<i>Utilisation</i>	-54 480	-61 380
	<i>Constitution / Ajustement</i>	54 798	58 847
	Sous-total	63 147	56 002
Débiteurs Mandats/Prestations	Abandon de créances	6 325	26 053
	Variation nette des provisions pour débiteurs douteux	-	-30 778
	<i>Utilisation</i>	-	-15 607
	<i>Constitution / Ajustement</i>	-	-15 170
	Sous-total	6 325	-4 725
Autres débiteurs avec et sans contrepartie	Abandon de créances	-	3 266
	Variation nette des provisions pour débiteurs douteux	32 000	-
	<i>Utilisation</i>	-	-
	<i>Constitution / Ajustement</i>	32 000	-
	Sous-total	32 000	3 266
Pertes sur débiteurs		78 200	58 557

Une nouvelle provision pour débiteurs douteux a été enregistré en 2021 (CHF 32 000) et un cas a été clôturé avec un impact sur le résultat net (CHF 23 272). Au total, inscrites en déduction des actifs, les provisions pour débiteurs douteux s'élèvent à CHF 112 117 en 2021 contre CHF 705 028 en 2020.

Dans le litige avec une entreprise à raison individuelle, à qui la coordination d'un programme de recherche financé par la Commission européenne a été confiée, le Tribunal de première instance a rendu en février 2015 un jugement de faillite dans laquelle l'Université a produit une créance (CHF 842 219). L'Université a reçu en mars 2017 un premier versement correspondant à 10 % des montants admis dans la faillite (CHF 67 055). En 2021, l'Office des faillites a finalisé la liquidation des objets (machines et instruments de laboratoire et matériel informatique). Dans cette dernière phase, l'Université a bénéficié d'une partie du produit de la masse en faillite induisant

une dissolution de provision (CHF 23 272) et a utilisé la provision pour couvrir ses pertes (CHF 624 911). Le litige est désormais clos. Cette provision entrait dans la rubrique « Débiteurs Subventions ».

Selon un contrat de 2013, l'Université a fourni des prestations à une société (CHF 155 602). Dans le cadre d'une convention, elle réclame le montant des dépenses encore encourues (CHF 39 386) et a accepté de réaliser un abandon de créance (CHF 116 215). Suite au prononcé de la faillite de la société de décembre 2017, l'Université a produit une créance correspondant au montant résiduel du litige augmenté des intérêts moratoires. Le litige suit son cours et n'a enregistré aucune évolution en 2021. L'Université étant un créancier de 3^{ème} rang, il est plus improbable que probable de recevoir une part du produit de liquidation. La provision pour débiteurs douteux est inchangée. Cette provision entre dans la rubrique « Mandat / Prestations ».

Selon un accord de collaboration de 2017, l'Université a fourni des prestations à une société pharmaceutique. Après s'être acquitté du premier versement, alors que la recherche était en cours, la société a mis fin unilatéralement au contrat. L'Université a réclamé le montant des dépenses encore encourues (CHF 40 731) et a accepté de renoncer au solde (CHF 18 601). Elle a déposé une requête en conciliation qui n'a pas abouti. Elle s'est réservée le droit de déposer une demande en paiement. Dans ces conditions, une provision pour débiteurs douteux a été constituée à hauteur des dépenses encore encourues en 2019. Ce dossier n'ayant connu aucun développement en 2021, le montant de la provision est inchangé. Cette provision entre dans la rubrique « Mandat / Prestations ».

En application de la politique de provisionnement systématique relative aux activités de la clinique universitaire de médecine dentaire, l'Université a enregistré des pertes (CHF 62 828 contre CHF 58 535 en 2020) et une utilisation de provision (CHF 54 480) en 2021. L'appréciation des risques met en évidence un besoin additionnel de provision (CHF 54 798).

En lien avec les paiements à double réalisés en novembre 2021, le solde à recouvrer s'élève à CHF 487 149 au 31.12.2021. Il est probable qu'une partie de ce solde ne sera pas recouvré. Cela concerne vraisemblablement les fournisseurs avec lesquels l'Université a des relations d'affaire épisodiques, ainsi que les étudiants-es ayant bénéficié d'un dépannage. Cette appréciation du risque induit la constitution d'une provision pour débiteurs douteux (CHF 32 000).

3.3.7 Comptes de régularisation actifs

Le tableau ci-dessous présente les comptes de régularisation actifs.

	2021	2020
Charges payées d'avance	9 639 626	5 531 938
Produits à recevoir	276 270	275 005
Comptes de régularisation actifs	9 915 896	5 806 943

3.3.8 Stocks

Le tableau ci-dessous présente les stocks.

	2021	2020
Fournitures	16 402	3 803
Mobilier	119 030	117 920
Ateliers d'impression	97 962	87 600
Matériel chimique, biostock et gaz	178 858	203 605
Ateliers de mécanique	118 500	118 500
Fournitures d'animalerie	74 000	67 000
Matériel dentaire	60 000	80 000
Boutique UNI Dufour	60 197	49 977
Matériel sanitaire - COVID	97 867	95 137
Stocks	822 816	823 542

3.3.9 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont composés des immeubles détenus par six sociétés immobilières (SI), de plusieurs immeubles en nom propre et d'un terrain. Les SI « Route St-Julien », « Radiosa » et « Rue du 31 Décembre » ont été léguées gracieusement à l'Université en 1972. La SI « Rue Pictet-de-Rochemont » a été acquise en 1951 pour une somme de CHF 480 000. La SI « Les Roseaux » a été acquise en 1976 par cession d'actions et de créances pour la somme de CHF 840 000. La SI « Les Vignes Moillebeau » a été léguée au Fonds général de l'Université en 1986.

Quant aux immeubles en nom, le groupe « Université » possède les immeubles « Les Lattes » acquis en 1982 (CHF 6 010 000), « les Crêts de Champel » construit en 1990 (CHF 14 200 000), « l'Encyclopédie » acquis en 1953 (CHF 348 500), « la place Versonnex » acquis en 2002 (CHF 5 000 000), « le Quai Gustave-Ador » reçu en legs en 1982, « la rue de Lausanne » reçu en legs en 1982 et « l'avenue Dumas » reçu en legs en 1982. Détenu en nom propre, l'immeuble de « Candolle » fait l'objet d'un droit de superficie concédé en 2004 à la Fondation universitaire pour le logement étudiants-es (ci-après, FULE) pour une période de 99 ans. Le droit de superficie confère à la FULE le droit de créer des logements pour les étudiants-es immatriculés-es à l'Université ou inscrits-es dans des institutions liées par accord à l'Université, d'assurer leur exploitation et de rechercher des fonds nécessaires à la gestion. La FULE s'engage à maintenir l'affectation de l'immeuble et à poursuivre une politique de prix inférieurs à ceux du marché en faveur des étudiants-es et des professeurs-es invités-es. La valorisation du droit de superficie est confiée à un expert indépendant et réalisée une fois tous les trois ans (dernière évaluation réalisée en 2019). L'estimation de la valeur vénale inclut la valeur actuelle de la rente liée au droit de superficie, ainsi que la valeur actuelle de l'immeuble au moment de son retour au superficiant, à l'échéance du droit de superficie.

Situé dans le quartier de Champel (Genève), un appartement de trois pièces dans un immeuble en PPE a été légué à l'Université en novembre 2014. Afin de respecter les vœux du légataire,

L'Université utilise le produit des loyers pour alimenter un fonds destiné à financer l'hébergement de chercheurs-ses et visiteurs-euses de la Faculté de médecine. Le Grand Conseil a voté en juillet 2021 une loi de cession permettant à l'Université de réaliser effectivement la vente du bien. Le produit de la vente diminué des frais de transactions (CHF 770 089) a été investi dans le portefeuille de titres des fonds universitaires avec charte. Cette opération n'a généré aucun bénéfice réalisé inscrit dans le résultat financier.

Concernant l'immeuble « Les Coquelicots » acquis en 1984 (CHF 1 761 000), le Fonds général de l'Université a réalisé sa vente en octobre 2021. Le produit de la vente diminué des frais de transactions (CHF 8 374 258) a été investi en partie dans le portefeuille de titres du Fonds général de l'Université (CHF 8 000 000) et le solde déposé dans les comptes courants (CHF 374 258). Cette opération a généré un bénéfice réalisé après impôt inscrit dans le résultat financier (CHF 1 025 158).

L'évaluation de la juste valeur des immeubles de placement est réalisée chaque année par une société spécialisée du canton de Genève ayant toutes les qualifications professionnelles pertinentes et reconnues dans son secteur d'activités. La valeur actuelle est une valeur de marché calculée selon la méthode des « discounted cash flow ». Chaque année, l'état locatif, les charges et les éventuels travaux sont analysés pour en définir le flux financier. L'actualisation consiste à ramener sur une même base des flux non directement comparables qui se produisent à des dates différentes. Le taux d'actualisation fait référence à un taux de marché hors risque auquel s'ajoute une prime de risque liée aux caractéristiques de chacun des immeubles et à leur localisation.

Enfin, la parcelle de « Pinchat » a été acquise en 1998 (CHF 641 849) par échange de biens sans aucune contrepartie monétaire. Elle comporte trois terrains bâtis, dont un muni d'un droit de superficie et un terrain non bâti. L'Université a cédé en deux étapes une partie de la parcelle de Pinchat à la Fondation immobilière de la Ville de Carouge (CHF 30 630 000) sans procéder formellement à une division parcellaire enregistrée au Registre foncier. En 2019, lors d'échanges parcellaires dans le cadre du projet de la liaison ferrovière Cornavin/Eaux-Vives/Annemasse, l'Université a cédé une partie de son terrain (233 m²) induisant une perte (CHF 209 169). Dans le cadre des opérations immobilières prévues par l'Université et la Fondation immobilière de la Ville de Carouge, les deux institutions ont convenu de manière irrévocable d'une nouvelle division parcellaire (division en quatorze parcelles) qui sera effective à l'entrée en force de l'autorisation de construire, vraisemblablement en 2022.

Sur la partie de la parcelle de Pinchat, propriété de l'Université (CHF 14 755 962), un important projet immobilier est en cours d'instruction auprès de l'Office des autorisations de construire. Ce projet vise un accroissement du parc de logement étudiants-es de l'Université. Dans ce cadre, l'Université octroie un droit de superficie (quatre-vingt ans) à cinq fondations privées proches d'elle. Le droit de superficie est rémunéré. La rente est calculée selon la pratique de l'Office cantonal du logement et de la planification foncière et indexée en fonction de l'indice suisse des prix à la consommation. En contrepartie, les fondations privées, dont le Fonds général de l'Université, s'engagent à construire un bâtiment de logements étudiants-es (cinq montées pour environ 500 chambres équipées) et un bâtiment de logements (deux montées pour ZDloc et une montée PPE). À cet effet, elles ont constitué une société simple. À relever qu'en tant que partenaire de la société simple, le Fonds général de l'Université a contribué aux études préparatoires du projet immobilier qui seront intégrées dans les coûts de construction. Dans ces conditions, ces coûts sont présentés dans les immeubles de placement (CHF 734 778). Après la construction, le bâtiment de logement étudiants-es sera loué au bureau du logement de l'Université afin d'héberger des étudiant-es et des doctorant-es à des prix raisonnables. L'autorisation de construire est en cours d'instruction et les bâtiments devraient être livrés 30 mois après l'entrée en force de l'autorisation

de construire, soit au plus tôt à l'horizon 2025. À l'entrée en force de l'autorisation de construire, un remaniement parcellaire sera formellement effectué et enregistré au Registre foncier. À noter encore qu'un projet d'équipement sportif et de commerce de proximité est à l'étude sur la partie sud de la parcelle.

Les tableaux ci-dessous présentent l'évaluation du portefeuille immobilier de l'Université, ainsi que les produits et charges par immeuble de placement.

2021	Valeur brute			Exploitation					
	Solde au 01.01	Réévaluation / Dépréciation	Solde au 31.12	Revenus	Charges d'exploitation	Charges financières	Impôts	Total charges hors ajustement impôts différés	Rendement net
SI 31-Décembre	11 050 000	110 000	11 160 000	514 486	135 626	18 335	89 034	242 995	2%
SI Les Vignes Moillebeau	7 100 000	80 000	7 180 000	375 520	86 116	35 138	59 236	180 489	3%
Encyclopédie 4	7 560 000	100 000	7 660 000	385 524	71 778	15 381	14 660	101 818	4%
Versonnex 15	7 430 000	60 000	7 490 000	346 276	81 029	2 916	13 314	97 259	3%
SI Saint-Julien	2 720 000	40 000	2 760 000	219 114	86 537	3 767	33 890	124 193	3%
Crêt-de-Champel 41-43	26 640 000	210 000	26 850 000	1 216 980	401 438	85 118	47 818	534 374	3%
Coquelicots 13	7 090 000	-	-	301 272	76 594	8 291	1 038 301	1 123 185	
SI Les Roseaux	6 180 000	-	6 180 000	303 334	87 638	11 326	42 425	141 388	3%
Les Lattes 1	11 370 000	80 000	11 450 000	624 725	169 982	11 920	25 473	207 375	4%
SI Radiosa	15 040 000	440 000	15 480 000	702 545	398 459	12 967	131 131	542 558	1%
SI Pictet-de-Rochemont	10 800 000	140 000	10 940 000	553 251	107 721	-	106 115	213 836	3%
Gustave Ador 62	1 830 000	-	1 830 000	54 000	12 757	-	799	13 555	2%
Immeuble étudiants Pinchat	600 241	-	734 778	-	-	-	-	-	
Rue de Lausanne 121-123	1 700 000	80 000	1 780 000	51 780	12 844	-	995	13 839	2%
Appartement Champel	800 000	-	-	-	35 680	-	-	35 680	
Rue de Candolle 12	910 000	-	910 000	5 000	-	-	-	-	1%
Av. Dumas 41	390 000	20 000	410 000	10 104	3 623	-	226	3 849	2%
Pinchat	14 755 962	-	14 755 962	-	-	-	-	-	0%
Immeubles de placement	133 966 203	1 360 000	127 570 740	5 663 911	1 767 822	205 158	1 603 415	3 576 395	2%

2020	Valeur brute			Exploitation						
	Solde au 01.01	Réévaluation / Dépréciation	Solde au 31.12	Revenus	Charges d'exploitation	Charges financières	Impôts	Total charges hors ajustement impôts différés	Ajustement impôts différés	Rendement net
SI Radiosa	15 000 000	40 000	15 040 000	652 039	111 715	16 393	106 255	234 363	-1 134 332	3%
SI 31-Décembre	10 960 000	90 000	11 050 000	506 788	216 061	18 795	72 646	307 503	-844 855	2%
SI Les Vignes Moillebeau	7 090 000	10 000	7 100 000	366 300	103 989	36 456	44 425	184 870	-148 804	3%
Encyclopédie 4	7 460 000	100 000	7 560 000	371 634	86 776	15 423	14 227	116 426	-	3%
Versonnex 15	7 410 000	20 000	7 430 000	343 565	77 045	2 975	13 256	93 275	-	3%
SI Saint-Julien	2 700 000	20 000	2 720 000	215 507	169 759	3 856	18 304	191 919	-195 871	1%
Crêt-de-Champel 41-43	26 600 000	40 000	26 640 000	1 232 604	248 140	86 574	47 654	382 368	-	3%
Coquelicots 13	7 030 000	60 000	7 090 000	383 875	94 122	10 685	14 115	118 921	-	4%
SI Les Roseaux	6 110 000	70 000	6 180 000	295 986	157 133	11 593	40 527	209 253	-455 709	1%
Les Lattes 1	11 340 000	30 000	11 370 000	624 963	192 681	22 343	25 277	240 301	-	3%
Conseil-Général 7-9	36 151 060	-	-	1 000 000	2 413	-	35 000	37 413	-	3%
SI Pictet-de-Rochemont	10 700 000	100 000	10 800 000	532 902	145 045	-	90 758	235 804	-895 772	3%
Gustave Ador 62	1 830 000	-	1 830 000	54 000	11 774	-	768	12 541	-	2%
Immeuble étudiants Pinchat	-	-	600 241	-	-	-	-	-	-	-
Rue de Lausanne 121-123	1 700 000	-	1 700 000	51 780	15 049	-	957	16 005	-	2%
Appartement Champel	800 000	-	800 000	-	5 810	-	-	5 810	-	-1%
Rue de Candolle 12	910 000	-	910 000	5 000	-	-	-	-	-	1%
Av. Dumas 41	390 000	-	390 000	10 104	3 946	-	217	4 163	-	2%
Pinchat	14 755 962	-	14 755 962	-	-	-	-	-	-	0%
Immeubles de placement	168 937 022	580 000	133 966 203	6 647 046	1 641 458	225 092	524 387	2 390 936	-3 675 344	3%

Lors de l'intégration des sociétés immobilières dans les états financiers consolidés de l'Université, la valeur des immeubles est retraitée de façon à respecter les standards comptables prévus par les normes IPSAS. La réévaluation induit ainsi un calcul d'impôts différés. Le calcul s'effectue en fonction de la juste valeur des immeubles estimée chaque année par une société spécialisée et du taux d'imposition du bénéfice de liquidation des sociétés immobilières pour un objet détenu à long terme. À relever que les immeubles détenus en nom ne donnent pas lieu à un calcul d'impôts différés. Le tableau ci-dessous présente les impôts différés par société immobilière.

		2021			2020		
		Solde au 01.01	Ajustement impôts différés	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Ajustement impôts différés	Solde au 31.12
Sociétés immobilières	SI Les Roseaux	690 196	-	690 196	1 136 112	-445 916	690 196
	SI Pictet-de-Rochemont	1 351 434	19 586	1 371 020	2 233 216	-881 782	1 351 434
	SI Radiosa	1 699 225	61 556	1 760 781	2 827 962	-1 128 736	1 699 225
	SI Saint-Julien	295 245	5 596	300 841	488 318	-193 073	295 245
	SI 31-Décembre	1 274 013	15 389	1 289 402	2 106 278	-832 264	1 274 013
	SI Les Vignes Moillebeau	223 573	11 192	234 765	370 978	-147 405	223 573
	Impôts différés	5 533 687	113 319	5 647 006	9 162 864	-3 629 177	5 533 687

Les tableaux ci-dessous présentent les emprunts hypothécaires classés par date d'échéance.

2021	Valeur emprunts			Structure emprunts						
	Solde au 01.01	Augmentation (+) / Remboursement (-)	Solde au 31.12	Part à court terme	Part à long terme	Fixe / variable	Taux d'intérêt	Émission	Échéance	Cédules hypothécaires
SI 31-Décembre	1 176 500	-26 000	1 150 500	26 000	1 124 500	Fixe	1.55%	11.04.2016	11.04.2023	1 300 000
SI Les Vignes Moillebeau	1 462 900	-50 000	1 412 900	50 000	1 362 900	Fixe	2.40%	10.10.2013	10.10.2023	3 260 000
Encyclopédie 4	820 000	-	820 000	-	820 000	Fixe	1.85%	25.11.2014	25.11.2024	820 000
Versonnex 15	171 500	-3 500	168 000	3 500	164 500	Fixe	1.70%	01.04.2015	31.03.2025	192 500
SI Saint-Julien	374 420	-7 720	366 700	7 720	358 980	Fixe	1.00%	01.07.2019	29.06.2026	395 000
Crêt-de-Champel 41-43	6 252 250	-89 000	6 163 250	89 000	6 074 250	Fixe	1.35%	27.02.2017	26.02.2027	8 900 000
Coquelicots 13	771 000	-	-	-	-	Fixe	1.35%	27.02.2017	26.02.2027	1 200 000
SI Les Roseaux	962 240	-19 840	942 400	19 840	922 560	Fixe	1.17%	27.06.2019	27.06.2029	1 240 000
Les Lattes 1	1 193 400	-70 200	1 123 200	70 200	1 053 000	Fixe	1.00%	12.11.2020	12.11.2030	3 510 000
SI Radiosa	795 000	-18 000	777 000	18 000	759 000	Fixe	1.10%	30.07.2021	30.07.2031	1 800 000
SI Pictet-de-Rochemont	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gustave Ador 62	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rue de Lausanne 121-123	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appartement Champel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rue de Candolle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Av. Dumas 41	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pinchat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts hypothécaires	13 979 210	-284 260	12 923 950	284 260	12 639 690					22 617 500

Les actifs nantis s'élèvent à CHF 96 210 000 en 2021 contre CHF 102 180 000 en 2020. Le montant des emprunts couverts par des actifs nantis s'élève à CHF 12 923 950 en 2021 contre CHF 13 979 210 en 2020. Enfin, le total des cédules hypothécaires s'élève à CHF 22 617 500 en 2021 inchangé par rapport à 2020, toutes remises en nantissement.

En 2021, l'Université a procédé au renouvellement de l'emprunt relatif à la SI « Radiosa ». Avec une échéance à dix ans, les conditions d'emprunts sont plus favorables en termes de taux d'intérêts (diminution de 90 points de base). Aucun emprunt hypothécaire arrive à échéance en 2022. Les parts à court terme correspondent aux seules annuités de remboursement fixées dans les contrats hypothécaires. Concernant la SI « Pictet-de-Rochemont », l'Université est à la fois le propriétaire et le bailleur. En effet, outre les dettes actionnaires, la SI « Pictet-de-Rochemont » a contracté auprès de l'Université un emprunt (CHF 500 000) à un taux d'intérêt fixe (1.00 % par an) dont l'échéance n'est pas prédéfinie. Dans les états financiers consolidés de l'Université, cette opération est éliminée.

2020	Valeur emprunts			Structure emprunts						
	Solde au 01.01	Augmentation (+) / Remboursement (-)	Solde au 31.12	Part à court terme	Part à long terme	Fixe / variable	Taux d'intérêt	Émission	Échéance	Cédules hypothécaires
SI Radiosa	813 000	-18 000	795 000	795 000	-	Fixe	2.00%	16.07.2013	16.07.2021	1 800 000
SI 31-Décembre	1 202 500	-26 000	1 176 500	26 000	1 150 500	Fixe	1.55%	11.04.2016	11.04.2023	1 300 000
SI Les Vignes Moillebeau	1 512 900	-50 000	1 462 900	50 000	1 412 900	Fixe	2.40%	10.10.2013	10.10.2023	3 260 000
Encyclopédie 4	820 000	-	820 000	-	820 000	Fixe	1.85%	25.11.2014	25.11.2024	820 000
Versonnex 15	175 000	-3 500	171 500	3 500	168 000	Fixe	1.70%	01.04.2015	31.03.2025	192 500
SI Saint-Julien	382 140	-7 720	374 420	7 720	366 700	Fixe	1.00%	01.07.2019	29.06.2026	395 000
Crêt-de-Champel 41-43	6 341 250	-89 000	6 252 250	89 000	6 163 250	Fixe	1.35%	27.02.2017	26.02.2027	8 900 000
Coquelicots 13	783 000	-12 000	771 000	12 000	759 000	Fixe	1.35%	27.02.2017	26.02.2027	1 200 000
SI Les Roseaux	982 080	-19 840	962 240	19 840	942 400	Fixe	1.17%	27.06.2019	27.06.2029	1 240 000
Les Lattes 1	1 263 600	-70 200	1 193 400	70 200	1 123 200	Fixe	1.00%	12.11.2020	12.11.2030	3 510 000
Conseil-Général 7-9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23 000 000
SI Pictet-de-Rochemont	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gustave Ador 62	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rue de Lausanne 121-123	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appartement Champel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rue de Candolle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Av. Dumas 41	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pinchat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts hypothécaires	14 275 470	-296 260	13 979 210	1 073 260	12 905 950					45 617 500

L'analyse du risque de marché sur les immeubles de placement, de liquidité et de taux d'intérêt sur les emprunts hypothécaires du groupe économique « Université » est présentée dans la note « 3.3.18 Gestion des risques financiers ».

3.3.10 Immeubles d'exploitation et terrains

L'Université possède trois immeubles de type administratif dédiés à l'enseignement et à la recherche. Il s'agit de l'immeuble Carl-Vogt 1, de l'immeuble du Conseil général 7/9 et de l'immeuble des Orphelines. Aucun des immeubles d'exploitation n'est grevé d'un emprunt hypothécaire.

Situé sur un terrain appartenant à l'État doté d'un droit de superficie (nonante-neuf ans) sis au boulevard Carl-Vogt, l'Université a acquis en mai 2015 un bâtiment de type administratif dédié à l'enseignement et à la recherche dans le domaine des sciences de l'environnement (CHF 45 085 806). Le bâtiment n'a fait l'objet d'aucun investissement en 2021. La charge d'amortissement annuel est linéaire (CHF 1 440 808).

Sis à la rue du Conseil Général 7/9, l'Université a acquis en décembre 2018 un bâtiment de type administratif (CHF 36 151 060), y compris le terrain (CHF 18 886 080). L'Université possède une cédule hypothécaire (CHF 23 000 000). Dès avril 2020, le bâtiment est dédié à l'enseignement et à la recherche dans le domaine des sciences mathématiques. Des travaux de réaménagement ont été réalisés mais ne représentent pas une plus-value pour le bâtiment. La charge d'amortissement annuel est linéaire (CHF 431 459). À noter que la détention du bâtiment du Conseil Général 7/9 est en principe limitée dans le temps. À l'horizon 2025 au plus tôt, à condition que l'État et la Confédération octroient une subvention d'investissement, un nouveau bâtiment de type administratif dédié à l'enseignement et à la recherche « Grand centre de physique et mathématique » devrait être construit au Quai Ernest Ansermet. L'Université contribuera à son financement (CHF 80 000 000) en utilisant le produit de la vente du bâtiment du Conseil Général 7/9 et le solde de la donation d'une fondation privée genevoise (voir 3.3.39 « Informations sur les actifs éventuels »).

Sis au chemin de Pinchat, l'Université possède un bâtiment (immeuble des Orphelines) de type administratif (CHF 15 813 927, valeur estimative), y compris le terrain (CHF 696 687). Ce bâtiment est dédié à l'enseignement et à la recherche dans le domaine des sciences physiques depuis 2011. Le bâtiment n'a fait l'objet d'aucun investissement en 2021. La charge d'amortissement annuel est linéaire (CHF 457 836).

Le tableau ci-dessous présente la valeur brute et la valeur nette comptable des immeubles d'exploitation par composante (codes CFC).

2021	Valeur brute			Fonds amortissement				Valeur nette		
	Solde au 01.01	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12.	Solde au 01.01	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Solde au 31.12
	a	b	c	d=a+b+c	e	f	g	h=e+f+g	i=a-e	j=d-h
Terrains	19 582 767			19 582 767	-	-	-	-	19 582 767	19 582 767
Gros oeuvre	32 391 887	-	-	32 391 887	-6 949 647	-706 710	-	-7 656 357	25 442 240	24 735 530
Équipements	16 575 430	-	-	16 575 430	-4 475 658	-662 345	-	-5 138 003	12 099 772	11 437 427
Aménagements	15 959 301	-	-	15 959 301	-4 213 242	-563 482	-	-4 776 724	11 746 059	11 182 577
Autres	12 541 408	-	-	12 541 408	-1 815 983	-397 346	-	-2 213 329	10 725 425	10 328 079
Total immeubles exploitation & terrains	97 050 793	-	-	97 050 793	-17 454 530	-2 329 883	-	-19 784 413	79 596 263	77 266 380

2020	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
	Solde au 01.01	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12.	Solde au 01.01	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Solde au 31.12
	a	b	c	d=a+b+c	e	f	g	h=e+f+g	i=a-e	j=d-h
Terrains	696 687	18 886 080	-	19 582 767	-	-	-	-	696 687	19 582 767
Gros oeuvre	24 419 532	7 972 355	-	32 391 887	-6 280 451	-669 196	-	-6 949 647	18 139 081	25 442 240
Équipements	14 808 159	1 767 271	-	16 575 430	-3 830 985	-644 673	-	-4 475 658	10 977 174	12 099 772
Aménagements	11 262 942	4 696 359	-	15 959 301	-3 681 618	-531 624	-	-4 213 242	7 581 324	11 746 059
Autres	9 712 413	2 828 995	-	12 541 408	-1 439 458	-376 525	-	-1 815 983	8 272 955	10 725 425
Total immeubles exploitation & terrains	60 899 733	36 151 060	-	97 050 793	-15 232 512	-2 222 018	-	-17 454 530	45 667 221	79 596 263

À relever que, dans le cadre de son exploitation courante, l'Université occupe plusieurs bâtiments mis à disposition par l'État qui, selon les dispositions du REEF (article 7A), ne sont pas comptabilisés à l'actif de son bilan. À titre d'information, la valeur comptable brute des bâtiments s'élevait à CHF 1 333 462 220 en 2020 contre CHF 1 317 031 244 en 2019. Déduction faite des amortissements cumulés, la valeur nette comptable s'élevait à CHF 729 712 164 en 2020 contre CHF 740 815 195 en 2019. Quant à la valeur des terrains, elle est estimée à CHF 452 577 507 en 2020 contre CHF 449 358 631 en 2019.

3.3.11 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les tableaux ci-dessous présentent les immobilisations corporelles et incorporelles par catégorie de biens.

2021	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
	Solde au 01.01	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Solde au 31.12
	a	b	c	d=a+b+c	e	f	g	h=e+f+g	i=a-e	j=d-h
Immobilisations corporelles										
Appareils scientifiques	265 249 000	13 395 399	-6 121 138	272 523 261	-227 263 952	-14 662 133	6 106 032	-235 820 053	37 985 048	36 703 208
Matériel informatique	55 115 045	5 819 659	-2 971 107	57 963 597	-42 591 175	-5 713 012	2 958 926	-45 345 260	12 523 870	12 618 337
Matériel et mobilier	49 779 548	3 316 883	-5 356 540	47 739 891	-37 976 998	-4 084 783	5 354 319	-36 707 462	11 802 551	11 032 430
Véhicules	1 013 736	87 305	-45 748	1 055 294	-863 032	-69 384	45 748	-886 668	150 704	168 626
Aménagement	15 925 710	1 949 938	-	17 875 649	-4 613 889	-994 822	-	-5 608 710	11 311 822	12 266 939
Total	387 083 040	24 569 185	-14 494 533	397 157 692	-313 309 045	-25 524 133	14 465 025	-324 368 153	73 773 995	72 789 538
Immobilisations incorporelles	23 231 944	2 629 567	-245 254	25 616 258	-19 173 463	-1 912 962	245 254	-20 841 171	4 058 481	4 775 086
Immobilisations en cours	552 126	183 638	-	735 764	-	-	-	-	552 126	735 764
Total immobilisations	410 867 110	27 382 391	-14 739 787	423 509 713	-332 482 508	-27 437 094	14 710 278	-345 209 324	78 384 601	78 300 389

2020	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
	Solde au 01.01	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Solde au 31.12
	a	b	c	d=a+b+c	e	f	g	h=e+f+g	i=a-e	j=d-h
Immobilisations corporelles										
Appareils scientifiques	260 335 045	12 506 705	-7 592 750	265 249 000	-220 441 478	-14 387 692	7 565 218	-227 263 952	39 893 567	37 985 048
Matériel informatique	52 838 122	7 428 484	-5 151 560	55 115 045	-42 760 314	-5 382 135	5 551 275	-42 591 175	10 077 807	12 523 870
Matériel et mobilier	48 700 076	3 398 409	-2 318 937	49 779 548	-35 932 589	-4 363 345	2 318 937	-37 976 998	12 767 487	11 802 551
Véhicules	914 916	98 820	-	1 013 736	-741 799	-121 233	-	-863 032	173 116	150 704
Aménagement	14 946 837	978 873	-	15 925 710	-3 694 485	-921 717	2 313	-4 613 889	11 252 352	11 311 822
Total	377 734 996	24 411 291	-15 063 247	387 083 040	-303 570 667	-25 176 122	15 437 743	-313 309 045	74 164 329	73 773 995
Immobilisations incorporelles	22 117 435	2 021 339	-906 830	23 231 944	-18 879 284	-1 689 234	1 395 055	-19 173 463	3 238 151	4 058 481
Immobilisations en cours	1 166 382	279 328	-893 584	552 126	-	-	-	-	1 166 382	552 126
Total immobilisations	401 018 812	26 711 958	-16 863 661	410 867 110	-322 449 951	-26 865 356	16 832 798	-332 482 508	78 568 862	78 384 601

L'État a alloué un crédit d'ouvrage (L12146) pour financer l'évolution des infrastructures et des services associés de calcul à haute performance et de stockage à long terme (CHF 15 546 000). Cela doit permettre d'optimiser et de faciliter l'utilisation des données issues de la recherche dans les Hautes Écoles Universitaires genevoises. Par ailleurs, l'État a alloué un crédit d'ouvrage pour financer la refonte des prestations numériques aux étudiants-es (L 12767). Ce crédit a pour objectif de gérer et piloter avec efficacité l'offre en formation et le parcours de l'étudiant-e, enrichir l'expérience de l'utilisateur-trice et renforcer la cohérence institutionnelle. Ces deux crédits d'ouvrage sont destinés à acquérir et développer les équipements nécessaires. Dans ce cadre, des charges salariales (CHF 1 126 528) ont été activées en 2021 selon les règles de la directive « Traitement des immobilisations en cours ». Depuis le démarrage des travaux, les premières mises en service partielles ont été réalisées (CHF 2 765 240) en lien avec les infrastructures et des services associés de calcul à haute performance et de stockage à long terme induisant des charges d'amortissement (CHF 431 577) en 2021. Dans l'attente de leur mise en service, le solde des immobilisations incorporelles en cours (CHF 735 764) n'induit aucun amortissement.

3.3.12 Subventions d'investissement constatées d'avance

La subvention d'investissement constatée d'avance représente la somme des subventions d'investissement reçues dans le cadre de l'acquisition des immobilisations de l'Université, diminuée du cumul des produits différés sur subventions d'investissement. Le tableau ci-dessous présente le solde des subventions d'investissement constatées d'avance.

	2021	2020
Solde au 01.01	-70 029 376	-66 167 093
Utilisation de la subvention	23 166 198	22 604 180
Nouvelle subvention d'investissement	-24 484 859	-26 466 481
Solde au 31.12	-71 348 037	-70 029 394

3.3.13 Autres actifs d'exploitation

Les autres actifs d'exploitation sont composés principalement des prises de participation dans des spin-off commercialisant les résultats de la recherche de l'Université, des capitaux de dotation dans des entités détenues en partenariat avec d'autres hautes écoles ou entreprises (Centre suisse de toxicologie humaine appliquée, Institut d'imagerie moléculaire translationnelle, Institut genevois pour la gestion de patrimoine, Fondation privée des HUG, Swiss Library Service Platform, Ayaru, « Cherenkov Telescope Array » et Fondation pour la recherche et la médecine), des garanties-loyers, ainsi que de la part des mises en équivalence dans le cadre de la consolidation des états financiers de l'Université.

Les prises de participation dans les spin-off entrent dans la mission de service à la Cité contribuant au développement culturel, social et économique de la société par des activités de transfert de technologies et de compétences. La gestion des prises de participation (acquisition, vente, présence dans les organes des entreprises) est confiée au bureau des transferts de technologies et compétences sous la supervision d'un-e Vice-Recteur-trice. Les prises de participation sont évaluées à la juste valeur à la date de clôture.

Le tableau ci-dessous présente les autres actifs d'exploitation.

	Parts 2021 Parts 2020		2021	2020
PVsyst SA	9.1%	9.1%	670 600	670 600
IdQuantique SA	0.3%	0.3%	17 449	17 449
INOVIQ LTD (anc. Bard1 Life Sciences Ltd)	0.2%	1.1%	164 917	2 874 813
Geneva bioinformatics SA	6.7%	6.7%	-	76 050
Dotphoton SA	2.5%	2.5%	2 113	3 000
FoRx Therapeutics SA	11.1%	5.0%	4 196	1 888
Plair SA	2.3%	2.3%	2 818	2 818
Sous-total Participations dans spin-off			862 092	3 646 617
Capitaux de dotation fondation			279 761	263 094
Divers			85 752	85 752
Mise en équivalence « Fonds général »	38%	38%	2 440 300	2 342 195
Mise en équivalence « FCBG »	50%	50%	5 798 629	4 888 340
Autres actifs d'exploitation			9 466 535	11 225 999

En 2021, aucune société n'a été dissoute et aucune opération d'achat ou vente de paquets d'actions n'a été réalisée. Sur la base des informations à disposition, les actions des spin-off ont été réévaluées. La réévaluation des actions des spin-off de l'Université induit une perte latente nette (CHF 2 784 525) en 2021 contre un gain latent (CHF 2 580 896) en 2020. À relever que les pertes latentes sont présentées dans les charges d'exploitation (dépréciation d'actifs) et les gains latents dans les produits d'exploitation (recettes diverses).

3.3.14 Créanciers

Le tableau ci-dessous présente les créanciers avec contrepartie.

	2021	2020
Fournisseurs	16 533 614	10 353 042
Conférenciers	181 669	105 585
Autres	3 701 633	4 470 779
Solde vacances collaborateurs-trices	9 423 058	9 768 292
Heures supplémentaires collaborateurs-trices	1 104 577	991 204
Rente-pont AVS / part à court terme	823 998	999 815
Créanciers avec contrepartie - part à court terme	31 768 549	26 688 718
Rente-pont AVS / part à long terme	912 823	846 908
Créanciers avec contrepartie - part à long terme	912 823	846 908
Créanciers avec contrepartie	32 681 372	27 535 626

Lors de l'octroi d'une rente-pont AVS à un-e collaborateur-trice (fait générateur), la charge est enregistrée dans le compte d'exploitation sur la base des informations relatives à chaque collaborateur-trice concerné-e. En fonction des indexations de rentes décidées ultérieurement, une charge complémentaire est enregistrée. L'engagement fait l'objet d'un calcul d'actualisation. Au fur et à mesure que les annuités sont versées aux collaborateurs-trices, la dette est ajustée. L'octroi d'une rente-pont AVS a induit une charge (CHF 1 035 341 en 2021 contre CHF 735 662 en 2020). L'Université a versé des annuités (CHF 1 145 243 en 2021 contre CHF 1 564 326 en 2020). Aucune indexation de rente n'a été décidée en 2021 et de ce fait aucun ajustement / dissolution de dette a été enregistré.

En ce qui concerne les engagements liés aux soldes de vacances et aux heures supplémentaires, les heures sont valorisées en traitant nominativement le nombre d'heures et en appliquant un taux horaire moyen pour le personnel enseignant (CHF 74.20 en 2021 contre CHF 75.40 en 2020) et un taux horaire moyen pour le personnel administratif et technique (CHF 65.50 en 2021 contre CHF 65.20 en 2020). Le nombre d'heures en lien avec les soldes vacances est en baisse en 2021 (5 747 heures, soit - 4 %) alors qu'il était en hausse en 2020 (42 893 heures, soit + 41 %). Le nombre d'heures supplémentaires est en hausse en 2021 (1 631 heures, soit + 11 %) prolongeant la hausse enregistrée en 2020 (1 716 heures, soit + 8 %). L'engagement est ajusté en fin de chaque exercice en fonction de l'évaluation du nombre d'heures et du prix unitaire moyen. Le montant des créances pour les soldes vacances diminue (CHF 345 234) et celui pour les heures supplémentaires augmente (CHF 113 373).

Le tableau ci-dessous présente les créanciers sans contrepartie.

	2021	2020
Part des royalties à verser aux inventeurs/chercheurs-ses	256 584	1 227 391
Impôts	48 445	62 137
TVA sur chiffre d'affaires	363 018	398 413
Garanties (trousses, magasin central, sports)	177 374	229 260
Autres (Bureau du Logement)	47 180	45 767
Créanciers sans contrepartie	892 601	1 962 969

Les entreprises commercialisant des technologies développées par l'Université versent annuellement des royalties à l'Université. Ces produits de royalties font l'objet d'une répartition entre les chercheurs-ses/inventeurs-es et l'Université. Ils diminuent (CHF 970 807) en raison de la diminution du nombre de dossier de répartition en cours.

Au total, les créanciers de l'Université s'élèvent à CHF 33 555 701 au 31.12.2021 contre CHF 29 498 595 au 31.12.2020.

3.3.15 Comptes de régularisation passifs

Le tableau ci-dessous présente les comptes de régularisation passifs.

	2021	2020
Produits constatés d'avance	6 985 628	4 723 941
Charges à payer	2 216 608	2 024 365
Comptes de régularisation passifs	9 202 237	6 748 306

3.3.16 Fonds affectés à la recherche

Les fonds affectés à la recherche regroupent tous les fonds alloués par des tiers avec conditions comportant des obligations de résultats ou de moyens. Ils sont munis d'une clause de remboursement, si les conditions ne sont pas respectées. Ils ne constituent pas des réserves, leur utilisation étant réglementée par le bailleur.

Le tableau ci-dessous présente les fonds affectés de recherche par catégorie de bailleurs de fonds.

	2021	2020
Fonds National Suisse	88 187 533	84 464 595
Fonds de la Commission européenne	26 581 788	26 087 020
Autres Fonds de tiers	81 309 490	77 584 922
Fonds affectés à la recherche	196 078 812	188 136 538

Pour le FNS, il s'agit de crédits alloués à des chercheurs-euses pour des périodes allant de 12 à 60 mois. Les fonds sont en principe versés à l'avance, le plus souvent pour une année. Le solde ouvert à la fin de l'année n'est donc pas disponible mais sera utilisé durant la période définie par le FNS. En 2021, 770 recherches sont en cours contre 735 recherches en 2020 et 745 postes EPT ont été imputés contre 721 en 2020. L'utilisation des subsides est contrôlée par le FNS qui exige un rapport financier périodique, ainsi qu'un rapport scientifique établi par les chercheurs-euses.

Pour les fonds de la Commission européenne, il s'agit en règle générale de crédits alloués à des chercheurs-ses pour des périodes de 24 à 60 mois. Le financement est en principe versé à l'avance, le plus souvent pour une période de 12 à 18 mois. Entre 20 et 25 % du financement est retenu jusqu'à la remise des rapports scientifique et financier établis par les chercheurs-euses au terme du projet. L'Université est l'hôte de 107 projets européens en 2021 contre 110 projets à fin 2020. 27 projets ont été clôturés et 24 nouveaux projets « Horizon 2020 » ont démarré au cours de l'année 2021. À noter que le nombre résiduel de projets « FP7 » (3) a diminué d'une unité par rapport à 2020.

En ce qui concerne les autres fonds de tiers dédiés à la recherche, ils sont obtenus par les chercheurs-ses auprès de la Confédération, d'entités publiques, d'entreprises (contrats de prestations), de fondations d'utilité publique ou de fondations privées. Très fréquemment, un budget est établi et les bailleurs de fonds ou les mandants qui demandent un rapport financier périodique.

Au titre de participation aux frais d'infrastructure, l'Université prélève un pourcentage (« overhead » de 9 %) sur les fonds alloués par des bailleurs dans le cadre de mandats de recherche. La Faculté de médecine prélève un overhead additionnel (4 %) pour ses propres besoins. Le montant des « overheads » s'élève à CHF 2 668 759 en 2021 contre CHF 2 468 748 en 2020.

3.3.17 Instruments financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs et passifs financiers par catégorie.

2021	Note Page	Prêts et créances	Placements détenus à des fins de transaction	Emprunts et dettes	Total
Placements financiers	5 47	35 849 260	455 754 743		491 604 003
Autres actifs d'exploitation	13 65		1 227 605		1 227 605
Actifs financiers évalués à la juste valeur		35 849 260	456 982 349	-	492 831 609
Liquidités et équivalents de liquidités	4 45	26 425 233			26 425 233
Débiteurs avec contrepartie	6 52	23 246 542			23 246 542
Débiteurs sans contrepartie	6 53	16 988 555			16 988 555
Actifs financiers évalués au coût amorti		66 660 330	-	-	66 660 330
Total Actifs financiers		102 509 590	456 982 349	-	559 491 938
Créanciers avec contrepartie	14 66			32 681 372	32 681 372
Créanciers sans contrepartie	14 67			892 601	892 601
Emprunts hypothécaires	9 60			12 923 950	12 923 950
Passifs financiers évalués au coût amorti		-	-	46 497 924	46 497 924
Total Passifs financiers		-	-	46 497 924	46 497 924

2020	Note Page	Prêts et créances	Placements détenus à des fins de transaction	Emprunts et dettes	Total
Placements financiers	5 47	34 182 901	405 986 138		440 169 039
Autres actifs d'exploitation	13 65		3 995 463		3 995 463
Actifs financiers évalués à la juste valeur		34 182 901	409 981 601	-	444 164 502
Liquidités et équivalents de liquidités	4 45	21 904 963			21 904 963
Débiteurs avec contrepartie	6 52	22 052 118			22 052 118
Débiteurs sans contrepartie	6 53	15 146 289			15 146 289
Actifs financiers évalués au coût amorti		59 103 371	-	-	59 103 371
Total Actifs financiers		93 286 272	409 981 601	-	503 267 873
Créanciers avec contrepartie	14 66			27 535 626	27 535 626
Créanciers sans contrepartie	14 67			1 962 969	1 962 969
Emprunts hypothécaires	9 60			13 979 210	13 979 210
Passifs financiers évalués au coût amorti		-	-	43 477 805	43 477 805
Total Passifs financiers		-	-	43 477 805	43 477 805

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par niveau.

2021	Note Page	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements financiers	5 47	455 754 743	35 849 260		491 604 003
Autres actifs d'exploitation	13 65	164 917	1 062 689		1 227 605
Total Actifs financiers à la juste valeur		455 919 660	36 911 949	-	492 831 609
Total Passifs financiers à la juste valeur		-	-	-	-

2020	Note Page	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements financiers	5 47	405 986 138	34 182 901		440 169 039
Autres actifs d'exploitation	13 65	2 874 813	1 120 651		3 995 463
Total Actifs financiers à la juste valeur		408 860 951	35 303 552	-	444 164 502
Total Passifs financiers à la juste valeur		-	-	-	-

Niveau 1 : actifs et passifs financiers négociés sur des marchés actifs et liquides dont la juste valeur correspond au cours du marché (titres cotés).

Niveau 2 : actifs et passifs financiers non négociés sur des marchés actifs et liquides mais dont la juste valeur est établie sur la base des prix de transactions observables sur les marchés, directement comme prix de référence ou indirectement comme prix dérivé.

Niveau 3 : actifs et passifs financiers dont la juste valeur ne peut être établie sur la base des prix de transactions observables sur les marchés mais par des analyses de flux de trésorerie ou d'autres méthodes d'évaluation (titres et capitaux de dotation évalués au coût).

3.3.18 Gestion des risques financiers

L'Université est exposée notamment aux risques de crédit, de liquidité, de taux d'intérêt, de change et de prix. Les risques financiers sont gérés de manière indépendante par l'Université et par les entités du périmètre de consolidation.

Risque de taux d'intérêt des flux de trésorerie :

À l'exception des emprunts hypothécaires des sociétés immobilières, l'Université n'a contracté aucune dette bancaire pour financer l'acquisition de ses actifs. Selon la loi sur l'organisation des institutions de droit public, selon la loi sur l'Université et son règlement sur les finances, l'Université a la compétence de s'endetter jusqu'à cinq millions de francs de manière autonome en informant l'État. Entre cinq et cinquante millions de francs, le Conseil d'État est compétent pour octroyer une garantie d'emprunt. Au-delà de cinquante millions de francs, une loi doit être adoptée par le Grand Conseil. Au sein des sociétés immobilières du groupe « Université », la politique d'emprunt privilégie des emprunts à taux fixe et des amortissements financiers réguliers. Elle vise à étaler les échéances de remboursement.

Le calcul du risque de taux d'intérêt des flux de trésorerie prend en considération le volume des emprunts à renouveler, les dates d'échéance, le taux d'intérêt des emprunts à renouveler et une hypothèse de variation des taux d'intérêt de +/- 100 points de base. L'impact sur le résultat net consolidé correspond à la différence entre les coûts effectifs et le résultat de l'analyse de sensibilité. En 2021, le groupe « Université » est exposé au risque de taux d'intérêt en lien avec le renouvellement de l'emprunt de la SI « Radiosa ». En 2020, le groupe « Université » a été exposé au risque de taux d'intérêt en lien avec le renouvellement de l'emprunt de l'immeuble en nom des « Lattes ».

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation du risque de taux d'intérêt.

	Note	Page	2021	2020
Emprunts avec une échéance inférieure à un an	9	60	-	795 000
Emprunts avec une échéance supérieure à un an	9	60	12 923 950	13 184 210
Risque de taux d'intérêts			12 923 950	13 979 210
Sensibilité du résultat net à une baisse des taux d'intérêt			335	201
Sensibilité du résultat net à une hausse des taux d'intérêt			-6 367	-3 144

Risque de prix :

Le groupe « Université » est exposé au risque de prix sur ses placements financiers et ses immeubles de placement. Concernant les placements financiers, la gestion des risques de prix des portefeuilles de titres mobiliers cotés en bourse est régie dans le cadre d'une politique de placement. Cette dernière est marquée par des considérations de performance axées sur le long terme, des principes de diversification des risques, par un objectif prioritaire de préservation du capital et par un horizon de placement en lien avec la durée des financements. Sa mise en œuvre opérationnelle est confiée à des gérants externes d'établissements bancaires de la place genevoise, encadrée par un expert financier indépendant et surveillée par un comité présidé par le Recteur. En lien avec son portefeuille immobilier (immeubles de placement), le groupe « Université » gère ses risques en investissant régulièrement pour maintenir ou accroître la valeur des objets, garantir des bonnes conditions d'exploitation pour maximiser les états locatifs. Les loyers sont conformes aux conditions de marché et l'attribution des appartements est décidée par une régie immobilière de la place genevoise à qui la gestion opérationnelle a été confiée.

Pour évaluer la volatilité du résultat net consolidé au risque de prix du portefeuille mobilier, une analyse de sensibilité est réalisée en faisant subir une variation de +/- 5 % du cours des titres. Cette analyse est théorique et très imparfaite pour quantifier les risques. Elle ignore les effets de réduction du risque de marché par une politique de diversification géographique et sectorielle. Elle ne peut prendre en considération le monitoring du comité dédié à la surveillance, ainsi que la capacité d'ajustement tactique ou stratégique dans le cadre des rebalancements des portefeuilles.

Pour évaluer la volatilité du résultat net consolidé au risque de prix des immeubles de placement, une analyse de sensibilité est réalisée. Elle consiste à faire varier le taux d'actualisation « hors risque » utilisé pour évaluer chaque bien des portefeuilles immobiliers de l'Université dans un intervalle de plus ou moins 25 points de base correspondant à la variation historique annuelle maximale.

Le tableau ci-dessous présente la mesure de la volatilité du résultat net en lien avec le risque de prix.

	Note	Page	2021	2020
Placements financiers	5	47	491 604 003	440 169 039
Immeubles de placement hors terrains	9	58	112 814 778	119 210 241
Risque de prix			604 418 781	559 379 280
Placements financiers - Sensibilité du résultat net à une baisse des prix			-24 580 200	-22 008 452
Placements financiers - Sensibilité du résultat net à une hausse des prix			24 580 200	22 008 452
Immeubles de placement - Sensibilité du résultat net à une baisse des prix			-7 990 000	-7 980 000
Immeubles de placement - Sensibilité du résultat net à une hausse des prix			9 290 000	9 280 000
Total - Sensibilité du résultat net à une baisse des prix			-32 570 200	-29 988 452
Total - Sensibilité du résultat net à une hausse des prix			33 870 200	31 288 452

Risque de change :

Le groupe « Université » est exposé à un risque de change en lien avec ses comptes bancaires, ses placements financiers, ses débiteurs et ses créanciers libellés en monnaies étrangères.

Dans le cadre de la gestion des portefeuilles de titres mobiliers, le groupe « Université » recourt à des instruments financiers dérivés uniquement dans un but de couverture de risque de change pour ses titres libellés en monnaies étrangères. Dans le cadre de ses activités de recherche ou de prestataires de service, le groupe « Université » est parfois confronté au risque d'un exportateur, libellant ses contrats en monnaies étrangères. L'Université ne se couvre pas explicitement par des opérations de couverture de change. En revanche, lors de l'élaboration des requêtes de subsides auprès des agences, les chercheurs-ses sont encouragés-es à construire leurs budgets en prenant une marge défavorable de 10 % sur le taux de change. Par ailleurs, si l'Université coordonne des recherches avec des partenaires universitaires étrangers, les contributions à redistribuer sont déposées sur des comptes en monnaies étrangères. À cet effet, l'Université est détentrice notamment de comptes bancaires en euros. Sur les dettes libellées en monnaies étrangères, le risque de change est marginal et ne porte que sur les montants encore ouverts en fin d'exercice qui font l'objet d'un règlement dans la première bande de traitement des paiements en janvier de l'année suivante.

Le tableau ci-dessous présente la mesure de la volatilité du résultat net consolidé en lien avec le risque de change avec une appréciation / dépréciation du taux de change du franc suisse de +/- 5%.

	Note	Page	2021	2020
Liquidités et équivalents de liquidités	4	45	2 478 859	2 700 154
Placements financiers	5	47	162 542 394	147 969 617
Débiteurs avec contrepartie	6	52	774 512	1 017 587
Créanciers avec contrepartie	14	66	-1 297 067	-940 407
Risque de change			164 498 697	150 746 952
Sensibilité du résultat net une dépréciation du CHF vs monnaies étrangères			-8 224 935	-7 537 348
Sensibilité du résultat net une appréciation du CHF vs monnaies étrangères			8 224 935	7 537 348

Risque de crédit :

Le groupe « Université » est exposé à un risque de crédit en lien avec ses comptes bancaires, ses placements financiers et ses débiteurs. Globalement, le risque de crédit est limité. Par rapport aux liquidités, le risque est limité dans la mesure où les comptes bancaires sont répartis dans plusieurs établissements bancaires, tous de premier ordre. De même, les placements financiers sont répartis auprès de contreparties de premier ordre sans aucune concentration auprès d'une seule contrepartie. Le risque de crédit sur les débiteurs est limité dans la mesure où ceux-ci sont répartis entre un grand nombre de personnes physiques et morales. À noter également que les activités de mandats auprès de tiers sont caractérisées par un nombre élevé et une grande diversité de débiteurs. Le suivi des fonds est régulier et entre dans le dispositif de système de contrôle interne permettant de détecter les dépenses non couvertes et d'entreprendre toutes les démarches appropriées.

Le tableau ci-dessous présente le volume des montants sur lesquels le risque de crédit peut s'exercer.

	Note	Page	2021	2020
Liquidités et équivalents de liquidités	4	45	26 425 233	21 904 963
Placements financiers	5	47	491 604 003	440 169 039
Débiteurs avec contrepartie	6	52	23 246 542	22 052 118
Débiteurs sans contrepartie	6	53	16 988 555	15 146 289
Risque de crédit			558 264 333	499 272 410

Risque de liquidité :

Le groupe « Université » est exposé à un risque de liquidité en lien avec ses créanciers et ses emprunts hypothécaires. Le tableau ci-dessous présente une analyse des échéances des créanciers et des emprunts du groupe « Université ». À relever que, pour les emprunts hypothécaires, l'évaluation du risque de liquidité prend en considération le remboursement du principal, ainsi que

le service de la dette (intérêts et amortissements financiers). L'écart entre le montant des emprunts présenté dans la note « 3.3.9 Immeubles de placement » et le montant dû selon les échéances contractuelles correspond au cumul des intérêts à payer. Pour les créanciers, les dettes ne portent aucun intérêt. À relever que des prévisions sont effectuées sur une base hebdomadaire dans le cadre des projections trimestrielles revues sur une base mensuelle. Pour ce faire, les échéanciers « entrées / sorties » sont intégrés dans la gestion individuelle des fonds.

	Note Page	Montant au 31.12.2021	Échéances contractuelles non actualisées			
			< 1 an	[1 an ; 2 ans]	[2 ans ; 5 ans]	> 5 ans
Créanciers avec contrepartie	14 66	32 681 372	31 768 549		912 823	
Créanciers sans contrepartie	14 67	892 601	892 601			
Emprunts hypothécaires	9 60	13 721 631	472 838	4 018 987	6 977 625	2 252 180
Risque de liquidité		47 295 604	33 133 989	4 018 987	7 890 448	2 252 180

	Note Page	Montant au 31.12.2020	Échéances contractuelles non actualisées			
			< 1 an	[1 an ; 2 ans]	[2 ans ; 5 ans]	> 5 ans
Créanciers avec contrepartie	14 66	27 535 626	26 688 718		846 908	
Créanciers sans contrepartie (retraité)	14 67	1 962 969	1 962 969			
Emprunts hypothécaires	9 60	7 787 965	1 279 299	3 329 963	2 266 991	911 713
Risque de liquidité		37 286 560	29 930 985	3 329 963	3 113 899	911 713

3.3.19 Provisions

Les tableaux présentent les provisions pour risques et charges.

2021	Solde au 01.01	Constitution	Utilisation	Dissolution	Solde au 31.12
Rachats CPEG / part à court terme	95 118	-	-11 655	-988	82 475
Provisions - part à court terme	95 118	-	-11 655	-988	82 475
Rachats CPEG / part à long terme	243 539	-	-82 772	-	160 767
Litiges	166 640	45 183	-	-12 350	199 473
Provisions - part à long terme	410 179	45 183	-82 772	-12 350	360 240
Provisions	505 297	45 183	-94 427	-13 338	442 715

2020	Solde au 01.01	Constitution	Utilisation	Dissolution	Solde au 31.12
Rachats CPEG / part à court terme	116 616	6 118	-20 692	-6 924	95 118
Provisions - part à court terme	116 616	6 118	-20 692	-6 924	95 118
Rachats CPEG / part à long terme	259 389	82 527	-94 125	-4 252	243 539
Litiges	249 783	66 640	-95 997	-53 786	166 640
Provisions - part à long terme	509 172	149 167	-190 122	-58 038	410 179
Provisions	625 788	155 285	-210 814	-64 962	505 297

L'engagement d'un-e collaborateur-trice rémunéré-e sur un fonds « État » induit parfois la nécessité d'effectuer un rachat de caisse de pension. Dans l'exercice concerné, valorisée sur la base des informations relatives à chaque collaborateur-trice concerné-e, la charge est provisionnée et enregistrée dans le compte d'exploitation. Au fur et à mesure que la part patronale est versée à la CPEG, la provision est utilisée. Celle-ci fait l'objet d'un calcul d'actualisation. Les rachats de prévoyance n'induisent aucune charge nouvelle en 2021, alors qu'ils avaient induit une charge additionnelle en 2020 (CHF 88 645). L'Université a versé des contributions patronales à la CPEG (CHF 94 427 en 2021 contre CHF 114 818 en 2020). Un-e collaborateur-trice ayant quitté l'Université alors qu'il-elle était au bénéfice d'un rachat de prévoyance a induit une dissolution de provision en 2021 (CHF 988).

Les provisions pour risques et charges augmentent (CHF 32 833) en 2021 prolongeant la hausse constatée en 2020 (CHF 83 143).

Les litiges et procédures judiciaires en cours sont les suivants :

- Dans le cadre d'une procédure de nomination à la fonction de professeur-e ordinaire, le collège des professeurs-es d'une faculté a refusé la mise en place d'une procédure de nomination par appel. Le Rectorat ayant déclaré l'opposition de la professeure irrecevable, cette dernière a recouru auprès de la CACJ invoquant la loi sur l'égalité. Une première audience de conciliation s'est tenue durant laquelle les parties se sont engagées à poursuivre les discussions. À ce stade, l'Université estime qu'elle encourt le risque d'indemniser la plaignante, si elle était condamnée pour discrimination portant sur le refus d'embauche. Dans ce cas de figure, l'indemnité ne devrait pas excéder l'équivalent de trois mois de salaire, charges sociales comprises (CHF 54 290). Aucun élément nouveau n'est à signaler en 2021 et la provision inscrite au bilan est inchangée.
- Au total, quatre cas de contestation de licenciement et de demande de réintégration de collaborateurs-trices sont pendants en justice. Si la CACJ devait considérer que les licenciements sont contraires au droit, l'Université serait, en cas de refus de réintégration, condamnée à indemniser ses anciens-nes collaborateurs-trices. Parmi ces quatre cas, un nouveau cas de résiliation des rapports de service à l'encontre d'une collaboratrice a été porté devant la CACJ en 2021. À ce stade, l'Université estime qu'elle encourt le risque d'indemniser la plaignante, si elle était condamnée. L'indemnité ne devrait pas excéder l'équivalent de trois mois de salaire, charges sociales comprises (CHF 45 183) induisant la constitution d'une provision. Dans les autres cas pendants à la CACJ, aucun élément nouveau significatif n'est

intervenue en 2021. Le montant des provisions est inchangé au bilan (CHF 100 000). À noter qu'en 2021, deux cas ont été clôturés avec des décisions de justice favorables à l'Université. Pour l'un des cas, une dissolution de provision est enregistrée (CHF 12 350) et rien pour l'autre qui n'avait pas fait l'objet d'une constitution de provision.

Au total, les montants des indemnités représentent un besoin de provision de CHF 145 183 en 2021 contre CHF 112 350 en 2020, en augmentation de CHF 32 833.

- Il n'existe aucun cas de litige ni avec des étudiants-es, ni avec des clients-es/patients-es. Aucune provision n'a été constituée à cet effet.

3.3.20 Traitement des bénéfiques et des pertes de l'Université et rétrocession à l'État de Genève

Dans le cadre de la COB 2020 / 2023, selon la directive cantonale sur le traitement des bénéfiques et des pertes des entités subventionnées (EGE-02-07), la loi prévoit le traitement des bénéfiques et pertes annuelles de l'Université pour la partie provenant du budget « État » (article 14). Le résultat comptable de l'exercice (bénéfice ou perte) est réparti de la façon suivante. Une dette reflétant la part restituable à l'État est constituée dans les fonds étrangers de l'Université. Elle s'intitule « subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention ». Cette part correspond à 25 % du résultat annuel du budget « État » avant rétrocession. Elle est enregistrée en diminution de la subvention reçue au titre de l'exercice en cours. Si le résultat avant rétrocession présente un déficit, la participation de l'État est enregistrée dans les subventions reçues en augmentation de l'indemnité cantonale et va en diminution de la dette à l'égard de l'État. Si cette participation est plus élevée que le solde de la dette, elle est limitée jusqu'à concurrence du solde disponible et le solde est intégralement viré dans les fonds propres reportés. Si un déficit se produit lors du premier exercice d'une COB, la totalité du déficit est virée dans les fonds propres reportés. En cas d'existence d'une perte reportée, l'éventuel bénéfice de l'exercice suivant est en priorité affecté à la perte reportée jusqu'à concurrence de celle-ci. Si un solde existe, il est réparti entre l'État et l'Université selon la clé de répartition arrêtée par la COB. À l'échéance de la COB, la dette « subventions non dépensées » est restituée à l'État et le débiteur « État » est ajusté en miroir.

Le résultat annuel après rétrocession (résultat net budget « État ») est comptabilisé dans les fonds propres de l'Université. La COB 2020 / 2023 (article 15) prévoit une affectation à deux réserves selon la répartition suivante :

- 40 % en faveur de la réserve « part de subvention non dépensée » inclus dans les fonds propres libres.
- 60 % en faveur du Fonds d'innovation et de développement (FID) inclus dans les fonds propres affectés.

Le tableau ci-dessous présente le calcul de la répartition du bénéfice / de la perte entre l'État et l'Université, ainsi que l'affectation aux deux réserves.

	2021	2020
Résultat État avant rétrocession	89 314	-99 649
Rétrocession bénéfice (25 %)	-	-
Résultat net État	89 314	-99 649
Résultat net État attribué au FID	-	-
Résultat net État attribué à part de subvention non dépensée	89 314	-99 649

Selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur, le résultat « État » avant rétrocession est attribué prioritairement pour résorber les déficits « État » cumulés au cours d'une période de COB. Ainsi, malgré l'existence d'un bénéfice avant rétrocession, aucune rétrocession n'est réalisée en 2021. Le mécanisme de partage des bénéfices et des pertes sera rétabli lorsque le déficit « État » cumulé aura été intégralement compensé (voir « 3.3.22 Part de subvention non dépensée »).

3.3.21 Part de subvention à restituer à l'échéance de la COB

En vertu des dispositions légales et réglementaires cantonales en vigueur (EGE-02-07), le tableau ci-dessous présente les mouvements comptabilisés dans la part de la subvention à restituer à l'échéance de la COB.

	2021	2020
Solde au 01.01	-	4 756 442
Restitution selon COB 2016 / 2019		-4 756 442
Rétrocession bénéfice / partage perte (25 %)	-	-
Solde au 31.12	-	-

Le bénéfice avant rétrocession enregistré sur le budget « État » étant inférieur au déficit cumulé au cours de la période de la présente COB (voir « 3.3.22 Part de subvention non dépensée »), aucune rétrocession en faveur de l'État de Genève n'est intervenue en 2021.

Pour mémoire, la rétrocession des bénéfices cumulés sur la période de la COB 2016 / 2019 (CHF 4 756 442) est intervenue en 2020 sur la base d'une décision formelle rendue par l'État de Genève. Quant à la perte enregistrée sur le budget « État » en 2020, elle n'a pas donné lieu à un mécanisme de partage entre l'État et l'Université en raison de l'absence de part de la subvention à restituer à l'échéance de la COB.

Si des bénéfices cumulés sur la période de la COB 2020 / 2023 existent, leur rétrocession interviendra au cours du premier trimestre 2024 sur la base d'une décision formelle rendue par l'État de Genève.

3.3.22 Part de subvention non dépensée

Le tableau ci-dessous met en évidence la part du résultat net budget « État » attribuée aux fonds propres libres « part de subvention non dépensée », ainsi que son utilisation lorsqu'un déficit est enregistré.

	2021	2020
Solde au 01.01	-99 649	5 707 730
Résultat net État	89 314	-99 649
Attribution totale au FID	-	-5 707 730
<i>Attribution annuelle</i>	-	-
<i>Attribution au terme de la COB</i>	-	-5 707 730
Solde au 31.12	-10 335	-99 649
Variation annuelle	89 314	-5 807 379

Selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur, le résultat « État » est attribué prioritairement pour résorber les déficits « État » cumulés au cours d'une période de COB. Ainsi, le résultat « État » 2021 est intégralement attribué pour compenser le déficit cumulé au cours de la présente période COB.

Pour mémoire, les articles 24 de la loi sur l'Université, 15 de la COB et 13 du règlement sur les finances de l'Université prévoient qu'au terme de chaque COB, la réserve « part de subvention non dépensée » soit intégralement attribuée au FID. Cette attribution est intervenue au cours du premier trimestre 2020 pour la COB 2016 / 2019.

3.3.23 Fonds d'innovation et de développement

Le tableau ci-dessous met en évidence la part résultat net budget « État » attribuée au FID, ainsi que son utilisation.

	2021	2020
Solde au 01.01	6 096 573	4 156 406
Utilisation annuelle	-2 879 835	-3 780 159
Attribution totale	120 477	5 720 326
<i>Attribution annuelle résultat net État</i>	-	-
<i>Attribution au terme de la COB</i>	-	5 707 730
<i>Transferts des autres fonds propres affectés</i>	120 477	12 596
Solde au 31.12	3 337 215	6 096 573
Variation annuelle	-2 759 358	1 940 167

Selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur, le résultat « État » est attribué prioritairement pour résorber les déficits « État » cumulés au cours d'une période de COB. Le résultat « État » 2021 étant intégralement attribué pour compenser le déficit cumulé au cours de la présente période COB, aucune attribution au FID n'est intervenue en 2021.

Pour mémoire, les articles 24 de la loi sur l'Université, 15 de la COB et 13 du règlement sur les finances de l'Université prévoient qu'au terme de chaque COB, la réserve « part de subvention non dépensée » est intégralement attribuée au FID. Cette attribution est intervenue au cours du premier trimestre 2020 pour la COB 2016 / 2019.

En application de l'article 9 du règlement sur les finances, les fonds propres affectés de l'Université non utilisés durant une période de trois ans sont attribués au FID. En pratique, les fonds propres affectés ont fait l'objet d'une revue au 31.12.2021 pour identifier ceux qui n'ont enregistré aucune dépense au cours de la période du 01.01.2019 au 31.12.2021. Pour ceux-ci uniquement, un complément d'analyse des versements enregistrés afin de soustraire du transfert les montants encaissés au cours de la période du 01.01.2019 au 31.12.2021 a été réalisé. Sur cette base, le solde à transférer s'élève à CHF 120 477.

Selon ses règles d'utilisation, le FID peut financer des dépenses de fonctionnement ou d'investissement qui répondent au moins à l'un des critères suivants :

- Être un projet spécifique qui, s'il atteint les objectifs, est en principe financé de manière pérenne par le budget « État ».
- Permettre d'anticiper le lancement de projets en attendant la conclusion de la COB suivante.
- Constituer un appui à des projets d'innovation ou de développement.

Le Rectorat est seul compétent pour octroyer un financement FID. Au terme du projet, un rapport d'activité et un rapport financier sont remis au Rectorat.

Au cours de l'année 2021, des dépenses ont été réalisées (CHF 2 870 007) selon la typologie suivante :

- « Axe projet » (CHF 500 197) en faveur du projet « IN-ZONE ».
- « Axe recherche » (CHF 1 746 627) sous la forme des contributions institutionnelles en faveur des programmes de recherche nationaux (Lives, Planets, SwissMAP, Chembio, Synapsis et Evolving Languages)
- Soutiens ponctuels (CHF 321 445) en faveur des Facultés de médecine, d'économie et management et traduction et interprétation.
- Soutiens ponctuels aux centres interfacultaires (CHF 154 530) en faveur du « Global Studies Institute » et du Centre universitaire d'informatique.
- Soutiens aux divisions et services du Rectorat (CHF 147 209) en faveur du transfert de technologie.

3.3.24 Autres fonds propres affectés et autres fonds propres libres

Outre le FID et la part de subvention non dépensée, les fonds propres sont également composés des fonds universitaires avec chartes, des autres fonds propres affectés et des autres fonds propres libres.

Fonds universitaires avec chartes :

Les fonds universitaires avec chartes et les fonds propres affectés du Fonds général proviennent de dons ou legs octroyés pour soutenir la recherche de l'Université, pour aider des étudiants-es ou pour financer des prix. Selon la volonté des donateurs-trices, une charte réglemente la destination,

l'utilisation, la périodicité et la part disponible. En général, seuls les revenus peuvent être distribués. Il existe 127 fonds universitaires avec chartes, ainsi que 43 fonds propres affectés du Fonds général de l'Université, inchangés par rapport à 2020.

	2021	2020
Solde au 01.01	163 370 260	154 950 915
Attribution annuelle	20 375 801	10 613 279
Utilisation annuelle	-4 338 623	-1 244 272
Imputations internes	-	-949 661
Solde au 31.12	179 407 439	163 370 260
Variation annuelle	16 037 178	8 419 346

Autres fonds propres affectés :

Les autres fonds propres affectés, dont l'origine provient notamment des dons, des soldes des fonds de recherche acquis à l'Université et des soldes positifs des activités de formation continue et des mandats de prestation ou service, sont des fonds à disposition de l'Université pour la réalisation de ses buts comportant une marge de manœuvre significative dans leur utilisation. Ils sont tous dotés d'une déclaration d'affectation qui détermine le but, le domaine et les critères d'utilisation. Il existe 1 119 fonds en 2021 contre 1 173 en 2020. Le Fonds général de l'Université n'enregistre aucun fonds dans cette catégorie.

	2021	2020
Solde au 01.01	109 263 442	114 188 856
Attribution annuelle	61 846 678	60 984 426
Utilisation annuelle	-59 322 679	-65 909 839
Imputations internes	-	-
Solde au 31.12	111 787 442	109 263 442
Variation annuelle	2 523 999	-4 925 413

Autres fonds propres libres :

Les autres fonds propres libres regroupent des fonds sans stipulation d'utilisation pour lesquels l'Université possède une marge de manœuvre totale quant à leur utilisation. Outre la part de subvention non dépensée (PP report budget « État ») et le solde reporté des entités consolidées, il existe 9 autres fonds propres libres au sein de l'Université (inchangé par rapport à 2020) et 9 au Fonds général de l'Université (diminution d'une unité). Pour l'Université, il s'agit des réserves de réévaluation des immeubles de placement, du portefeuille de trésorerie, des stocks et des prises de participation dans les « spin-off », des soldes reportés des heures supplémentaires et congés dus et des immeubles Carl-Vogt, Conseil Général et Orphelines. Pour le compte du Fonds général de l'Université, il s'agit des réserves de réévaluation des immeubles et celles des titres mobiliers.

	2021	2020
Solde au 01.01	216 014 307	203 859 136
Résultat annuel	37 656 110	11 881 540
Mouvements annuels	-15 801 819	273 631
<i>Attribution annuelle</i>	1 496 785	26 971 262
<i>Utilisation annuelle</i>	-16 825 375	-24 633 654
<i>Imputations internes</i>	-473 230	-2 063 976
Solde au 31.12	237 868 598	216 014 307
Variation annuelle	21 854 291	12 155 171

3.3.25 Subventions reçues

L'allocation fédérale pour la recherche regroupe les subsides du FNS, des pôles de recherche nationale et du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). La subvention fédérale de base est répartie entre les universités en fonction des statistiques universitaires. Les critères sont pour 70 % des indicateurs liés aux étudiants-es (nombre total d'étudiants-es, le ratio d'étudiants-es étrangers-ères par rapport au nombre total d'étudiants-es étrangers-ères inscrits-es dans les universités suisses et le nombre de diplômes délivrés) et pour 30 % des indicateurs liés à la recherche (montants des subsides du FNS, « Inno Suisse », de la Commission européenne et des fonds de tiers publics ou privés, durée des projets et intensité de la recherche pour les fonds du FNS et de la Commission européenne). La subvention fédérale de base est versée à l'État, puis reprise dans les comptes de l'Université. La Confédération soutient également la location des bâtiments universitaires par une contribution aux frais locatifs. L'enveloppe fédérale est répartie entre les universités sur la base des frais financiers (coûts de construction par mètre carré et taux d'intérêt) et d'un taux de subventionnement de 30 %.

Le tableau ci-dessous présente les subventions fédérales allouées à l'Université.

	2021	2020
Allocations fédérales pour la recherche	125 403 559	121 807 950
Subvention fédérale de base	111 936 932	110 873 921
Contribution fédérale aux frais locatifs	402 108	407 009
Programme spécial en médecine humaine	-	1 290 278
Subventions de fonctionnement de la Confédération	237 742 599	234 379 158
Produits différés subventions d'investissement	2 953 422	3 048 094
Subventions de la Confédération	240 696 021	237 427 252

Les allocations fédérales augmentent (CHF 3 595 609) par rapport à 2020. Dans la mesure où les produits sont reconnus en fonction de l'avancement des travaux, l'écart s'explique principalement

par une augmentation du volume d'activités (CHF 7 177 044) atténuée par la diminution des overheads versés par le FNS à l'Université (CHF 4 606 149).

La subvention fédérale de base augmente (CHF 1 063 011) par rapport à 2020. L'augmentation s'explique par la hausse de l'enveloppe allouée aux Hautes Écoles (CHF 9 552 700) atténuée par une légère détérioration de la position relative de l'Université par rapport aux autres universités cantonales (12 points de base) principalement sur l'axe « enseignement ». Enfin, le financement fédéral du Programme en médecine humaine est arrivé à son terme en 2020 sans interrompre les activités déployées au sein de l'Université.

L'indemnité de l'État est déterminée par la COB et la loi budgétaire annuelle. Votée par le Grand Conseil sous la forme d'une loi, la COB fixe les objectifs de l'Université et une enveloppe budgétaire annuelle sur une période quadriennale. L'indemnité cantonale est complétée, lors du vote annuel du budget cantonal, par le financement éventuel en lien avec l'application des mécanismes salariaux (progression des annuités) et de l'indexation, au prorata du taux de subventionnement, ainsi que par les transferts d'activités (de moyens) entre l'État et l'Université et les éventuelles mesures d'économies adoptées par le Canton. Hormis les subventions de fonctionnement, l'Université bénéficie de subventions cantonales d'investissement au travers de deux mécanismes distincts : le crédit d'ouvrage et le crédit de renouvellement. Ces derniers couvrent en partie les besoins de l'Université pour le renouvellement notamment de son parc informatique et scientifique. Les premiers couvrent les besoins de l'Université pour l'acquisition de nouvelles installations ou de nouveaux développements. Ils font l'objet d'une loi ad hoc. Les crédits sont mis à disposition de l'Université par tranches annuelles, conformément au plan financier accompagnant la requête. Selon les schémas comptables IPSAS, les subventions d'investissement font l'objet d'un mécanisme de reprise dans le compte d'exploitation (voir « 3.2.17 Subventions »).

L'accord intercantonal universitaire (AIU) fixe les modalités de répartition de la subvention basée sur le nombre d'étudiants-es inscrits-es dans les universités. Chaque université reçoit une part de la subvention pour couvrir le coût des étudiants-es en provenance des autres cantons. La subvention est enregistrée dans les produits. Depuis 2014, l'Université de Genève ne participe plus aux charges des étudiants-es genevois-es inscrits-es dans les autres universités cantonales. Cette quote-part est inscrite directement dans les livres de l'État.

Le tableau ci-dessous présente les subventions cantonales accordées à l'Université.

	2021	2020
Indemnité État	361 227 174	359 036 252
Rétrocession bénéfice (25 %)	-	-
Autres allocations État	2 127 310	1 288 047
Subventions de fonctionnement État	363 354 484	360 324 299
Accord intercantonal universitaire	42 710 945	41 011 251
Allocation Canton de Vaud pour EPGL	-	-
Autres allocations des cantons	1 166 556	968 672
Subventions de fonctionnement autres cantons	43 877 501	41 979 924
Produits différés subventions d'investissement	16 865 413	16 251 997
Subventions cantonales	424 097 399	418 556 220

L'indemnité cantonale augmente (CHF 2 190 922, soit 0.6 %) par rapport à 2020. Cette augmentation s'explique par les effets décalés des mécanismes salariaux octroyés en 2020 au personnel enseignant (augmentation de CHF 1 390 865), par l'effet de rajeunissement des collaborateurs-trices lors des recrutements (diminution de CHF 1 248 217), par la tranche COB (augmentation de CHF 2 000 000), ainsi que la partie utilisée du dépassement de crédit autorisé par le Conseil d'État (CHF 975 000) en faveur du subventionnement des repas des étudiants-es (augmentation de CHF 48 274). À relever que l'autre partie du dépassement de crédit sera utilisé d'ici au 31 juillet 2022 et tout solde sera restitué à l'État.

Le Grand Conseil a alloué une indemnité cantonale complémentaire (CHF 1 000 000) en faveur des étudiants-es de l'Université et de la HES-SO Genève précarisés-es par la situation sanitaire. Versé à fin décembre 2020, ce complément d'indemnité était assorti de conditions d'utilisation dont les principales sont les suivantes. Le complément devait être utilisé pour financer des dépenses de l'exercice 2020 et le solde non dépensé en 2020 inscrit dans les fonds étrangers du bilan de l'Université. Tout solde non dépensé au 31.12.2021 devait être remboursé à l'État. Pour respecter ces conditions, l'Université a enregistré budgétairement ce complément d'indemnité cantonale dans un fonds provenant de l'extérieur de la catégorie des fonds étrangers. Au cours de l'année 2021, l'Université a versé des dépannages aux étudiants-es précarisés-es par la situation sanitaire (CHF 960 710). Conformément aux conditions fixées par le Grand Conseil, le solde non dépensé a été restitué à l'État à fin décembre 2021 (CHF 39 290).

Quant au produit de l'AIU, il augmente (CHF 1 699 694, soit de 4.1 %) par rapport à 2020. La hausse s'explique par la combinaison d'un effet de volume (+ 4.5 %) en lien avec l'augmentation du nombre d'étudiants-es confédérés-es et d'un effet de recomposition du nombre d'étudiants-es entre les groupes facultaires connaissant des forfaits distincts (- 0.3 %). Dans la mesure où la dernière indexation des forfaits par étudiant-e et par groupe facultaire est intervenue en 2014, aucun effet de prix n'est observé. Par groupe facultaire, le groupe « sciences humaines et sociales » affiche une croissance modérée (+ 4.4 %) mais sur un volume important d'étudiants-es. Le groupe

« sciences naturelles et exactes » croît également (+ 6.0 %). Enfin, le groupe « médecine clinique » stagne.

La présentation des notes annexes aux états financiers est modifiée avec la volonté de se rapprocher du plan de comptes des collectivités publiques suisses. La subvention des collectivités publiques valaisannes en faveur du centre interfacultaire en droits de l'enfant est présentée dans les subventions cantonales. Pour assurer la comparabilité temporelle, les données 2020 ont été ajustées en augmentant les subventions des autres cantons (CHF 500 000). Cet ajustement ne modifie pas les produits d'exploitation.

Le tableau ci-dessous présente les autres subventions et dons en faveur de l'Université.

	2021	2020
Subventions de fonctionnement de la Commission européenne	18 705 341	16 728 009
Produits différés des subventions d'investissement	259 226	359 910
Total subventions de la Commission européenne	18 964 567	17 087 919
Subventions de fonctionnement « Autres subventions »	40 367 220	39 841 277
Produits différés des subventions d'investissement	3 088 136	2 944 179
Total « Autres subventions »	43 455 356	42 785 457
Autres subventions	62 419 923	59 873 376

Les subventions de la Commission européenne augmentent (CHF 1 977 331). Dans la mesure où les produits sont reconnus en fonction de l'avancement des travaux, l'écart s'explique par l'augmentation du volume des activités.

La présentation des notes annexes aux états financiers est modifiée avec la volonté de se rapprocher du plan de comptes des collectivités publiques suisses. Les dons et legs sont présentés dans la note relative aux recettes diverses. La subvention des collectivités publiques valaisannes en faveur du centre interfacultaire en droits de l'enfant est présentée dans les subventions cantonales. Les soutiens d'entreprises en faveur d'événements organisés par l'Université sont présentés dans les autres subventions. Enfin, les produits différés des subventions d'investissement allouées dans le cadre d'un mandat de prestation sont regroupés avec ceux des subventions d'investissement allouées à « fonds perdu ». Pour assurer la comparabilité temporelle, les données 2020 ont été ajustées en diminuant les autres subventions (CHF 2 234 029). Cet ajustement ne modifie pas les produits d'exploitation.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des subventions reçues par l'Université par type de bailleurs de fonds.

	2021	2020
Subventions de fonctionnement de la Confédération	237 742 599	234 379 158
Subventions de fonctionnement État	363 354 484	360 324 299
Subventions de fonctionnement autres cantons	43 877 501	41 979 924
Subventions de fonctionnement de la Commission européenne	18 705 341	16 728 009
Subventions de fonctionnement « Autres subventions »	40 367 220	39 841 277
Total des subventions monétaires de fonctionnement	704 047 145	693 252 667
Produits différés de subventions d'investissement	23 166 198	22 604 180
Subventions reçues	727 213 343	715 856 847

La présentation des notes annexes aux états financiers est modifiée avec la volonté de se rapprocher du plan de comptes des collectivités publiques suisses. Pour assurer la comparabilité temporelle, les données 2020 ont été ajustées en diminuant les subventions reçues (CHF 1 734 029). Cet ajustement ne modifie pas les produits d'exploitation.

3.3.26 Taxes universitaires

Les taxes universitaires incluent les taxes d'encadrement, les taxes fixes et les taxes d'auditeurs-trices. Le tableau ci-dessous présente les taxes universitaires.

	2021	2020
Taxes d'encadrement	11 349 489	10 882 737
Taxes fixes	2 305 811	2 211 782
Taxes auditeurs-trices	29 179	19 030
Taxes universitaires	13 684 479	13 113 549

Les taxes universitaires (CHF 500 par semestre et par étudiant-e) sont restées inchangées en 2021 par rapport à 2020. Elles sont composées des taxes fixes (CHF 65) dédiées au financement des activités sportives, culturelles et sociales et de celles des associations d'étudiants-es et des taxes d'encadrement (CHF 435) essentiellement affectées au financement de postes d'assistants-es et d'auxiliaires de recherche et d'enseignement. 10 % des taxes d'encadrement sont versées à la Bibliothèque de Genève. En principe, tous-toutes les étudiants-es s'acquittent des taxes fixes.

Deux motifs peuvent donner lieu à une exonération des taxes d'encadrement. Il s'agit, d'une part, d'un motif statutaire (par exemple, les doctorants-es sont exonérés-ées de par leur statut) et, d'autre part, d'un motif socio-économique. Le taux d'exonération des taxes est quasiment inchangé (26.5 %) en 2021 par rapport à 2020. La stabilité masque toutefois une hausse du taux d'exonération statutaire compensée par une baisse des exonérations au motif socio-économique.

Les taxes d'encadrement augmentent (CHF 466 752) par rapport à 2020, ainsi que les taxes fixes (CHF 94 029) en raison uniquement de l'augmentation du nombre des étudiants-es (4.3 %). Les

taxes auditeurs-trices augmentent (CHF 10 149) sans retrouver les niveaux enregistrés en 2019 avant la crise sanitaire. En effet, en raison des mesures de protection prises par l'Université au cours du premier semestre 2021, la priorité dans l'accès aux auditoriums et salles de cours a été donnée aux étudiants-es réduisant ainsi la possibilité d'accueil des auditeurs-trices.

3.3.27 Autres écolages

Le tableau ci-dessous présente les autres écolages.

	2021	2020
Formation continue	15 221 045	15 199 354
Cours d'été et cours de langue	1 204 751	847 685
École d'avocature	1 008 978	825 001
Autres écolages	17 434 774	16 872 040

En 2021, le chiffre d'affaires des activités de formation continue est stable (CHF 21 692) par rapport à 2020. Cette stabilisation masque une forte augmentation du nombre de participants-es (431 étudiants-es) compensée par une baisse du coût moyen par formation. Sur les taxes d'inscription de formation continue, il est prélevé un pourcentage de 7.5 % (overhead) dont la moitié est destinée à encourager et développer les programmes de formation continue et à soutenir des innovations pédagogiques. Pour 2021, le produit de l'overhead s'élève à CHF 1 088 334 contre CHF 1 109 803 en 2020.

Les produits des activités de Cours d'été et des cours de langue augmentent (CHF 357 066). Cette hausse s'explique par une augmentation du chiffre d'affaires des cours et examen de langue (CHF 175 205) et des cours thématiques (CHF 168 633). Quant au chiffre d'affaires des cours d'été de la Maison des langues, il est stable et toujours impacté par la crise sanitaire dont les effets ont été l'annulation de certaines sessions et la baisse de fréquentation aux sessions maintenues.

Les écolages de l'École d'avocature augmentent (CHF 183 977). Les frais d'inscription étant inchangés depuis 2011, cette hausse s'explique uniquement par un effet de volume lié à l'augmentation du nombre des étudiants-es inscrits-es (57) par rapport à 2020.

La présentation des notes annexes aux états financiers est modifiée avec la volonté de se rapprocher du plan de comptes des collectivités publiques suisses. Les produits liés aux conférences, aux autres inscriptions et aux activités culturelles et sportives sont présentés dans la note relative aux prestations de services et ventes. Pour assurer la comparabilité temporelle, les données 2020 ont été ajustées en diminuant les autres écolages (CHF 648 775). Cet ajustement ne modifie pas les produits d'exploitation.

3.3.28 Prestations de services et ventes

Cette catégorie enregistre les produits provenant de contreprestations, notamment les produits issus des prestations réalisées par la clinique universitaire de médecine dentaire, les mandats avec des tiers, les royalties et gains en capital liés aux spin-off de l'Université, ainsi que les prestations de service. Le tableau ci-dessous présente les produits de prestations de service et ventes.

	2021	2020
Recettes dentaires	4 950 708	4 076 886
Mandats avec tiers	12 421 735	12 927 254
Prestations de services	8 071 424	9 418 434
Spin-off - royalties et gains réalisés sur vente	2 330 394	1 498 722
Matériel, travaux imprimerie, livres, publications, location	2 682 289	2 316 220
Analyses	1 169 926	999 739
Activités culturelles et sportives	1 412 498	1 584 112
Conférences	199 170	124 348
Autres inscriptions	37 109	14 123
Mise à disposition de personnel	244 694	162 147
Émoluments	267 236	236 104
Autres	167 120	86 672
Prestations de services et ventes	33 954 302	33 444 761

Les mandats avec des tiers et les prestations de services diminuent (CHF 1 852 529). Ce recul s'explique principalement par des opérations liées à l'application du principe de correspondance des charges et des revenus reflétant un décalage entre l'attribution du financement par un tiers et la réalisation des activités par l'Université.

Le produit des inscriptions aux activités culturelles diminuent (CHF 170 187) en lien avec la crise sanitaire qui a entraîné la suspension ou l'annulation de nombreuses activités. Présentée également dans inscriptions aux activités culturelles et sportives, la participation de HES et de IHEID pour les services délivrés à leurs étudiants-es est réglée par une convention de prestations fixant le périmètre des services offerts aux étudiants-es, ainsi que le mode de calcul et la périodicité de la facturation. L'approche privilégiée est celle d'un forfait par étudiant-e calculé en fonction d'une palette de prestations déterminée conjointement. L'Université ne facture directement aucune des prestations aux étudiants-es. Le montant des participations IHEID et HES sont stables par rapport à 2020. Pour mémoire, le dispositif de versement des bourses et aides financières en faveur des étudiants-es des HES prévoit que ces mêmes HES effectuent deux avances de trésorerie en fonction d'une enveloppe budgétaire ordinaire (CHF 1 092 000). L'Université fournit un service bureau pour le traitement et le versement des bourses et aides financières en faveur des étudiants-es des HES. Toutes les opérations se réalisent par des mouvements de bilan. En 2021, l'Université a versé aux étudiants-es HES des bourses et des aides financières (CHF 886 537). Au 31.12.2021, les avances de trésorerie réalisées par les HES présentent un solde en faveur des HES inscrit dans les passifs transitoires (CHF 248 212). En fonction des décisions d'octroi prises en 2021, l'Université versera en 2022 des bourses et des aides financières aux étudiants-es HES (CHF 184 312), montant présenté dans les débiteurs sans contrepartie de l'Université et dans les créanciers.

En lien avec les activités de transfert de technologie, l'Université n'a réalisé aucune opération de vente des actions dans son portefeuille de spin-off en 2021. L'Université enregistre des produits

de royalties et brevets selon les contrats avec les entreprises commercialisant des technologies développées par l'Université (CHF 2 330 394 contre CHF 1 498 722 en 2020).

Dans le cadre de la formation de ses étudiants-es, la clinique de médecine dentaire réalise des prestations en faveur de patients-es. En 2021, le chiffre d'affaires augmente (CHF 873 822). La hausse s'explique seulement par un volume d'activités plus important qu'en 2020. En effet, la clinique avait connu une fermeture des bâtiments lors du premier confinement entre mars et début juin 2020. À ceci vient s'ajouter un effet de rattrapage de prestations prévues en 2020 et réalisées en 2021.

La présentation des notes annexes aux états financiers est modifiée avec la volonté de se rapprocher du plan de comptes des collectivités publiques suisses. Les principales modifications de présentation concernent les rubriques suivantes. Les produits des activités culturelles et sportives, y compris les participations de HES et IHEID, sont regroupés sur une seule ligne. Les produits des royalties et les gains réalisés en capitaux liés aux spin-off sont présentés à part dans la note relative aux prestations de services et ventes. Les produits des conférences et autres événements sont regroupés sur une seule rubrique. Enfin, les produits différés des subventions d'investissement allouées dans le cadre d'un mandat de prestations sont regroupés avec ceux des subventions d'investissement allouées à « fonds perdu » et ne sont plus présentés dans le tableau ci-dessus. Pour assurer la comparabilité temporelle, les données 2020 ont été ajustées en augmentant les produits des prestations de services et ventes (CHF 1 383 267). Cet ajustement ne modifie pas les produits d'exploitation.

3.3.29 Dédommagements de tiers

Les dédommagements de tiers comprennent d'une part, les prestations d'assurance prévues par les contrats de couverture maladie, accident, perte de gain, maternité et invalidité. D'autre part, ils comprennent les contributions de tiers pour la mise à disposition de prestations mutualisées.

Le tableau ci-dessous présente les dédommagements de tiers.

	2021	2020
Remboursements de tiers	2 030 544	2 664 268
Assurance maladie	753 591	810 651
Assurance accident	1 039 488	972 102
Assurance maternité	1 400 762	2 022 948
Assurance invalidité	353 015	166 017
Assurance perte de gain	86 867	90 179
Dédommagements de tiers	5 664 267	6 726 164

La présentation de la présente note annexe aux états financiers est modifiée avec l'idée de scinder les prestations d'assurances versées à l'Université des contributions d'entités tierces dans le cadre des prestations mutualisées. Pour assurer la comparabilité temporelle, les données 2020 ont été ajustées sans modifier les produits de dédommagement de tiers.

3.3.30 Recettes diverses

Les recettes diverses sont composées des dons et legs d'entreprises publiques, d'entreprises privées à but non lucratif ou d'entreprises privées à but lucratif, des gains latents sur les actions des spin-off de l'Université, des rétrocessions liées à l'Université « employeur », des gains nets de change en lien avec les comptes courants relatifs au trafic de paiement, ainsi que d'autres recettes diverses. Le tableau ci-dessous présente les recettes diverses.

	2021	2020
Dons et legs publics	1 165 235	1 905 974
Dons et legs privés	1 675 843	776 246
Rétrocession taxe CO ₂	120 952	266 072
Spin-off - gains latents des participations	-	2 581 100
Gains de change (comptes courants)	205 113	143 003
Divers	30 656	25 831
Recettes diverses	3 197 798	5 698 225

L'Université est au bénéfice de financement octroyé par des donateurs-trices qui prennent la forme de subventions à fonds perdu enregistrés dans les autres subventions (voir « 3.3.25 Subventions reçues »), ainsi que de dons présentés dans le tableau ci-dessus. En se focalisant sur les montants encaissés au cours de l'année 2021, en plaçant un seuil de plus de cinq cent mille francs, les dix donateurs-trices les plus importants-es sont la Fondation Hans Wilsdorf, la Fondation privée des HUG, la Fondation Cansearch, la ligue genevoise contre le cancer, la Fondation Louis Jeantet, l'Institut suisse de recherche expérimentale sur le cancer, la Fondation suisse pour la promotion des échanges et de la mobilité, la Loterie suisse romande, la Fondation E&L Schmidheiny et la Fondation Boninchi. À relever qu'en termes de valeur, cette liste représente 79 % des donateurs-trices ayant versé plus de cinq cents mille francs et couvre 57 % des montants encaissés en 2021.

En tant qu'employeur, l'Université bénéficie de la rétrocession de la taxe CO₂ effectuée par l'intermédiaire des caisses de compensation. En 2021, ce montant est fonction de la masse salariale versée en 2019, tous types de contrats confondus, et d'un taux de redistribution déterminé par l'Office fédéral de l'environnement (0.297 ‰). À relever que le taux de redistribution a fortement diminué (45 %) et explique la baisse de la rétrocession « Taxe CO₂ ».

La présentation des notes annexes aux états financiers est modifiée avec la volonté de se rapprocher du plan de comptes des collectivités publiques suisses. Pour les recettes diverses, les principales modifications de présentation concernent les rubriques suivantes. Les produits des royalties et les gains réalisés en capitaux liés au spin-off sont présentés dans la note relative aux prestations de services et ventes. Les produits des dons et legs sont présentés séparément dans la présente note annexe. Enfin, la commission versée par l'Administration fiscale cantonale pour le prélèvement de l'impôt à la source (2 %) est incluse dans les produits des prestations de services. Pour assurer la comparabilité temporelle, les données 2020 ont été ajustées en augmentant les recettes diverses (CHF 999 536). Cet ajustement ne modifie pas les produits d'exploitation.

3.3.31 Charges de personnel

L'Université emploie deux types de collaborateurs-trices : du personnel enseignant et du personnel administratif et technique. Les collaborateurs-trices sont au bénéfice de contrats de droit public pour les fonds provenant de l'État ou de contrats de droit privé pour les fonds provenant de l'extérieur. Quel que soit le type de contrat, les conditions salariales sont identiques. Seules quelques conditions d'assurance peuvent varier à la marge, ainsi que le processus en cas de fin des rapports de service. Aucune progression de l'annuité n'a été octroyée aux collaborateurs-trices. La progression de l'indice genevois des prix à la consommation étant demeurée inférieure à l'indice de référence, l'échelle des traitements n'a pas été indexée. Aucune allocation unique de vie chère a été versée en 2021. Les taux de cotisations sociales (AVS/AI) ont été relevés de 5 points de base en janvier 2021. À l'exception du taux de cotisation maternité, les autres taux de cotisations sociales (chômage, allocation perte de gain, allocations familiales) et le taux de cotisation à la CPEG sont restés inchangés par rapport à 2020. Quant au taux de cotisation assurance maternité, il a été abaissé de 0.6 point de base. Les taux de cotisation à l'assurance accident professionnel ont été modifiés pour les salariés-es avec des contrats de droit public (2.4 points de base) et sont inchangés pour les collaborateurs-trices avec des contrats de droit privé. Enfin, les taux de cotisations à l'assurance accident non professionnel ont été maintenus pour les salariés-es avec des contrats de droit public ou privé.

Le tableau ci-dessous présente les charges de personnel par nature.

	2021	2020
Traitements personnel administratif et technique	177 128 341	179 340 784
Traitements personnel enseignant	337 398 808	331 220 309
Salaires	514 527 149	510 561 093
Assurances sociales	46 963 891	46 015 667
Assurance maladie et accident	1 976 668	1 893 708
Charges sociales	48 940 559	47 909 375
Caisses de pension et de prévoyance	71 342 967	70 733 179
Total « masse salariale »	634 810 675	629 203 648
Rente-pont AVS	1 035 341	735 662
Autres charges de personnel	1 594 263	732 120
Autres charges de personnel	2 629 603	1 467 782
Charges de personnel	637 440 278	630 671 430

Ajusté de l'impact des provisions pour congés dus et heures supplémentaires, les salaires augmentent (CHF 7 189 426) en raison principalement de l'augmentation du nombre de postes (CHF 6 831 367) et accessoirement en lien avec l'impact décalé de l'annuité 2020 du personnel enseignant et celui du rajeunissement du personnel (CHF 358 059). Les salaires du personnel administratif et technique augmentent (CHF 815 334, soit 0.5 %) en raison d'un effet de volume (CHF 1 518 019 ou 0.9 %) diminué par un effet de prix (CHF 702 685, soit -0.4 %). Quant aux

salaires du personnel enseignant, ils augmentent (CHF 6 374 091, soit 1.9 %). Cette hausse s'explique par un effet de volume (CHF 5 313 348 ou 1.6 %) et un effet de prix (CHF 1 060 744 ou 0.3 %). Le nombre de postes augmente de 105.4, dont 12.0 pour le personnel administratif et technique (0.7 %) et 93.3 pour le personnel enseignant (3.2 %).

Les charges sociales augmentent à un rythme légèrement supérieur à l'augmentation des salaires en raison principalement de l'augmentation du nombre de postes et accessoirement en lien avec le relèvement du taux de cotisation AVS (0.025 % pour la part employeur). La hausse des charges liées à la CPEG s'explique uniquement par l'augmentation des salaires, le taux de cotisation étant resté inchangé par rapport à 2020. Enfin, les charges des rentes-pont AVS sont en augmentation (CHF 299 679, soit 40.7 %). Cet écart résulte d'un nombre de bénéficiaires plus important (7 personnes) partiellement compensé par un montant moyen des rentes par personne moins élevé par rapport à 2020.

Dans le cadre de la loi 12146 « Évolution des infrastructures et services associés de calcul à haute performance et de stockage long terme » et de la loi 12767 « Refonte des prestations numériques aux étudiants », une activation de charges salariales a été enregistrée dans les immobilisations en 2021. Ces charges salariales s'élèvent à CHF 1 126 528 contre CHF 1 076 273 en 2020.

Toutes sources de financement confondues, le nombre des collaborateurs-trices en équivalent temps plein (ETP) pondéré par le nombre de mois travaillés est le suivant :

Taux moyen	2021		2020	
	Postes	Variation	Postes	Variation
Corps professoral	558.8	2.6%	544.5	1.9%
Collaborateurs-trices enseignement et recherche	2 484.0	3.3%	2 405.0	1.8%
Personnel administratif et technique	1 707.4	0.7%	1 695.4	1.6%
Total	4 750.2	2.3%	4 644.9	1.7%

À relever que, dans la partie « 5.2 Personnel de l'Université », les données relatives aux effectifs de l'Université sont présentées par faculté. Ces statistiques mettent également en évidence les effectifs en fonction de la nature des contrats de travail. L'Université compte 3 510 collaboratrices et 3 465 collaborateurs à fin décembre 2021 représentant 4 886 postes équivalents temps plein au 31.12.2021 contre 4 810 au 31.12.2020.

3.3.32 Biens, services et marchandises

Le tableau ci-dessous présente la décomposition des biens, services et marchandises.

	2021	2020
Prestations de services, frais de gestion	42 467 705	38 226 338
Honoraires et mandats externes	42 467 705	38 226 338
Entretien mobilier	4 163 982	4 504 235
Entretien immobilier	9 361 296	11 191 794
Entretien des biens mobiliers et immobiliers	13 525 278	15 696 029
Loyers, fermages et redevances	11 244 771	11 689 727
Loyers	11 244 771	11 689 727
Frais de laboratoires	20 819 832	18 644 024
Fournitures et livres	13 114 905	13 582 992
Consommables	452 738	960 631
Eau, énergie et combustible	10 834 173	10 107 432
Frais divers	320 492	136 243
Fournitures et prestations diverses	45 542 139	43 431 322
Frais déplacement, réceptions et conférences	3 900 338	3 963 137
Biens, services et marchandises	116 680 231	113 006 553

Les dépenses de biens, de services et marchandises augmentent (CHF 3 673 678) mais sans retrouver les volumes enregistrés avant la crise sanitaire. Hors frais de déplacement, les honoraires et mandats externes, les frais de laboratoires, les énergies (électricité) et les frais divers contribuent à la hausse (CHF 7 328 165) par rapport à 2020. Cette dernière est partiellement atténuée par la baisse des charges d'entretien des biens mobiliers et immobiliers, des fournitures et consommables, ainsi que des loyers (CHF 3 591 688). Hors frais de déplacement, par rapport à 2020, les économies nettes liées à la crise sanitaire diminuent (CHF 2 204 176) marquant ainsi une reprise des activités.

Quant aux frais de déplacement, ils sont globalement stables par rapport à 2020 et toujours fortement influencés par la crise sanitaire. Leur contraction reste sévère à un niveau inférieur au tiers des dépenses enregistrées avant la pandémie. Les frais de voyage et d'hébergement sont encore en recul (CHF 506 651). Les frais de repas augmentent légèrement (CHF 77 379), ainsi que les per diem (CHF 175 748). Les frais de participation aux colloques, séminaires et conférences augmentent (CHF 190 458). Par rapport à 2020, les économies sur les frais de déplacement liées à la crise sanitaire diminuent (CHF 638 000).

3.3.33 Subventions accordées

Parmi les subventions à la recherche, l'Université octroie des subventions à des institutions tierces dans le cadre de projets de collaboration dans lesquels l'Université est un partenaire. À titre

d'exemple, on peut citer le Centre d'imagerie biomédicale, l'Institut suisse de bio-informatique ou certains projets de swissuniversities. L'Université octroie également des subventions à des institutions tierces en tant que « leading house » d'un projet. Dans ce cas, l'Université redistribue le financement octroyé par un bailleur selon une clé prédéterminée par les partenaires au projet. L'Université alloue également des subventions dans le cadre de convention avec des fondations de droit privé ou public. Ces subventions représentent des contributions sans contrepartie directe pour l'Université que cette dernière entend promouvoir.

Le tableau ci-dessous présente les subventions accordées.

	2021	2020
Subventions à la recherche	6 102 779	4 092 780
Bourses sociales et dépannages pour les étudiants-es	4 591 910	5 851 919
Autres bourses et prix	4 065 598	4 329 656
Associations d'étudiants-es	287 599	208 408
Fondation EVE Université	3 467 942	3 153 923
Fondation Campus Biotech Geneva	7 858 214	7 714 412
Fondation ISREC (AGORA)	263 577	303 829
Fondation autonome de théologie	1 265 144	1 194 523
CUSO	583 171	610 617
Bibliothèque de Genève	1 083 876	1 039 301
Fondation pour recherches médicales	242 950	713 000
Fondation des archives Piaget	312 132	255 214
Subventions accordées	30 124 892	29 467 583

Les subventions accordées augmentent (CHF 657 309). Quant aux économies liées à la crise sanitaire, elles diminuent (CHF 417 104) principalement en raison des subventions à la recherche.

Les subventions à la recherche augmentent (CHF 2 009 999) principalement en raison de la contribution de l'Université en faveur du CERN dans le cadre du projet de recherche « Flare Atlas ».

Calculées sur la base de critère de revenus, les bourses et aides financières allouées aux étudiants-es diminuent par rapport à 2020 (CHF 1 260 009) mais restent toutefois supérieures aux montants observés avant la crise sanitaire. Les dépenses pour les bourses sociales diminuent (CHF 1 986 886). Cette baisse s'explique par un nombre de bénéficiaires plus faible (306 boursiers-ères) qu'en 2020. Concernant les dépannages, ils augmentent fortement (CHF 726 877) grâce à de généreuses donations de l'État et de fondations privées. À relever enfin que le crédit supplémentaire octroyé par l'État à fin décembre 2020 (CHF 1 000 000) a été presque entièrement utilisé en 2021 et le solde a été restitué à l'État (CHF 39 290) conformément aux conditions fixées.

Les subventions aux crèches augmentent substantiellement (CHF 314 019) principalement en raison de deux facteurs. Le premier reflète un besoin de subventionnement additionnel pour financer le déficit d'exploitation de la Fondation enregistré en 2020 en lien avec principalement la diminution des pensions « enfants » suite à la fermeture des crèches au printemps 2020 et des dépassements de charges de personnel liés au remplacement de collaborateurs-trices absents-es (CHF 208 925). Le second concerne un besoin de subventionnement additionnel pour compenser le déficit d'exploitation de la Fondation enregistré en 2021 consécutif principalement à des dépassements de charges de personnel liés au remplacement de collaborateurs-trices absents-es (CHF 135 009). Parmi les autres subventions aux entités partenaires de l'Université, elles sont relativement stables à l'exception de celle en faveur de la Fondation recherches médicales. Pour cette dernière, elle diminue suite à la signature d'une nouvelle convention de collaboration pour la période 2021 à 2025 dans laquelle les engagements de l'Université ont été redimensionnés.

La présentation de la note annexe aux états financiers est modifiée avec la volonté de fournir une information sur les différentes natures de bourses et aides allouées aux étudiants-es. Deux catégories sont maintenant présentées. La première reflète les bourses et les aides financières à caractère social. La seconde englobe les bourses et les prix attribués selon des critères académiques. Pour assurer la comparabilité temporelle, les données 2020 ont été ajustées sans modifier les subventions accordées.

3.3.34 Information relative à la mise à disposition de moyens

Entrée en vigueur le 4 octobre 2013, la LGAF prévoit, à son article 44, que les charges liées à la mise à disposition gratuite ou à des conditions préférentielles de moyens par l'État ne sont pas comptabilisées dans le compte d'exploitation de l'Université. Toutefois, elles font l'objet d'une évaluation précise et figurent à titre informatif tant à l'annexe aux états financiers que dans une annexe du budget.

Loyer pour les bâtiments propriété de l'État de Genève :

Pour évaluer le coût d'un loyer simple des bâtiments de l'État mis à disposition de l'Université, le calcul prend en considération, d'une part, les charges d'amortissement qui représentent le coût d'utilisation des immobilisations, et, d'autre part, les intérêts relatifs au financement de l'acquisition des immobilisations, terrain compris. À noter que les calculs des intérêts et de la location « terrain » sont basés sur la valeur nette comptable au 1^{er} janvier de l'année concernée et sur le taux moyen de la dette de l'année n-1.

Loyers pour les bâtiments loués par l'État de Genève et charges d'énergie :

L'Université assume directement toutes les charges d'entretien d'immeubles (entretien courant et nettoyage), à l'exception de quelques contrats qui n'ont pas été repris en 2015 lors du transfert des activités de gestion par l'État. Elle s'acquitte de tous les baux à loyer, de toutes les charges de consommation d'énergie et de fluides et de gestion et traitement des déchets. En conséquence, elle les enregistre dans ses livres et les présente dans le compte d'exploitation (voir « 3.3.32 Biens, services et marchandises »). Les charges « bâtiments universitaires » représentent les coûts résiduels assumés par l'État.

Le service bureau pour le paiement des salaires et le suivi santé :

L'État assume des prestations de service bureau pour le paiement des salaires des collaborateurs-trices de l'Université au bénéfice d'un contrat de travail de droit public, ainsi que pour leur suivi en terme de santé. Visant à reconnaître ses coûts de gestion, il valorise ce service bureau selon un

forfait défini dans une convention tripartite (départements des finances et de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse et Université).

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation des mises à disposition de moyens de la part de l'État.

	2021	2020
Amortissement bâtiments	40 215 349	39 175 265
Intérêts	10 945 682	12 964 266
Location terrains	6 710 350	7 772 411
Location simple « bâtiments universitaires »	57 871 382	59 911 942
Charges bâtiments universitaires (selon convention)	5 310 560	4 926 479
Prestations service bureau rémunération	750 000	750 000
Prestations service santé	30 000	30 000
Prestations « Office du personnel de l'État de Genève »	780 000	780 000
Moyens mis à disposition UniGE	63 961 942	65 618 421

Sources : État de Genève / Département des finances

3.3.35 Information relative au tableau de flux de trésorerie

Le tableau ci-dessous présentent les produits et charges financiers.

	2021	2020
Pertes réalisées du portefeuille mobilier	3 237 276	4 584 331
Pertes réalisées des immeubles de placement	-	-
Frais de gestion du portefeuille mobilier	923 646	1 198 132
Charges des immeubles de placement	3 463 076	2 437 103
Charges financières réalisées	7 623 998	8 219 566
Produits réalisés du portefeuille mobilier	18 315 350	23 910 923
Produits réalisés des immeubles de placement	7 713 169	6 647 046
Produits financiers réalisés	26 028 519	30 557 969
Résultat financier réalisé	18 404 522	22 338 403

Le tableau ci-dessous présentent les charges et revenus non monétaires.

	2021	2020
Amortissements	29 766 977	29 087 374
Pertes et ajustements des provisions sur débiteurs douteux	78 200	58 557
Pertes sur immobilisations corporelles et incorporelles	29 509	30 863
Variation de provisions (constitution moins utilisation)	-49 244	-55 529
Variation des impôts différés sur immeuble de placement	1 376 777	-3 150 958
Pertes latentes du portefeuille mobilier	61 262	4 481 146
Pertes latentes des autres actifs d'exploitation	2 784 525	-
Pertes latentes sur change exploitation	219 571	278 824
Charges non monétaires	34 267 577	30 730 278
Variation des mises en équivalence	1 008 394	-529 397
Dissolution de provisions	13 338	64 962
Gains latents des immeubles de placement	1 360 000	580 000
Gains latents des autres actifs d'exploitation	-	2 580 896
Gains latents du portefeuille mobilier	32 816 859	376 439
Produits différés sur les subventions d'investissement	23 166 198	22 604 180
Gains latents sur change exploitation	205 113	143 003
Revenus non monétaires	58 569 902	25 820 083
Variation nette	-24 302 325	4 910 195

Le périmètre des charges et revenus non monétaires a été revu pour mettre en évidence les différences de change sur les comptes courants. Ces dernières reflètent la variation des liquidités en monnaies étrangères à la date de clôture sans qu'elles représentent une entrée ou une sortie de trésorerie. Cet écart de change est présenté directement dans la variation des liquidités (CHF 14 458 en 2021). Pour assurer la comparabilité temporelle, les données 2020 ont été ajustées ce qui induit une modification de la présentation du flux de trésorerie des activités d'exploitation.

Le tableau ci-dessous présente la variation de l'actif d'exploitation net.

	2021	2020
Variation des débiteurs avec contrepartie	-1 272 623	2 746 280
Variation des débiteurs sans contrepartie	-1 842 266	4 661 927
Variation des stocks	726	-150 854
Variation des comptes de régularisation actifs	-4 108 953	930 030
Variation des autres actifs d'exploitation	-16 667	-1 094
Variation des actifs d'exploitation	-7 239 783	8 186 289
Variation des créanciers avec contrepartie	5 145 747	3 061 125
Variation des créanciers sans contrepartie	-1 070 368	-853 446
Variation des comptes de régularisation passifs	2 453 930	1 289 444
Variation des fonds affectés à la recherche	7 942 274	8 330 071
Variation de la part de subvention à restituer	-	-4 756 442
Variation des passifs d'exploitation	14 471 583	7 070 752
Variation de l'actif d'exploitation net	7 231 800	15 257 041

Enfin, le tableau ci-dessous présente la variation des mouvements des placements financiers en distinguant la variation des actifs financiers, ainsi que les apports / retraits des portefeuilles mobiliers.

	2021	2020
Achats de titres (portefeuilles mobiliers)	-40 027 234	-155 907 969
Achats d'immeubles de placement	-134 537	-600 241
Sous-total « Achats »	-40 161 771	-156 508 210
Ventes de titres (portefeuilles mobiliers)	21 347 867	81 088 672
Ventes d'immeubles de placement	7 890 000	-
Sous-total « Ventes »	29 237 867	81 088 672
Variation des actifs financiers	-10 923 904	-75 419 538
Apports / retraits	14 049 456	59 050 241
Total des mouvements des placements financiers	3 125 552	-16 369 297

3.3.36 Principaux dirigeants

Les principaux-pales dirigeants-es de l'Université sont les membres du Rectorat (Recteur, Vice-Recteur-trice et Secrétaire général), les Doyens-nes des facultés, les Directeurs-trices de l'administration centrale (divisions). La rémunération du Rectorat est arrêtée par décision du Conseil d'État, celle des Directeurs-trices de l'administration centrale et du Secrétaire général correspond à l'échelle de traitement de la fonction publique genevoise. En ce qui concerne la rémunération des Doyens-nes de facultés, seule l'indemnité de direction est prise en considération. Le tableau ci-dessous présente la rémunération globale des membres de la direction et le nombre de personnes, déterminés sur une base d'équivalent temps plein (ETP).

	2021		2020	
	EPT	CHF	EPT	CHF
Rectorat	6.2	1 640 211	5.9	1 621 247
Décanat	9.0	184 121	9.0	180 699
Divisions	7.9	1 555 524	8.4	1 511 316
Total	23.1	3 379 856	23.3	3 313 261

L'Université n'octroie aucune autre rémunération ou avantage en nature à ses principaux-pales dirigeants-es. Elle ne leur a accordé aucun prêt durant la période sous revue. Quelles que soient les conditions, elle n'a effectué aucune opération de nature économique avec ses principaux-pales dirigeants-es.

3.3.37 Information relative aux parties liées

Les parties liées sont des entités dans lesquelles l'Université est représentée de manière institutionnelle dans l'organe suprême de direction. Les indices suivants ont été retenus pour identifier les parties liées :

- L'Université est membre fondateur.
- Les statuts mentionnent une présence « ex-officio » d'un membre dirigeant de l'Université dans l'organe suprême de l'entité.
- L'Université est détentrice d'une participation au capital de l'entité ou contribue par des apports financiers dans le cadre d'un partenariat.

Selon cette définition, il existe deux catégories d'entité. La première inclut les entités dont les activités sont indispensables pour accomplir les missions d'enseignement et de recherche de l'Université. La seconde regroupe les entités dont les objectifs sont de fournir des ressources à l'Université. Seules les entités de la première catégorie sont présentées dans le rapport financier en indiquant leur forme juridique, la nature du contrôle exercé par l'Université, ainsi que la nature des relations. Cette dernière est définie selon les catégories suivantes :

- Subvention (Subv.) : l'Université subventionne explicitement les activités de l'entité.
- Don : l'entité finance et soutient des projets de l'Université dans le domaine de l'enseignement et de la recherche.
- Aide : l'entité octroie des aides ou des prestations en faveur des étudiants-es ou des collaborateurs-trices de l'Université.

- Réseau (Rés.) : l'entité représente une plateforme inter-institutionnelle en soutien des activités d'enseignement ou de recherche. L'Université peut subventionner implicitement les activités par des apports en nature ou des mises à disposition de moyens.
- Cité : l'entité a pour objectif d'offrir des services à la Cité dans le domaine de l'enseignement ou de la recherche. La présence officielle de l'Université répond à la mission de contribution au développement culturel, social, économique de la collectivité.

À relever qu'une entité peut entretenir simultanément plusieurs natures de relation avec l'Université.

Par rapport aux états financiers 2020, deux modifications ont été apportées à la liste des parties liées. La première concerne l'Association OLOS créée en janvier 2021 qui soutient la recherche par la mise à disposition de logiciels pour la préservation à long terme des données de recherche. La seconde concerne la création du Centre d'imagerie Dubochet (société simple) créé en juillet 2021 qui met à disposition de la Communauté des chercheurs-euses de la région lémanique une plateforme de pointe dans le domaine de la Cryo-EM. Aucune suppression de parties liées n'est à signaler en 2021.

Le tableau ci-dessous présente les parties liées de l'Université.

Entité	Forme juridique D-privé: Fondation de droit privé Assoc.: Association Simple: Société simple SA/SARL: Société anonyme/à responsabilité limitée	Nature du contrôle Exclusif: contrôle exclusif Conjoint: contrôle conjoint Influence: influence	Nature de la relation	Institution ou collectivité partenaire
Fondation Fonds général de l'Université	D-privé	Exclusif	Don/Aide	Société académique Genève
Fondation universitaire pour le logement des étudiants	D-privé	Exclusif	Aide	
Fondation Université du 3ème âge de Genève	D-privé	Exclusif	Cité	
Association genevoise pour les métiers de laboratoire	Assoc.	Conjoint	Cité	HEPIA, Ville GE, SIG, Givaudan, État GE.
Institut Confucius de Genève	Assoc.	Conjoint	Subv	Université Renmin (Pékin)
Fondation Académie internationale des sciences et techniques du sport	D-privé	Conjoint	Subv./Rés.	UNIL, École hôtelière, État de Vaud, Ville de Lausanne, IDHEAP, EPFL, CIO, IMD Business School
Fondation Archives Jean Piaget	D-privé	Conjoint	Subv.	Société académique Genève, famille
Fondation Campus Biotech Geneva	D-privé	Conjoint	Subv./Rés.	État GE, EPFL
Fondation Centre suisse de toxicologie humaine appliquée	D-privé	Conjoint	Don	UNI BS, UNIL
Fondation de la Cité universitaire de Genève	D-privé	Conjoint	Aide	Ville GE, État GE, Fonds général UniGE
Fondation de la faculté autonome de théologie protestante de Genève	D-privé	Conjoint	Don	État GE, Église protestante de Genève
Fondation du secteur petite enfance Université	D-privé	Conjoint	Aide	Ville GE
Fondation Institut d'imagerie moléculaire translationnelle	D-privé	Conjoint	Rés.	EPFL, HUG
Fondation Institut suisse de bioinformatique	D-privé	Conjoint	Rés.	EPFL, ETH ZH, UNI BE, UNI BS, UNI ZH, UNI FR, UNIL, UNI TI, HUG
Fondation Institut universitaire Kurt Bösch	D-privé	Conjoint	Don	UNIL, État VS, Ville de Sion
Fondation pour recherches médicales	D-privé	Conjoint	Subv./Don	État GE, HUG, Association pour recherches médicales
Fondation privée des Hôpitaux universitaires de Genève	D-privé	Conjoint	Don	HUG
Fondation Swiss Research Institute on Commodities	D-privé	Conjoint	Don/Cité	État, Confédération, GTSA, SCTA
Health 2030	Simple	Conjoint	Suv./Rés.	EPFL, CHUV, HUG, UNIL, UNIBE, Inselspital
Swiss School of Public Health	D-privé	Conjoint	Subv.	UNI BS, UNI BE, UNIL, UNI ZH, UNI TI
Institut genevois pour la gestion du patrimoine	D-privé	Conjoint	Don/Cité	GFR, Genève place financière
Centre d'imagerie biomédicale	Simple	Conjoint	Subv./Rés.	UNIL, EPFL, HUG, CHUV
Centre de créativité de Genève	Simple	Conjoint	Subv./Rés.	HES, État GE
Centre interprofessionnel de simulation	Simple	Conjoint	Subv./Rés.	HUG, HES SO, IMAD
Réseau suisse des études internationales	Simple	Conjoint	Rés.	IHEID
SwissSIMS	Simple	Conjoint	Rés.	UNIL, UNIBE, ETHZ
Swiss Library Service Platform	SA	Conjoint	Rés.	ETZH, FHO, FH BE, HES SO, UNIBS, UNIBE, UNIFR, UNIGE, UNISG, USITI, UNIZH, ZB, ZHB LU, ZHAW, ZHDK
Ayaru	SARL	Conjoint	Aide	MOOCS
Switch	D-privé	Influence	Subv./Rés.	EPFZ, EPFL, cantons universitaires, UNITI, UNIBS, UNIBE, UNILU, UNISG, UNIZH, UNIFR, UNIGE, UNIL, UNINE, BFH, FHNW, FHO, HES SO, HSLU, SUPSI, ZFH, Hautes écoles de pédagogie Berne et Valais
Institut de recherche IDIAP	D-privé	Influence	Don	Ville de Martigny, État du Valais, EPFL et Swisscom
Swiss 3 R Compétence	Assoc.	Influence	Rés.	UNI BS, UNI BE, UNI FR, UNIL, UNI ZH, EPFL, EPFZ, Université des sciences appliquées et des arts du nord-ouest de la suisse, Interpharma
Fondation Swiss Digital Initiative	D-privé	Influence	Don	Confédération, EPFZ et digitalswitzerland
Association OLOS	Assoc.	Influence	Don	HES SO, ZHAW
Centre Jacques Dubochet	Simple	Influence	Réseau	EPFL, UNIL

3.3.38 Contrats de leasing

Les contrats de leasing des photocopieuses sont exclusivement des contrats de location simple, incluant l'entretien et la maintenance afin d'optimiser leur exploitation. L'Université n'a pas conclu de contrat de leasing prévoyant un transfert de propriété à l'échéance.

Le tableau ci-dessous présente la situation des contrats au 31.12.2021, notamment le coût annuel, les pénalités si l'Université souhaitait interrompre le contrat avant l'échéance, ainsi que les principales conditions de prolongation des contrats.

	Bailleur	Coûts annuels	Échéance	Pénalités	Commentaires
Court terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox, Faigle, Graphax, GE Capital, Darest, Devillard	263 311	31.12.22	Reconduction tacite de 12 mois	Contrats annuels avec délai de résiliation (12 semaines avant échéance).
		263 311			
Moyen terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox, Faigle, Graphax, GE Capital, Darest, Devillard	71 881	31.12.23	Reconduction tacite de 12 mois	Contrats annuels avec délai de résiliation (12 semaines avant échéance).
	Total	71 881			
Long terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox, Faigle, Graphax, GE Capital, Darest, Devillard	70 830	31.12.24	Reconduction tacite de 12 mois	Contrats annuels avec délai de résiliation (12 semaines avant échéance).
	Tablettes- IPAD "10.2"	20 000	31.12.24	208 Ipad - INV2020	Immobilisation 10067946-0
	Total	90 830			
Total des contrats de leasing		426 022			

Les pénalités sont évaluées sur 12 mois lorsque la date de fin de contrat se situe au-delà du 31.12.2021, sur le nombre de mois effectif lorsque l'échéance est en 2022.

3.3.39 Informations sur les actifs éventuels

À l'horizon 2026 au plus tôt, les travaux de construction d'un nouveau bâtiment de type administratif dédié à l'enseignement et à la recherche « Grand centre de physique et mathématique » sur le Quai Ernest Ansermet devraient débuter avec une livraison planifiée en 2031. Dans ce projet, l'Université contribuerait à son financement (CHF 80 000 000) grâce à une donation d'une fondation privée genevoise. Cette donation est liée à la réalisation du projet mais sans préciser le délai dans lequel le bâtiment doit être érigé. Dans l'intervalle, vu la nécessité de loger dans des locaux adéquats la Section de mathématique de la Faculté des sciences, la fondation donatrice a versé en décembre 2018 un premier acompte (CHF 40 000 000) permettant l'acquisition du bâtiment situé à la rue du Conseil Général (CHF 36 151 060), y compris les coûts de cession de la cédule hypothécaire et les frais (voir « 3.3.9 Immeubles de placement »). Ce don a été enregistré dans les produits 2018 du compte d'exploitation. En ce qui concerne le solde à recevoir, en ligne avec les normes comptables IPSAS, dans la mesure où l'Université ne maîtrise pas toutes les décisions relatives à la réalisation du projet de « Grand centre de physique et mathématique », il est présenté dans les états financiers comme un actif éventuel en pied de bilan.

3.3.40 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à mentionner.

4. Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision au Conseil d'Etat et au Rectorat de l'Université de Genève, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de l'Université de Genève comprenant le bilan consolidé, le compte d'exploitation consolidé, le tableau de flux de trésorerie consolidé, le tableau de variation des Fonds propres consolidés et les notes (pages 11 à 101) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux dispositions légales et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe, incombe au Rectorat. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Rectorat est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes aux dispositions légales, ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le conseil d'Etat.

Autre information

Les comptes consolidés de l'Université de Genève pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé une opinion non-modifiée sur ces comptes consolidés dans le rapport daté du 8 mars 2021.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Rectorat.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

KPMG SA



Pierre-Henri Pingeon
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Cédric Rigoli
Expert-réviseur agréé

Genève, le 8 mars 2022

Annexe :

- Comptes consolidés constitués du bilan consolidé, du compte d'exploitation consolidé, du tableau de flux de trésorerie consolidé, du tableau de variation des Fonds propres consolidés et des notes

5. Autres informations

5.1 Statistiques des étudiants-es

5.1.1 Nombre total d'étudiants-es selon le domicile à la fin des études antérieures

Domicile antérieur aux études	2018		2019		2020		2021		Variation annuelle		
	Nbre	en %	2019/18	2020/19	2021/20						
Genève	7 030	43%	7 147	43%	7 549	42%	7 436	42%	2%	6%	-1%
En Suisse	3 257	20%	3 322	20%	3 496	20%	3 444	20%	2%	5%	-1%
A l'étranger	6 000	37%	6 210	37%	6 780	38%	6 658	38%	3%	9%	-2%
Total	16 287	100%	16 679	100%	17 825	100%	17 538	100%	2%	7%	-2%

Source : bureau de l'information statistique de l'Université de Genève

5.1.2 Accord intercantonal universitaire

Groupes - facultés	Nombre d'étudiants-es		CHF	
	2021	2020	2021	2020
GF I (Sciences humaines et sociales)	4 327	4 144	22 933 100	21 963 200
GF II (Faculté des sciences et médecine)	1 045	986	13 428 250	12 670 100
GF III (Faculté de médecine clinique)	274	274	7 041 800	7 041 800
Réductions pour pertes migratoires	-	-	-685 140	-660 589
Sous-total	5 646	5 404	42 718 010	41 014 511
Paiement / Facturation rétroactifs 2019/2020	-	-	-29 929	-
Paiement / Facturation rétroactifs 2018/2019	-	-	22 864	-
Paiement / Facturation rétroactifs 2017/2018	-	-	-	-3 260
Sous-total	-	-	-7 065	-3 260
Total Université de Genève	5 646	5 404	42 710 945	41 011 251

Source : bureau de l'information statistique de l'Université de Genève

5.2 Personnel de l'Université

5.2.1 Personnel total par faculté (fin d'année)

état au 31 décembre 2021	Corps professoral		Collaborateurs enseignement & recherche		Personnel administratif et technique		Total			
	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	En %	Personnes	En %
UNACI - services centraux	6.1	7	3.2	4	623.6	783	632.9	13%	794	11%
Centres interfacultaires	3.2	4	222.5	342	86.0	108	311.7	6%	454	7%
Sciences	154.0	169	857.7	1 156	430.0	498	1 441.6	30%	1 823	26%
Médecine	142.5	322	629.5	1 139	406.6	528	1 178.6	24%	1 989	29%
Lettres	72.1	76	232.8	378	26.9	35	331.7	7%	489	7%
Économie et Management	46.9	51	89.2	120	33.6	39	169.7	3%	210	3%
Sciences de la Société	49.4	53	120.4	180	21.2	29	190.9	4%	262	4%
Droit	37.6	51	111.0	148	29.3	40	177.9	4%	239	3%
Théologie	10.7	12	15.9	29	2.8	3	29.3	1%	44	1%
Psychologie et Sciences de l'Éducation	51.0	53	245.6	385	46.2	63	342.8	7%	501	7%
Traduction et Interprétation	12.0	13	56.7	145	10.1	12	78.7	2%	170	2%
Université	585.4	811	2 584.4	4 026	1 716.0	2 138	4 885.8	100%	6 975	100%

Source : bureau de l'information statistique de l'Université de Genève

5.2.2 Personnel « Budget État » par faculté (fin d'année)

état au 31 décembre 2021	Corps professoral		Collaborateurs enseignement & recherche		Personnel administratif et technique		Total			
	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	En %	Personnes	En %
UNACI - services centraux	6.1	7	1.00	1.00	538.2	677	545	16%	685	15%
Centres interfacultaires	0.7	1	134.2	220	55.2	70	190.1	6%	291	6%
Sciences	130.7	138	442.3	617	346.0	397	918.9	28%	1 152	25%
Médecine	104.6	156	247.7	437	300.8	388	653.0	20%	981	21%
Lettres	68.8	73	164.9	282	25.6	33	259	8%	388	8%
Économie et Management	42.5	47	59.6	81	13.8	16	115.9	3%	144	3%
Sciences de la Société	47.1	50	65.0	99	17.8	23	129.8	4%	172	4%
Droit	34.6	46	84.7	113	26.4	35	145.7	4%	194	4%
Théologie	1.5	2	13.7	21	2.6	3	17.7	1%	26	1%
Psychologie et Sciences de l'Éducation	47.8	49	181.2	280	39.2	51	268.2	8%	380	8%
Traduction et Interprétation	11.8	13	50.9	135	10.0	12	72.6	2%	160	3%
Université	496.0	582	1 445.0	2 286	1 375.3	1 705	3 316.2	100%	4 573	100%

Source : bureau de l'information statistique de l'Université de Genève

5.2.3 Personnel total par faculté (taux moyen)

Taux moyen : nbre EPT pondéré par durée contrat	Corps professoral	Collaborateurs enseignement & recherche	Personnel administratif et technique	Total 2021	En % UniGE	Total 2020	écart vs 2020
	Postes	Postes	Postes	Postes		Postes	
UNACI - services centraux	6.0	2.3	612.0	620.3	13%	607.4	2%
Centres interfacultaires	3.2	214.1	85.3	302.6	6%	297.3	2%
Sciences	150.8	814.1	430.3	1 395.3	29%	1 349.3	3%
Médecine	118.6	587.9	408.8	1 115.3	23%	1 104.5	1%
Lettres	71.6	236.8	27.3	335.6	7%	332.5	1%
Économie et Management	46.1	91.6	35.8	173.5	4%	173.2	0%
Sciences de la Société	50.4	117.7	21.4	189.5	4%	185.7	2%
Droit	38.4	111.1	27.7	177.1	4%	171.7	3%
Théologie	9.9	14.6	2.8	27.4	1%	27.6	-1%
Psychologie et Sciences de l'Éducation	52.1	238.8	46.0	336.9	7%	319.9	5%
Traduction et Interprétation	11.8	55.1	10.0	76.8	2%	75.9	1%
Université	558.8	2 484.0	1 707.4	4 750.2	100%	4 644.9	2%

Source : bureau de l'information statistique de l'Université de Genève

5.2.4 Personnel « Budget État » par faculté (taux moyen)

Taux moyen : nbre EPT pondéré par durée contrat	Corps professoral	Collaborateurs enseignement & recherche	Personnel administratif et technique	Total 2021	En % UniGE	Total 2020	écart vs 2020
	Postes	Postes	Postes	Postes		Postes	
UNACI - services centraux	6.0	1	529.6	536.6	17%	523.8	2%
Centres interfacultaires	0.7	124.4	55.2	180.3	6%	180.5	0%
Sciences	132.7	399.4	342.0	874.2	27%	846.0	3%
Médecine	106.4	245.9	296.6	648.9	20%	648.4	0%
Lettres	68.3	163.3	25.3	256.9	8%	251.9	2%
Économie et Management	42.3	59.6	14.3	116.1	4%	120.3	-3%
Sciences de la Société	47.0	56.2	17.7	120.9	4%	117.2	3%
Droit	35.3	87.6	24.5	147.4	5%	139.1	6%
Théologie	1.5	12.8	2.5	16.7	1%	17.0	-2%
Psychologie et Sciences de l'Éducation	49.0	179.4	39.6	268.0	8%	256.5	4%
Traduction et Interprétation	11.6	49.1	9.9	70.5	2%	69.6	1%
Université	500.9	1 378.4	1 357.4	3 236.6	100%	3 170.4	2%

Source : bureau de l'information statistique de l'Université de Genève

5.3 Compte d'exploitation par type de bailleurs de fonds

au 31 décembre 2021	État	FNS	Autres Fonds étrangers	Fonds propres affectés	Université
Subventions reçues	533 002 965	100 958 902	82 301 661	11 419 173	727 682 701
Taxes universitaires	13 684 479	-	-	-	13 684 479
Autres écolages	1 952 047	-	15 427 061	55 666	17 434 774
Prestations de services et ventes	13 923 783	56 499	14 977 663	4 992 357	33 950 302
Dédommagements de tiers	3 805 232	693 284	550 864	614 887	5 664 267
Recettes diverses	60 029	20 000	88 877	1 711 606	1 880 512
Dissolution de provision	13 338	-	-	-	13 338
Imputations internes	12 573 842	349 576	18 276 674	37 066 150	68 266 242
Produits d'exploitation	579 015 715	102 078 261	131 622 800	55 859 839	868 576 616
Charges de personnel	467 494 707	77 888 260	64 165 608	27 792 453	637 341 028
Biens, services, marchandises	69 661 106	14 176 802	22 601 047	10 182 111	116 621 066
Amortissements	19 195 296	2 857 604	3 365 995	4 377 591	29 796 486
Dépréciation d'actifs	69 472	-	-23 272	2 816 525	2 862 725
Subventions accordées	17 250 422	3 024 068	7 372 662	1 743 242	29 390 395
Imputations internes	5 255 398	3 921 612	32 978 463	26 110 769	68 266 242
Charges d'exploitation	578 926 400	101 868 346	130 460 504	73 022 691	884 277 941
Résultat net d'exploitation	89 314	209 916	1 162 297	-17 162 852	-15 701 325
Produits réalisés portefeuille mobilier	-	-	-	17 489 256	17 489 256
Gains latents portefeuille mobilier	-	-	-	28 461 110	28 461 110
Produits immeubles de placement	-	-	-	1 453 427	1 453 427
Gains latents immeubles de placement	-	-	-	80 000	80 000
Produits financiers	-	-	-	47 483 793	47 483 793
Pertes réalisées portefeuille mobilier	-	-	-	3 209 229	3 209 229
Frais de gestion portefeuille mobilier	-	-	-	827 563	827 563
Pertes sur vente immeuble	-	-	-	-	-
Charges immeubles de placement	-	-	-	243 056	243 056
Charges financières	-	-	-	4 279 848	4 279 848
Résultat financier	-	-	-	43 203 945	43 203 945
Résultat net	89 314	209 916	1 162 297	26 041 094	27 502 620

Les produits d'exploitation et charges d'exploitation de la colonne « Université » diffèrent des produits d'exploitation et charges d'exploitation présentés dans le compte d'exploitation de l'Université (états financiers individuels) du montant des imputations internes.

au 31 décembre 2020	État	FNS	Autres Fonds étrangers	Fonds propres affectés	Université
Subventions reçues	529 354 013	93 529 955	79 050 636	17 131 454	719 066 058
Taxes universitaires	13 113 549	-	-	-	13 113 549
Autres écologies	657 083	-	16 464 918	398 813	17 520 815
Prestations de services et ventes	12 651 647	22 929	15 084 058	4 302 861	32 061 495
Dédommagements des tiers	2 521 868	737 749	918 027	2 548 521	6 726 164
Recettes diverses	1 801 622	-	2 699 338	193 729	4 694 689
Dissolution de provision	64 962	-	-	-	64 962
Imputations internes	11 185 900	408 034	13 952 756	46 552 535	72 099 224
Produits d'exploitation	571 350 643	94 698 667	128 169 733	71 127 912	865 346 955
Charges de personnel	462 910 116	74 774 072	63 691 089	29 196 896	630 572 173
Biens, services, marchandises	66 713 863	12 909 070	20 417 580	12 889 839	112 930 353
Amortissements	18 469 911	2 980 711	3 303 767	4 363 847	29 118 237
Dépréciation d'actifs	48 111	-	10 446	-	58 557
Subventions accordées	17 998 109	309 894	9 264 044	1 035 727	28 607 774
Imputations internes	5 310 181	3 717 555	25 623 375	37 448 114	72 099 224
Charges d'exploitation	571 450 292	94 691 302	122 310 302	84 934 422	873 386 317
Résultat net d'exploitation	-99 649	7 366	5 859 431	-13 806 510	-8 039 362
Produits réalisés portefeuille mobilier	-	-	-	17 641 928	17 641 928
Produits immeubles de placement	-	-	-	2 712 336	2 712 336
Gains latents immeubles de placement	-	-	-	30 000	30 000
Produits financiers	-	-	-	20 384 265	20 384 265
Pertes réalisées portefeuille mobilier	-	-	-	3 177 168	3 177 168
Pertes latentes portefeuille mobilier	-	-	-	52 529	52 529
Frais de gestion portefeuille mobilier	-	-	-	864 310	864 310
Charges immeubles de placement	-	-	-	283 525	283 525
Charges financières	-	-	-	4 377 531	4 377 531
Résultat financier	-	-	-	16 006 734	16 006 734
Résultat net	-99 649	7 366	5 859 431	2 200 223	7 967 372

Écart Comptes 2021 vs Comptes 2020	État	FNS	Autres Fonds étrangers	Fonds propres affectés	Université
Subventions reçues	3 648 952	7 428 946	3 251 025	-5 712 281	8 616 643
Taxes universitaires	570 930	-	-	-	570 930
Autres écolages	1 294 964	-	-1 037 857	-343 147	-86 040
Prestations de services et ventes	1 272 136	33 570	-106 395	689 496	1 888 808
Dédommagements des tiers	1 283 364	-44 465	-367 162	-1 933 634	-1 061 897
Recettes diverses	-1 741 593	20 000	-2 610 461	1 517 877	-2 814 177
Dissolution de provision	-51 624	-	-	-	-51 624
Imputations internes	1 387 942	-58 457	4 323 918	-9 486 385	-3 832 982
Produits d'exploitation	7 665 071	7 379 594	3 453 068	-15 268 073	3 229 660
Charges de personnel	4 584 590	3 114 188	474 519	-1 404 443	6 768 855
Biens, services, marchandises	2 947 243	1 267 732	2 183 467	-2 707 728	3 690 713
Amortissements	725 385	-123 107	62 228	13 744	678 249
Dépréciation d'actifs	21 360	-	-33 718	2 816 525	2 804 168
Subventions accordées	-747 687	2 714 174	-1 891 382	707 515	782 621
Imputations internes	-54 783	204 057	7 355 088	-11 337 345	-3 832 982
Charges d'exploitation	7 476 108	7 177 044	8 150 202	-11 911 731	10 891 623
Résultat net d'exploitation	188 963	202 550	-4 697 134	-3 356 342	-7 661 963
Produits réalisés portefeuille mobilier	-	-	-	-152 672	-152 672
Gains latents portefeuille mobilier	-	-	-	28 461 110	28 461 110
Produits immeubles de placement	-	-	-	-1 258 909	-1 258 909
Gains latents immeubles de placement	-	-	-	50 000	50 000
Produits financiers	-	-	-	27 099 529	27 099 529
Pertes réalisées portefeuille mobilier	-	-	-	32 062	32 062
Pertes latentes portefeuille mobilier	-	-	-	-52 529	-52 529
Frais de gestion portefeuille mobilier	-	-	-	-36 747	-36 747
Charges immeubles de placement	-	-	-	-40 469	-40 469
Charges financières	-	-	-	-97 683	-97 683
Résultat financier	-	-	-	27 197 212	27 197 212
Résultat net	188 963	202 550	-4 697 134	23 840 870	19 535 249

5.4 Compte de fonctionnement « État »

5.4.1 Université

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		579 015 715	577 117 273	1 898 442	0.3%	577 117 273
42	Taxes et revenus divers		31 896 243	33 020 350	-1 124 107	-3.4%	33 535 350
	Emoluments		254 155	187 000	67 155	35.9%	187 000
	Taxes universitaires	N1	13 684 479	13 664 000	20 479	0.1%	13 664 000
	Autres écolages	N2	1 952 047	2 665 000	-712 953	-26.8%	3 455 500
	Recettes médecine dentaire	N3	4 950 708	4 468 285	482 423	10.8%	4 468 285
	Remboursements	N4	2 415 567	2 312 000	103 567	4.5%	2 312 000
	Autres prestations de service et ventes	N5	8 639 287	9 724 065	-1 084 778	-11.2%	9 448 565
43	Recettes diverses	N5	1 542 664	1 697 744	-155 080	-9.1%	1 182 744
46	Subventions acquises		533 002 965	534 283 661	-1 280 696	-0.2%	534 283 661
	Indemnité cantonale	N6	361 227 174	361 178 900	48 274	0.0%	361 178 900
	Subvention fédérale de base	N7	111 936 932	113 240 000	-1 303 068	-1.2%	113 240 000
	Contribution fédérale aux frais locatifs		402 108	406 600	-4 492	-1.1%	406 600
	Autres subventions	N8	-228 912	735 521	-964 433	-131.1%	735 521
49	Imputations internes	N10	12 573 842	8 115 518	4 458 324	54.9%	8 115 518
3	Charges	N11	578 926 400	577 117 273	1 809 127	0.3%	577 117 273
30	Charges du personnel		467 494 707	464 818 598	2 676 109	0.6%	465 080 288
	Personnel administratif	N12	141 551 513	139 085 926	2 465 587	1.8%	139 095 926
	Corps enseignant	N13	233 551 389	234 339 628	-788 239	-0.3%	234 572 318
	Allocations, indemnités	N14	3 121 418	2 782 380	339 038	12.2%	2 782 380
	Cotisations patronales	N15	87 829 431	87 350 940	478 491	0.5%	87 350 940
	Pont AVS	N16	974 173	670 000	304 173	45.4%	670 000
	Autres	N17	466 782	589 724	-122 942	-20.8%	608 724
31	Dépenses générales	N18	69 661 106	70 858 277	-1 197 171	-1.7%	70 612 757
	Fournitures		13 967 726	14 638 028	-670 302	-4.6%	14 613 698
	Mobilier, machines		372 548	906 145	-533 597	-58.9%	906 145
	Eau, énergie, combustible		10 833 738	11 492 094	-658 356	-5.7%	11 492 094
	Services, honoraires		20 871 448	18 229 285	2 642 163	14.5%	18 008 095
	Entretien immeubles		9 069 430	8 461 866	607 564	7.2%	8 461 866
	Entretien mobilier		2 395 450	2 146 449	249 001	11.6%	2 146 449
	Loyers, redevances		10 567 405	11 472 434	-905 029	-7.9%	11 472 434
	Dédomagement personnel		1 392 351	3 511 976	-2 119 625	-60.4%	3 511 976
	Diverses charges		191 009	-	191 009	-	-
33	Amortissements ordinaires	N19	19 264 768	19 419 883	-155 115	-0.8%	19 419 883
	Pertes sur débiteurs		69 472	90 000	-20 528	-22.8%	90 000
	Amortissement des équipements		16 865 413	17 000 000	-134 587	-0.8%	17 000 000
	Amortissement bâtiments Université		2 329 883	2 329 883	-	0.0%	2 329 883
36	Subventions accordées		17 250 422	18 440 825	-1 190 403	-6.5%	18 440 825
	Subventions	N20	16 125 556	15 729 615	395 941	2.5%	15 650 077
	Bourses sociales et dépannages	N21	539 931	1 409 722	-869 791	-61.7%	1 929 548
	Autres bourses et prix	N22	297 336	756 788	-459 452	-60.7%	736 500
	Subventions aux associations d'étudiants-es	N23	287 599	544 700	-257 101	-47.2%	124 700
39	Imputations internes	N10	5 255 398	3 579 690	1 675 708	46.8%	3 563 520
	Résultat net	N24	89 314	-	89 314		-
	Occupation de postes		3 137.6	3 144.4	-6.8	-0.2%	3 144.4
	Personnel administratif	N12	1 275.9	1 288.2	-12.3	-1.0%	1 288.2
	Corps enseignant	N13	1 861.7	1 856.1	5.6	0.3%	1 856.1
	Corps professoral		490.9	550.1	-59.2	-10.8%	550.1
	Collaborateurs.trices de l'enseignement		1 370.8	1 306.1	64.8	5.0%	1 306.1

N1 Les taxes universitaires affichent un résultat supérieur au budget (KCHF 20). Les taxes d'encadrement sont supérieures au budget (KCHF 40) en raison de deux facteurs. Premièrement, la croissance du nombre des étudiants-es est inférieure (6.1 % contre 6.9 %) à celle budgétée avec un impact négatif sur les produits (KCHF 45). Deuxièmement le taux d'exonération est moins élevé que budgété (26.5 % contre 27.0 %) avec un impact positif sur les taxes d'encadrement (KCHF 86). Les taxes fixes sont inférieures au budget (KCHF 9) en raison d'une croissance moins élevée du nombre d'étudiants-es. Les taxes auditeurs-trices sont inférieures aux attentes (KCHF 11), en raison des mesures de protection prises par l'Université donnant un accès prioritaire aux étudiants-es dans les auditoriums et salles de cours au cours du premier semestre.

N2 La Maison des Langues présente un chiffre d'affaires en dessous des prévisions initiales (KCHF 66). Cet écart s'explique par l'annulation de la première session des cours d'été et la baisse de fréquentation des sessions suivantes, en lien avec la crise sanitaire (KCHF 435), compensé par des revenus plus importants que prévus pour les autres cours dispensés par la Maison des Langues (KCHF 369), notamment dans le cadre du programme Horizon Académique. Globalement, le résultat net de la Maison des Langues présente une économie (KCHF 16).

N3 La Clinique universitaire de médecine dentaire présente une amélioration du chiffre d'affaires par rapport aux attentes budgétaires (KCHF 482), expliquée par un volume d'activités plus important que prévu.

N4 L'écart s'explique par des remboursements de personnel mis à disposition d'entités tierces (KCHF 80), sans impact sur le résultat net. Le solde concerne des remboursements des assurances sociales supérieurs aux prévisions initiales (KCHF 24).

N5 Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF - 440), les prestations de service et ventes et recettes diverses sont inférieures aux attentes budgétaires (KCHF 1 680). L'écart s'explique en partie par une baisse du volume d'activités en lien avec la crise sanitaire (KCHF 1 141). Cela concerne principalement le chiffre d'affaires des activités sportives et culturelles (KCHF 575), les locations de salles (KCHF 204), les loyers étudiantins (KCHF 158), les cartes multiservices (KCHF 166) et les refacturations de cartouches d'encre (KCHF 93). À relever que cette baisse de chiffre d'affaires s'accompagne d'une économie limitée sur les charges liées (KCHF 428) en raison de leur caractère fixe. Aux effets de la crise sanitaire, s'ajoutent des revenus inférieurs provenant également des cartes multiservices (KCHF 199) et des loyers étudiantins (KCHF 140). Concernant les participations HES et IHEID au financement du bouquet de prestations (social, sport, culture et emploi) en faveur de ses étudiants-es, elles sont supérieures aux prévisions (respectivement KCHF 23 et KCHF 9). Enfin, les recettes de la rétrocession de la taxe CO2 sont inférieures au budget (KCHF 394).

N6 L'indemnité cantonale est supérieure au budget (KCHF 48). Cet écart correspond exclusivement à l'utilisation d'une partie de l'indemnité complémentaire (KCHF 975) accordée pour les repas étudiants-es à 5 francs. Bien que les comptes 2021 soient en bénéfice, le dispositif de partage ne peut être déployé tant que le résultat cumulé de la période de la COB 2020-2023 est déficitaire (KCHF 10).

N7 La subvention fédérale de base est inférieure au budget (KCHF 1 303) en raison uniquement de la détérioration de la position relative de l'Université par rapport aux autres universités cantonales. La position relative s'est détériorée sur l'axe de la recherche (KCHF 1 880) et s'est améliorée sur l'axe de l'enseignement (KCHF 577). La détérioration sur l'axe de la recherche s'explique par un volume de fonds de recherche plus bas que prévu (KCHF 1 184), par une moindre intensité de la recherche (KCHF 492), ainsi que par une diminution de la durée des projets (KCHF 204).

L'amélioration sur l'axe de l'enseignement s'explique par un nombre d'étudiants-es étrangers-ères plus élevé que prévu (KCHF 395), par un nombre de diplômés plus élevé que prévu (KCHF 396), ainsi par un nombre d'étudiants-es plus bas que prévu (KCHF 214).

N8 Les subventions cantonales AIU sont supérieures aux prévisions initiales (KCHF 1 070). L'écart s'explique par un nombre d'étudiants-es confédérés-es plus élevé que budgété dans les groupes « sciences humaines et sociales » (72 étudiants-es confédérés-es de plus que prévu, augmentation de KCHF 763) et « sciences » (24 étudiants-es confédérés-es de plus que prévu, augmentation de KCHF 604), atténué par un nombre d'étudiants-es confédérés-es moins élevé que budgété dans le groupe « médecine clinique » (6 étudiants-es confédérés-es de moins que prévu, diminution de KCHF 283). Cela induit un effet de volume (+ 3.3 %), ainsi qu'un effet de recomposition lié aux différences de forfait par groupe facultaire (- 0.7 %). Aucun effet de prix n'est observé puisque le montant des forfaits par groupe facultaire est inchangé depuis 2014.

N9 Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF 1 063), notamment celles des PRN, les autres subventions sont supérieures aux attentes (KCHF 99). Cet écart s'explique par les subventions reçues de fondations pour financer l'initiative des repas à 3 francs aux étudiants-es (KCHF 145), par des recettes non budgétées (KCHF 56) partiellement compensées par la suppression de la contribution du Geneva Creativity Center (KCHF -103).

N10 L'écart sur les produits d'imputations internes s'explique principalement par des facturations des fonds « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (KCHF 2 930). Le solde correspond à des remboursements provenant de structures du budget « État », (KCHF 1 528), sans impact sur le résultat net. L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 7 272). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

N11 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 817), l'objectif de non dépense n'est pas atteint. L'Université présente un dépassement (KCHF 993). Le taux d'utilisation du budget s'élève à 100.2 %. Pour l'Université, la crise sanitaire induit globalement une économie sur les charges (KCHF 1 181).

N12 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 275), les charges du personnel PAT présentent un dépassement (KCHF 2 741), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par une sur-utilisation des postes (KCHF 2 832) compensée partiellement par une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 91).

N13 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 802), les charges du personnel PENS présentent un dépassement (KCHF 13), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par une surutilisation des postes (KCHF 1 997) et par une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 1 983).

N14 Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF -2), les allocations et les indemnités présentent un dépassement (KCHF 337). L'écart s'explique principalement par des indemnités versées aux collaborateurs-trices (départ à la retraite, jubilé, naissance, etc.) plus élevées que prévues au budget (KCHF 384) partiellement compensées par des indemnités versées au titre de participation à l'acquisition des abonnements TPG inférieurs au montant budgété (KCHF 47).

N15 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 240), les cotisations patronales présentent un dépassement (KCHF 718). Cet écart s'explique par deux facteurs. Premièrement, il s'agit du dépassement sur les charges de personnel (KCHF 592). Deuxièmement, cela résulte d'un dépassement lié à la sous-évaluation du taux de cotisation de prévoyance professionnelle (KCHF 127).

N16 Les coûts de la rente-pont AVS présentent un dépassement (KCHF 304). Deux facteurs expliquent cet écart. Premièrement, le nombre de personnes au bénéfice de la rente-pont AVS est plus important que prévu (20 personnes contre 15 budgétées) induisant un dépassement (KCHF 223). Deuxièmement, le montant moyen par bénéficiaire est plus élevé que prévu et génère un dépassement (KCHF 81).

N17 Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF 8), les autres charges de personnel présentent une économie (KCHF 115). Cet écart s'explique intégralement par une économie sur les charges de la formation continue.

N18 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 851), les dépenses générales présentent une économie (KCHF 2 048). L'écart s'explique en partie par la crise sanitaire en lien avec des économies sur les dédommagements de personnel (KCHF 1 985), sur les fournitures de bureau (KCHF 418) et sur les loyers (KCHF 106), partiellement compensées par des dépassements sur les mandats (KCHF 482) et les frais d'entretien (KCHF 200). Aux effets de la crise sanitaire s'ajoutent des économies additionnelles sur les fournitures de bureau (KCHF 1 214), les loyers (KCHF 795), sur les frais d'énergie (KCHF 658), compensées partiellement par des dépassements sur les mandats (KCHF 1 635) et les frais d'entretien (KCHF 657).

N19 L'écart s'explique principalement par des pertes sur débiteurs de la Clinique universitaire de médecine dentaire moins importantes que prévues (KCHF 27).

N20 Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF - 60), les subventions présentent un dépassement budgétaire (KCHF 336). L'écart s'explique en partie par la crise sanitaire en lien avec les subventions accordées aux cafétérias pour les repas étudiants-es (KCHF 244) et la subvention aux crèches (KCHF 93). Aux effets de la crise sanitaire s'ajoutent un dépassement additionnel sur la subvention à la Fondation de la petite enfance de l'Université résultant des déficits 2020 (KCHF 42) et 2021 (KCHF 209) et de la sous-budgétisation de l'enveloppe inscrite au budget de l'Université (KCHF 94) compensé partiellement par des économies sur les subventions à la Fondation pour la recherche médicale (KCHF 220) et à la Fondation de la Faculté autonome de théologie (KCHF 88).

N21 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 63), les bourses sociales et dépannages octroyés aux étudiants-es présentent une économie involontaire (KCHF 807) grâce à l'utilisation prioritaire des fonds externes (DIP et privés) alloués au soutien des étudiants-es précarisés-es par la crise sanitaire.

N22 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 3), les autres bourses et prix présentent une économie (KCHF 456). L'écart s'explique en partie par la crise sanitaire en lien avec la réduction de la mobilité académique (KCHF 266) et des économies sur les bourses pour les doctorants-es (KCHF 108). Aux effets de la crise sanitaire s'ajoutent des économies additionnelles en lien avec une sous-utilisation du budget des bourses pour les doctorants-es et de l'aide à la publication de thèses (KCHF 43).

N23 Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF 246), les subventions aux associations d'étudiants-es présentent une économie (KCHF 11).

N24 Le résultat net affiche un excédent de revenus (KCHF 89). Ce résultat plus favorable est la conséquence de revenus (KCHF 1 082, soit 0.2 %) et de charges (KCHF 993, soit 0.2 %) supérieurs aux prévisions budgétaires. Du côté des produits, l'écart s'explique principalement par des produits d'imputations internes de fonds provenant de l'extérieur (KCHF 2 930), des produits AIU (KCHF 1 070) et des recettes de la CUMD (KCHF 482) supérieures aux attentes atténués par une

baisse du chiffre d'affaires consécutive à la crise sanitaire (KCHF 1 530), ainsi qu'une subvention fédérale de base (KCHF 1 303) et des prestations de services et ventes (KCHF 539) inférieures aux attentes. Du côté des charges, l'écart s'explique principalement par des dépassements sur les charges du personnel PAT (KCHF 3 677, charges sociales incluses) et sur la rente-pont AVS (KCHF 304) atténués par des économies sur les dépenses générales (KCHF 2 048), ainsi que sur les subventions accordées (KCHF 938). À relever que la crise sanitaire détériore globalement le résultat net (KCHF 349).

5.4.2 Autorités universitaires

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		564 618 217	566 329 103	-1 710 886	-0.3%	566 329 103
42	Taxes et revenus divers		23 054 925	24 701 798	-1 646 873	-6.7%	25 216 798
	Emoluments		254 155	187 000	67 155	35.9%	187 000
	Taxes universitaires	N1	13 684 479	13 664 000	20 479	0.1%	13 664 000
	Autres écolages		12 795	-	12 795		790 500
	Remboursements	N2	1 662 087	2 312 000	-649 913	-28.1%	2 312 000
	Autres prestations de service et ventes	N3	7 441 409	8 538 798	-1 097 389	-12.9%	8 263 298
43	Recettes diverses	N3	1 434 575	1 697 744	-263 169	-15.5%	1 182 744
46	Subventions acquises		532 987 854	534 283 661	-1 295 807	-0.2%	534 283 661
	Indemnité cantonale	N4	361 227 174	361 178 900	48 274	0.0%	361 178 900
	Subvention fédérale de base	N5	111 936 932	113 240 000	-1 303 068	-1.2%	113 240 000
	Contribution fédérale aux frais locatifs		402 108	406 600	-4 492	-1.1%	406 600
	AIU brut	N6	42 710 945	41 641 000	1 069 945	2.6%	41 641 000
	Produits différés liés aux investissements		16 954 718	17 081 640	-126 922	-0.7%	17 081 640
	Autres subventions	N7	-244 023	735 521	-979 544	-133.2%	735 521
49	Imputations internes	N8	7 140 863	5 645 900	1 494 963	26.5%	5 645 900
3	Charges	N9	206 633 357	204 928 502	1 704 855	0.8%	205 928 862
30	Charges du personnel		113 999 658	112 090 453	1 909 205	1.7%	113 159 453
	Personnel administratif	N10	68 172 782	66 654 658	1 518 124	2.3%	66 701 658
	Corps enseignant	N11	23 252 889	22 727 175	525 714	2.3%	23 749 175
	Allocations, indemnités	N12	402 288	514 368	-112 080	-21.8%	514 368
	Cotisations patronales	N13	20 945 888	21 094 044	-148 156	-0.7%	21 094 044
	Pont AVS	N14	974 173	670 000	304 173	45.4%	670 000
	Autres	N15	251 637	430 208	-178 571	-41.5%	430 208
31	Dépenses générales	N16	55 787 154	55 798 173	-11 019	0.0%	55 739 533
	Fournitures		9 171 954	8 141 689	1 030 265	12.7%	8 093 049
	Mobilier, machines		107 686	479 035	-371 349	-77.5%	479 035
	Eau, énergie, combustible		10 833 738	11 492 094	-658 356	-5.7%	11 492 094
	Services, honoraires		14 470 249	13 415 290	1 054 959	7.9%	13 405 290
	Entretien immeubles		9 032 952	8 431 178	601 774	7.1%	8 431 178
	Entretien mobilier		1 364 052	1 397 458	-33 406	-2.4%	1 397 458
	Loyers, redevances		10 356 565	11 165 256	-808 691	-7.2%	11 165 256
	Dédomagement personnel		286 109	1 276 173	-990 064	-77.6%	1 276 173
	Diverses charges		163 849	-	163 849		-
33	Amortissements ordinaires		19 201 621	19 329 883	-128 262	-0.7%	19 329 883
	Pertes sur débiteurs		6 325	-	6 325		-
	Amortissement des équipements		16 865 413	17 000 000	-134 587	-0.8%	17 000 000
	Amortissement bâtiments Université		2 329 883	2 329 883	-	0.0%	2 329 883
36	Subventions accordées		14 982 011	15 706 100	-724 089	-4.6%	15 706 100
	Subventions	N17	13 931 041	13 217 890	713 151	5.4%	13 202 852
	Bourses sociales et dépannages		539 569	1 409 722	-870 153	-61.7%	1 904 548
	Autres bourses et prix	N17	230 202	538 788	-308 586	-57.3%	474 000
	Subventions aux associations d'étudiants-es	N18	281 199	539 700	-258 501	-47.9%	124 700
39	Imputations internes	N8	2 662 913	2 003 893	659 020	32.9%	1 993 893
	Occupation de postes		743.1	754.6	-11.5	-1.5%	754.6
	Personnel administratif	N10	565.4	573.1	-7.7	-1.3%	573.1
	Corps enseignant	N11	177.7	181.5	-3.8	-2.1%	181.5
	Corps professoral		28.0	32.0	-4.0	-12.4%	32.0
	Collaborateurs.trices de l'enseignement		149.6	149.5	0.2	0.1%	149.5

N1 Les taxes universitaires affichent un résultat supérieur au budget (KCHF 20). Les taxes d'encadrement sont supérieures au budget (KCHF 40) en raison de deux facteurs. Premièrement, la croissance du nombre des étudiants-es est inférieure (6.1 % contre 6.9 %) à celle budgétée avec un impact négatif sur les produits (KCHF 45). Deuxièmement, le taux d'exonération est moins élevé que budgété (26.5 % contre 27.0 %) avec un impact positif sur les taxes d'encadrement (KCHF 86). Les taxes fixes sont inférieures au budget (KCHF 9) en raison d'une croissance moins élevée du nombre d'étudiants-es. Les taxes auditeurs-trices sont inférieures aux attentes (KCHF 11), en raison des mesures de protection prises par l'Université donnant un accès prioritaire aux étudiants-es dans les auditoriums et salles de cours au cours du premier semestre.

N2 L'écart s'explique par des remboursements de personnel mis à disposition d'entités tierces (KCHF 13), sans impact sur le résultat net. Le solde concerne des remboursements d'assurances sociales. À relever que les remboursements des assurances sociales sont budgétés au niveau de l'administration centrale alors que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées, à l'exception de ceux de l'assurance maternité qui sont budgétés et comptabilisés au niveau de l'administration centrale. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

N3 Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF - 441), les prestations de service, ventes et recettes diverses sont inférieures aux attentes budgétaires (KCHF 1 802). L'écart s'explique en partie par une baisse du volume d'activités en lien avec la crise sanitaire (KCHF 1 324). Cela concerne principalement le chiffre d'affaires des activités sportives et culturelles (KCHF 575), les locations de salles (KCHF 204), les loyers étudiants (KCHF 158), les cartes multiservices (KCHF 166) et les refacturations de cartouches d'encre (KCHF 93). À relever que cette baisse de chiffre d'affaires s'accompagne d'une économie limitée sur les charges liées (KCHF 428) en raison de leur caractère fixe. Aux effets de la crise sanitaire s'ajoutent des revenus inférieurs provenant également des cartes multiservices (KCHF 199) et des loyers étudiants (KCHF 140). Concernant les participations HES et IHEID au financement du bouquet de prestations (social, sport, culture et emploi) en faveur de ses étudiants-es, elles sont supérieures aux prévisions (respectivement KCHF 23 et KCHF 9). Enfin, les recettes de la rétrocession de la taxe CO2 sont inférieures au budget (KCHF 394).

N4 L'indemnité cantonale est supérieure au budget (KCHF 48). Cet écart correspond exclusivement à l'utilisation d'une partie de l'indemnité complémentaire (KCHF 975) accordée pour les repas étudiants-es à 5 francs. Bien que les comptes 2021 soient en bénéfice, le dispositif de partage ne peut être déployé tant que le résultat cumulé de la période de la COB 2020-2023 est déficitaire (KCHF 10).

N5 La subvention fédérale de base est inférieure au budget (KCHF 1 303) en raison uniquement de la détérioration de la position relative de l'Université par rapport aux autres universités cantonales. La position relative s'est détériorée sur l'axe de la recherche (KCHF 1 880) et s'est améliorée sur l'axe de l'enseignement (KCHF 577). La détérioration sur l'axe de la recherche s'explique par un volume de fonds de recherche plus bas que prévu (KCHF 1 184), par une moindre intensité de la recherche (KCHF 492), ainsi que par une diminution de la durée des projets (KCHF 204). L'amélioration sur l'axe de l'enseignement s'explique par un nombre d'étudiants-es étrangers-ères plus élevé que prévu (KCHF 395), par un nombre de diplômes plus élevé que prévu (KCHF 396), ainsi que par un nombre d'étudiants-es plus bas que prévu (KCHF 214).

N6 Les subventions cantonales AIU sont supérieures aux prévisions initiales (KCHF 1 070). L'écart s'explique par un nombre d'étudiants-es confédérés-es plus élevé que budgété dans les

groupes « sciences humaines et sociales » (72 étudiants-es confédérés-es de plus que prévu, augmentation de KCHF 763) et « sciences » (24 étudiants-es confédérés-es de plus que prévu, augmentation de KCHF 604), atténué par un nombre d'étudiants-es confédérés-es moins élevé que budgété dans le groupe « médecine clinique » (6 étudiants-es confédérés-es de moins que prévu, diminution de KCHF 283). Cela induit un effet de volume (+ 3.3 %), ainsi qu'un effet de recomposition lié aux différences de forfait par groupe facultaire (- 0.7 %). Aucun effet de prix n'est observé puisque le montant des forfaits par groupe facultaire est inchangé depuis 2014.

N7 Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF 1 063), notamment celles des PRN, les autres subventions sont supérieures aux attentes (KCHF 84). Cet écart s'explique par les subventions reçues de fondations pour financer l'initiative des repas à 3 francs aux étudiants-es (KCHF 145), par des recettes non budgétées (KCHF 41) partiellement compensées par la suppression de la contribution du Geneva Creativity Center (KCHF - 103).

N8 L'écart sur les produits d'imputations internes s'explique principalement par des facturations des fonds « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (KCHF 919). Le solde correspond à des remboursements provenant de structures du budget « État », (KCHF 576), sans impact sur le résultat net. L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 4 899). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

N9 Compte tenu des dépassements budgétaires autorisés (KCHF 1 833), des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 1 173) et des fonds techniques du Rectorat (KCHF - 1 285), l'objectif de non dépense est dépassé. UNACI présente une économie (KCHF 2 586). Le taux d'utilisation du budget s'élève à 98.7 %. Pour UNACI, la crise sanitaire induit globalement une économie sur les charges (KCHF 343).

N10 Compte tenu des dépassements budgétaires autorisés (KCHF 227), des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 534) et des fonds techniques du Rectorat (KCHF - 246), les charges du personnel PAT présentent un dépassement (KCHF 511), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par une sur-utilisation des postes (KCHF 586) compensée partiellement par une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 75).

N11 Compte tenu des dépassements budgétaires autorisés (KCHF 736), des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 944) et des fonds techniques du Rectorat (KCHF - 317), les charges du personnel PENS présentent un dépassement (KCHF 417), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par une sur-utilisation des postes (KCHF 1 436) compensée partiellement par une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 1 020).

N12 Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF - 2), les allocations et les indemnités présentent une économie (KCHF 114). L'écart s'explique principalement par le fait que les indemnités versées aux collaborateurs-trices au titre de participation à l'acquisition de leurs abonnements TPG sont budgétées au niveau de l'administration centrale alors que les charges effectives sont comptabilisées dans les facultés et les structures concernées. Ajustées de cet élément (KCHF 75), les autres allocations et primes présentent une économie liée aux indemnités (départ à la retraite, jubilé, naissance, etc.) qui sont moins élevées que prévues au budget (KCHF 37).

N13 Compte tenu des dépassements budgétaires autorisés (KCHF 221), des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 71) et des fonds techniques du Rectorat

(KCHF - 126), les cotisations patronales présentent une économie (KCHF 425). Deux facteurs de sens opposé expliquent cet écart. Premièrement, il s'agit du dépassement sur les charges de personnel (KCHF 206). Deuxièmement, cela résulte d'une économie liée à la surévaluation du taux de cotisation de prévoyance professionnelle (KCHF 630).

N14 Les coûts de la rente-pont AVS présentent un dépassement (KCHF 304). Deux facteurs expliquent cet écart. Premièrement, le nombre de personnes au bénéfice de la rente-pont AVS est plus important que prévu (20 personnes contre 15 budgétées) induisant un dépassement (KCHF 223). Deuxièmement, le montant moyen par bénéficiaire est plus élevé que prévu et génère un dépassement (KCHF 81).

N15 Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF 2) et des fonds techniques du Rectorat (KCHF - 23), les autres charges de personnel présentent une économie (KCHF 200). Cet écart s'explique par deux facteurs. Premièrement, il s'agit d'une économie sur les charges de formation continue (KCHF 96). Deuxièmement, cela résulte des frais de recrutement moins importants que prévus (KCHF 104).

N16 Compte tenu des dépassements budgétaires autorisés (KCHF 643), des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 1 397) et des fonds techniques du Rectorat (KCHF - 663), les dépenses générales présentent une économie (KCHF 2 714). L'écart s'explique en partie par la crise sanitaire en lien avec des économies sur les dédommagements de personnel (KCHF 780), sur les fournitures de bureau (KCHF 243) et sur les loyers (KCHF 56). Aux effets de la crise sanitaire s'ajoutent des économies additionnelles sur les loyers (KCHF 749), sur les frais d'énergie (KCHF 658) et sur les dédommagements de personnel (KCHF 326).

N17 Compte tenu des dépassements budgétaires autorisés (KCHF 5) et des recettes qui compensent des charges (KCHF - 42), les subventions présentent un dépassement budgétaire (KCHF 666). L'écart s'explique en partie par la crise sanitaire en lien avec les subventions accordées aux cafétérias pour les repas étudiants-es (KCHF 244) et la subvention aux crèches (KCHF 93). Aux effets de la crise sanitaire s'ajoutent un dépassement additionnel sur la subvention à la Fondation de la petite enfance de l'Université résultant des déficits 2020 (KCHF 42) et 2021 (KCHF 209) et de la sous-budgétisation de l'enveloppe inscrite au budget de l'Université (KCHF 94).

N18 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 63), les bourses sociales et dépannages octroyés aux étudiants-es présentent une économie involontaire (KCHF 808) grâce à l'utilisation prioritaire des fonds externes (DIP et privés) alloués au soutien des étudiants-es précarisés-es par la crise sanitaire.

N19 Les autres bourses et prix présentent une économie (KCHF 309). L'écart s'explique principalement par la crise sanitaire en lien avec la réduction de la mobilité académique (KCHF 266).

N20 Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF 246), les subventions aux associations d'étudiants-es présentent une économie (KCHF 12).

5.4.3 Faculté des sciences

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		1 225 929	440 000	785 929	178.6%	440 000
42	Taxes et revenus divers		311 295	-	311 295		-
	Remboursements	N1	210 329	-	210 329		-
	Autres prestations de service et ventes	N2	100 966	-	100 966		-
43	Recettes diverses		11 822	-	11 822		-
44	Revenus financiers		-	-	-		-
46	Subventions acquises		5 071	-	5 071		-
	Autres subventions		5 071	-	5 071		-
49	Imputations internes	N3	897 741	440 000	457 741	104.0%	440 000
3	Charges	N4	118 115 811	117 884 720	231 091	0.2%	117 485 280
30	Charges du personnel		112 121 665	111 884 817	236 848	0.2%	111 540 977
	Personnel administratif	N5	30 051 405	29 777 470	273 935	0.9%	29 740 470
	Corps enseignant	N6	60 147 146	60 563 659	-416 513	-0.7%	60 237 819
	Allocations, indemnités	N7	615 825	481 633	134 192	27.9%	481 633
	Cotisations patronales	N8	21 244 370	20 994 157	250 213	1.2%	20 994 157
	Autres		62 919	67 898	-4 979	-7.3%	86 898
31	Dépenses générales	N9	4 716 439	5 149 806	-433 367	-8.4%	5 097 376
	Fournitures		2 319 735	2 724 011	-404 276	-14.8%	2 680 081
	Mobilier, machines		126 149	222 710	-96 561	-43.4%	222 710
	Services, honoraires		1 012 870	601 137	411 733	68.5%	592 637
	Entretien immeubles		28 966	23 688	5 278	22.3%	23 688
	Entretien mobilier		657 785	428 891	228 894	53.4%	428 891
	Loyers, redevances		75 913	97 700	-21 787	-22.3%	97 700
	Dédomagement personnel		482 402	1 051 669	-569 267	-54.1%	1 051 669
	Diverses charges		12 619	-	12 619		-
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées		3 362	10 000	-6 638	-66.4%	10 000
	Subventions		-	7 000	-7 000	-100.0%	10 000
	Bourses sociales et dépannages		362	-	362		-
	Autres bourses et prix		3 000	3 000	-	0.0%	-
39	Imputations internes	N3	1 274 345	840 097	434 248	51.7%	836 927
	Occupation de postes		807.3	797.3	10.0	1.3%	797.3
	Personnel administratif	N5	296.0	295.3	0.7	0.2%	295.3
	Corps enseignant	N6	511.3	502.0	9.3	1.9%	502.0
	Corps professoral		123.3	139.3	-16.0	-11.5%	139.3
	Collaborateurs.trices de l'enseignement		388.0	362.7	25.3	7.0%	362.7

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel. À relever que les remboursements des assurances sociales sont budgétés au niveau de l'administration

centrale alors que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées. Font exception ceux de l'assurance maternité qui sont budgétés et comptabilisés au niveau de l'administration centrale. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements sont conformes aux prévisions budgétaires.

N2 L'écart sur les autres prestations de service et ventes (KCHF 101) s'explique principalement par une prestation externe en lien avec la crise sanitaire (KCHF 95).

N3 L'écart sur les produits d'imputations internes (KCHF 458) s'explique par des remboursements provenant de structures du budget « État » (KCHF 167), sans impact sur le résultat net et une sur-utilisation des réserves constituées au sein de la chaire SIG (KCHF 639 au lieu de KCHF 400 budgété). L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est négatif (KCHF 371). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

N4 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 769), l'objectif de non dépense est atteint. La Faculté présente une économie (KCHF 538). Le taux d'utilisation du budget s'élève à 99.5 %. Pour la Faculté, la crise sanitaire induit globalement une économie sur les charges (KCHF 245).

N5 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 33), les charges de personnel PAT présentent un dépassement (KCHF 241), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique entièrement par une sur-utilisation des postes.

N6 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 291), les charges de personnel PENS présentent une économie (KCHF 707), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique entièrement par une sous-utilisation des postes du corps professoral compensée partiellement par une sur-utilisation des postes des collaboratrices de l'enseignement, mais dont les salaires moyens sont inférieurs (KCHF 642), ainsi que par une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 65).

N7 L'écart s'explique principalement par le versement de diverses indemnités (départ à la retraite, jubilé, naissance, etc.) d'un montant plus élevé que prévu initialement au budget.

N8 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 74), les cotisations patronales présentent un dépassement (KCHF 176). Deux facteurs de sens opposé expliquent cet écart. Premièrement, il s'agit d'une économie en lien avec les charges de personnel (KCHF 76). Deuxièmement, cela résulte d'un dépassement lié à la sous-évaluation du taux de cotisation de prévoyance professionnelle (KCHF 252).

N9 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 161), les dépenses générales présentent une économie (KCHF 272). L'écart s'explique principalement par la crise sanitaire en lien avec des économies sur les dédommagements de personnel (KCHF 570) partiellement compensés par des dépassements sur les mandats et l'entretien (KCHF 300).

5.4.4 Faculté de médecine

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		8 419 751	6 452 819	1 966 932	30.5%	6 452 819
42	Taxes et revenus divers		6 031 757	4 919 201	1 112 556	22.6%	4 919 201
	Recettes médecine dentaire	N1	4 950 708	4 468 285	482 423	10.8%	4 468 285
	Remboursements	N2	425 695	-	425 695	-	-
	Autres prestations de service et ventes	N3	655 354	450 916	204 438	45.3%	450 916
43	Recettes diverses	N4	86 044	-	86 044	-	-
46	Subventions acquises		-	-	-	-	-
49	Imputations internes	N5	2 301 950	1 533 618	768 332	50.1%	1 533 618
3	Charges	N6	101 732 346	100 564 411	1 167 935	1.2%	100 517 671
30	Charges du personnel		93 265 124	92 354 512	910 612	1.0%	92 443 862
	Personnel administratif	N7	29 802 051	29 421 175	380 876	1.3%	29 421 175
	Corps enseignant	N8	45 046 201	45 064 050	-17 849	0.0%	45 153 400
	Allocations, indemnités	N9	674 176	428 443	245 733	57.4%	428 443
	Cotisations patronales		17 612 496	17 407 160	205 336	1.2%	17 407 160
	Autres	N10	130 200	33 684	96 516	286.5%	33 684
31	Dépenses générales	N11	6 976 841	7 070 599	-93 758	-1.3%	6 934 509
	Fournitures		2 050 162	3 054 756	-1 004 594	-32.9%	3 121 356
	Mobilier, machines		83 546	118 900	-35 354	-29.7%	118 900
	Services, honoraires		4 110 260	3 310 315	799 945	24.2%	3 107 625
	Entretien immeubles		3 978	-	3 978	-	-
	Entretien mobilier		362 014	297 800	64 214	21.6%	297 800
	Loyers, redevances		110 775	64 928	45 847	70.6%	64 928
	Dédomagement personnel		246 148	223 900	22 248	9.9%	223 900
	Diverses charges		9 958	-	9 958	-	-
33	Amortissements ordinaires		63 147	90 000	-26 853	-29.8%	90 000
	Pertes sur débiteurs	N12	63 147	90 000	-26 853	-29.8%	90 000
36	Subventions accordées	N13	619 605	835 500	-215 895	-25.8%	835 500
	Subventions		607 240	828 000	-220 760	-26.7%	778 000
	Bourses sociales et dépannages		-	-	-	-	2 500
	Autres bourses et prix		5 965	2 500	3 465	138.6%	55 000
	Subventions aux associations d'étudiants-es		6 400	5 000	1 400	28.0%	-
39	Imputations internes	N5	807 630	213 800	593 830	277.8%	213 800
	Occupation de postes		627.9	628.1	-0.1	0.0%	628.1
	Personnel administratif	N7	286.8	290.5	-3.7	-1.3%	290.5
	Corps enseignant	N8	341.1	337.6	3.5	1.0%	337.6
	Corps professoral		99.8	114.7	-14.9	-13.0%	114.7
	Collaborateurs.trices de l'enseignement		241.4	222.9	18.5	8.3%	222.9

N1 La Clinique universitaire de médecine dentaire affiche une amélioration du chiffre d'affaires par rapport aux attentes budgétaires (KCHF 482), expliquée par un volume d'activités plus important que prévu.

N2 L'écart s'explique par des remboursements de personnel mis à disposition d'entités tierces (KCHF 53), sans impact sur le résultat net. Le solde concerne des remboursements d'assurances sociales. À relever que les remboursements des assurances sociales sont budgétés au niveau de l'administration centrale alors que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées. Font exception ceux de l'assurance maternité qui sont budgétés et comptabilisés au niveau de l'administration centrale. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

N3 L'écart s'explique principalement par des facturations de prestations en lien avec l'accord de collaboration avec l'École supérieure d'hygiénistes dentaires (KCHF 94), d'enseignement auprès de la HES-Santé (KCHF 88), ainsi que par des recettes sur la vente de matériel aux étudiants-es en médecine dentaire (KCHF 75). Dans la mesure où il s'agit de refacturations qui compensent des charges non budgétées, il n'y a pas d'impact sur le résultat net.

N4 L'écart s'explique principalement par la rétrocession des médecins-dentistes pour leurs activités privées (KCHF 58) et par la refacturation aux HUG des frais de nominations des professeurs-es (KCHF 28). À relever que ces recettes ne sont pas budgétées, étant très volatiles d'une année à l'autre. Elles sont sans impact sur le résultat net.

N5 L'écart sur les produits d'imputations internes s'explique principalement par des remboursements provenant de structures du budget « État » (KCHF 389), sans impact sur le résultat net. Le solde de l'écart correspond à des remboursements de fonds provenant de l'extérieur (KCHF 379). L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 1 553). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

N6 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 1 485), l'objectif de non dépense est atteint. La Faculté présente une économie (KCHF 317). Le taux d'utilisation du budget facultaire s'élève à 99.7 %. Pour la Faculté, la crise sanitaire augmente globalement les charges (KCHF 96).

N7 Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF - 215), les charges de personnel PAT présentent un dépassement (KCHF 166), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par une sur-utilisation des postes (KCHF 234) compensée partiellement par une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 68).

N8 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 560), les charges de personnel PENS présentent une économie (KCHF 577), cotisations patronales non comprises. L'écart s'explique par une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 465) et une sous-utilisation des postes (KCHF 113).

N9 L'écart s'explique principalement par le versement de diverses indemnités (départ à la retraite, jubilé, naissance, etc.) d'un montant plus élevé que prévu initialement au budget.

N10 L'écart s'explique par des frais d'annonce pour des recrutements dans le corps professoral plus importants que prévus au budget.

N11 Compte tenu des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 59), les dépenses générales présentent une économie (KCHF 34) qui s'explique principalement par des économies sur les dédommagements de personnel en lien avec la crise sanitaire (KCHF 100).

N12 L'écart s'explique par des pertes sur débiteurs de la Clinique universitaire de médecine dentaire moins importantes que prévues.

N13 Les subventions présentent une économie (KCHF 213) qui s'explique principalement par la subvention accordée à la Fondation pour recherches médicales, moins importante que prévue initialement (KCHF 220) suite à la signature de la nouvelle convention avec l'Université.

5.4.5 Faculté des lettres

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		2 053 027	1 670 000	383 027	22.9%	1 670 000
42	Taxes et revenus divers		962 558	1 670 000	-707 442	-42.4%	1 670 000
	Autres écolages	N1	936 274	1 645 000	-708 726	-43.1%	1 645 000
	Remboursements	N2	8 129	-	8 129	-	-
	Autres prestations de service et ventes	N1	18 155	25 000	-6 845	-27.4%	25 000
43	Recettes diverses		6 077	-	6 077	-	-
46	Subventions acquises		10 040	-	10 040	-	-
	Autres subventions		10 040	-	10 040	-	-
49	Imputations internes	N3	1 074 352	-	1 074 352	-	-
3	Charges	N4	40 374 809	40 559 198	-184 389	-0.5%	40 443 938
30	Charges du personnel		39 809 179	39 498 916	310 263	0.8%	39 385 016
	Personnel administratif	N5	2 724 265	2 490 019	234 246	9.4%	2 490 019
	Corps enseignant	N6	29 348 635	29 458 133	-109 499	-0.4%	29 344 233
	Allocations, indemnités	N7	175 786	120 230	55 556	46.2%	120 230
	Cotisations patronales		7 552 422	7 416 177	136 245	1.8%	7 416 177
	Autres		8 072	14 357	-6 285	-43.8%	14 357
31	Dépenses générales	N8	414 370	754 782	-340 412	-45.1%	753 422
	Fournitures		45 831	204 601	-158 770	-77.6%	203 241
	Mobilier, machines		3 323	10 400	-7 077	-68.0%	10 400
	Services, honoraires		226 679	273 840	-47 161	-17.2%	273 840
	Entretien immeubles		-	2 000	-2 000	-100.0%	2 000
	Entretien mobilier		5 349	5 000	349	7.0%	5 000
	Loyers, redevances		21 233	75 000	-53 767	-71.7%	75 000
	Dédomagement personnel		110 021	183 941	-73 920	-40.2%	183 941
	Diverses charges		1 935	-	1 935	-	-
33	Amortissements ordinaires		-	-	-	-	-
36	Subventions accordées	N9	57 300	200 000	-142 700	-71.4%	200 000
	Subventions		10 000	10 000	-	0.0%	-
	Autres bourses et prix		47 300	190 000	-142 700	-75.1%	200 000
39	Imputations internes	N3	93 960	105 500	-11 540	-10.9%	105 500
	Occupation de postes		248.8	243.8	5.1	2.1%	243.8
	Personnel administratif	N5	25.1	25.3	-0.2	-1.0%	25.3
	Corps enseignant	N6	223.8	218.5	5.3	2.4%	218.5
	Corps professoral		65.0	71.9	-6.9	-9.6%	71.9
	Collaborateurs.trices de l'enseignement		158.7	146.6	12.2	8.3%	146.6

N1 La Maison des Langues affiche un chiffre d'affaires en dessous des prévisions initiales (KCHF 66). Cet écart s'explique par l'annulation de la première session des cours d'été et la baisse

de fréquentation des sessions suivantes, en lien avec la crise sanitaire (KCHF 435) compensé par des revenus plus importants que prévus pour les autres cours dispensés (KCHF 369), notamment dans le cadre du programme Horizon Académique. Globalement, le résultat net de la Maison des Langues présente une économie (KCHF 16).

N2 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel. À relever que les remboursements des assurances sociales sont budgétés au niveau de l'administration centrale alors que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées. Font exception ceux de l'assurance maternité qui sont budgétés et comptabilisés au niveau de l'administration centrale. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements sont conformes aux prévisions budgétaires.

N3 L'écart sur les produits d'imputations internes s'explique principalement par des facturations de cours dispensés par la Maison des Langues (KCHF 651) et des fonds « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (KCHF 335). L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 903). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

N4 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 32), l'objectif de non dépense est dépassé. Le taux d'utilisation du budget s'élève à 98.5 %. La Faculté présente une économie (KCHF 616). Pour la Faculté, la crise sanitaire induit globalement une économie sur les charges (KCHF 415).

N5 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 45), les charges de personnel PAT présentent un dépassement (KCHF 189), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par une sur-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 142) et des postes (KCHF 47).

N6 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 279), les charges de personnel PENS présentent une économie involontaire (KCHF 389), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par une sous-utilisation des postes du corps professoral compensée en partie par une sur-utilisation des postes des collaborateurs-trices de l'enseignement, mais dont les salaires moyens sont inférieurs (KCHF 179), par l'annulation de la première session des cours d'été et la baisse de fréquentation des sessions suivantes (KCHF 105), ainsi que par une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 105).

N7 L'écart s'explique principalement par le versement de diverses indemnités (départ à la retraite, jubilé, naissance, etc.) d'un montant plus élevé que prévu initialement au budget.

N8 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 44), les dépenses générales présentent une économie (KCHF 385). L'écart s'explique principalement par la crise sanitaire en lien avec des économies sur les fournitures de bureau (KCHF 155), les dédommagements de personnel (KCHF 70), les loyers (KCHF 50) et les mandats (KCHF 40), ainsi que par des économies additionnelles sur les fournitures de bureau (KCHF 53).

N9 Les subventions accordées affichent une économie (KCHF 143). L'écart s'explique principalement par une sous-utilisation du budget de bourses aux doctorants-es et d'aide à la publication de thèses en partie en lien avec la crise sanitaire (KCHF 100).

5.4.6 Faculté d'économie et management

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		329 055	-	329 055		-
42	Taxes et revenus divers		8 740	-	8 740		-
	Remboursements	N1	8 740	-	8 740		-
43	Recettes diverses		-	-	-		-
46	Subventions acquises		-	-	-		-
49	Imputations internes	N2	320 315	-	320 315		-
3	Charges	N3	18 670 529	18 796 641	-126 112	-0.7%	18 553 281
30	Charges du personnel		17 962 513	18 404 716	-442 203	-2.4%	18 161 356
	Personnel administratif	N4	1 437 587	1 593 182	-155 595	-9.8%	1 593 182
	Corps enseignant	N5	13 013 690	13 282 997	-269 307	-2.0%	13 039 637
	Allocations, indemnités		65 321	102 158	-36 837	-36.1%	102 158
	Cotisations patronales		3 441 915	3 419 756	22 159	0.6%	3 419 756
	Autres		4 000	6 623	-2 623	-39.6%	6 623
31	Dépenses générales	N6	607 181	324 425	282 756	87.2%	324 425
	Fournitures		61 889	40 000	21 889	54.7%	40 000
	Mobilier, machines		7 765	9 100	-1 335	-14.7%	9 100
	Services, honoraires		461 424	102 550	358 874	350.0%	102 550
	Entretien mobilier		1 163	-	1 163	-	-
	Loyers, redevances		-	12 775	-12 775	-100.0%	12 775
	Dédomagement personnel		74 941	160 000	-85 059	-53.2%	160 000
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées		-	7 500	-7 500	-100.0%	7 500
	Subventions		-	7 500	-7 500	-100.0%	-
	Bourses sociales et dépannages		-	-	-		7 500
39	Imputations internes	N2	100 834	60 000	40 834	68.1%	60 000
	Occupation de postes		114.8	115.7	-1.0	-0.8%	115.7
	Personnel administratif	N4	13.7	15.8	-2.1	-13.6%	15.8
	Corps enseignant	N5	101.1	99.9	1.2	1.2%	99.9
	Corps professoral		42.4	44.6	-2.2	-5.0%	44.6
	Collaborateurs.trices de l'enseignement		58.7	55.3	3.4	6.1%	55.3

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales. À relever que les remboursements des assurances sociales sont budgétés au niveau de l'administration centrale alors que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées. Font exception ceux de l'assurance maternité qui sont budgétés et comptabilisés au niveau de l'administration centrale. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

N2 L'écart sur les produits d'imputations internes s'explique principalement par des facturations des fonds « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (KCHF 302). L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 240). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

N3 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 329), l'objectif de non dépense est largement dépassé. La Faculté présente une économie (KCHF 455). Le taux d'utilisation du budget s'élève à 97.6 %. Pour la Faculté, la crise sanitaire induit globalement à une hausse des charges (KCHF 92).

N4 Compte tenu des recettes et des imputations qui compensent des charges (KCHF -8), les charges de personnel PAT présentent une économie (KCHF 163), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par une sous-utilisation des postes (KCHF 131) et du budget du personnel auxiliaire (KCHF 32).

N5 Compte tenu des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 194), les charges de personnel PENS présentent une économie (KCHF 463), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par une sous-utilisation des postes du corps professoral (KCHF 420) et du budget du personnel auxiliaire (KCHF 43).

N6 Compte tenu des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 40), les dépenses générales présentent un dépassement (KCHF 242). Cet écart s'explique en partie par la crise sanitaire en lien avec des dépassements sur les honoraires des consultants externes pour le remplacement du corps professoral (KCHF 192) partiellement compensés par des économies sur les dédommagements de personnel (KCHF 80). Aux effets de la crise sanitaire s'ajoutent des dépassements sur des frais de licences et de bases de données (KCHF 132).

5.4.7 Faculté des sciences de la société

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		38 655	-	38 655		-
42	Taxes et revenus divers		1 904	-	1 904		-
	Remboursements	N1	1 904	-	1 904		-
43	Recettes diverses		2 373	-	2 373		-
46	Subventions acquises		-	-	-		-
49	Imputations internes	N2	34 378	-	34 378		-
3	Charges	N3	18 614 011	18 998 531	-384 520	-2.0%	18 937 511
30	Charges du personnel		18 286 913	18 572 456	-285 543	-1.5%	18 511 436
	Personnel administratif	N4	1 746 993	1 714 835	32 158	1.9%	1 714 835
	Corps enseignant	N5	12 929 552	13 259 855	-330 303	-2.5%	13 198 835
	Allocations, indemnités	N6	125 701	105 332	20 369	19.3%	105 332
	Cotisations patronales	N7	3 481 392	3 485 683	-4 291	-0.1%	3 485 683
	Autres		3 275	6 751	-3 476	-51.5%	6 751
31	Dépenses générales	N8	238 542	341 175	-102 633	-30.1%	341 175
	Fournitures		40 649	47 400	-6 751	-14.2%	47 400
	Mobilier, machines		9 272	8 000	1 272	15.9%	8 000
	Services, honoraires		117 321	98 700	18 621	18.9%	98 700
	Entretien mobilier		421	6 300	-5 880	-93.3%	6 300
	Loyers, redevances		44	7 775	-7 731	-99.4%	7 775
	Dédommagement personnel		70 004	173 000	-102 996	-59.5%	173 000
	Diverses charges		833	-	833		-
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées		515	7 500	-6 985	-93.1%	7 500
	Autres bourses et prix		515	7 500	-6 985	-93.1%	7 500
39	Imputations internes	N2	88 040	77 400	10 640	13.7%	77 400
	Occupation de postes		109.8	116.9	-7.1	-6.1%	116.9
	Personnel administratif	N4	16.4	16.5	-0.1	-0.8%	16.5
	Corps enseignant	N5	93.4	100.4	-7.0	-6.9%	100.4
	Corps professoral		41.8	46.1	-4.3	-9.4%	46.1
	Collaborateurs.trices de l'enseignement		51.7	54.3	-2.6	-4.9%	54.3

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel. À relever que les remboursements des assurances sociales sont budgétés au niveau de l'administration centrale alors que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées. Font exception ceux de l'assurance maternité qui sont budgétés et comptabilisés au niveau de l'administration centrale. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements sont conformes aux prévisions budgétaires.

N2 L'écart sur les produits d'imputations internes (KCHF 34) s'explique par des facturations des fonds « État » (KCHF 33). L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est négatif (KCHF 4). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

N3 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 36), l'objectif de non dépense est largement dépassé. La Faculté présente une économie (KCHF 421). Le taux d'utilisation du budget s'élève à 97.8 %. Pour la Faculté, la crise sanitaire induit globalement une économie sur les charges (KCHF 100).

N4 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 5), les charges de personnel PAT présentent un dépassement (KCHF 37), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique principalement par une sur-utilisation du budget en postes en lien avec le traitement d'heures supplémentaires et des stagiaires non prévus-es au budget (KCHF 20).

N5 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 2), les charges de personnel PENS présentent une économie (KCHF 332), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par une sous-utilisation des postes du corps enseignant (KCHF 319) et du budget du personnel auxiliaire (KCHF 14).

N6 L'écart s'explique principalement par le versement de diverses indemnités (départ à la retraite, jubilé, naissance, etc.) d'un montant plus élevé que prévu initialement au budget.

N7 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 1), les cotisations patronales présentent une économie (KCHF 3). Deux facteurs de sens opposé expliquent cet écart. Premièrement, il s'agit d'une économie en lien avec les charges de personnel (KCHF 63). Deuxièmement, cela résulte d'un dépassement lié à la sous-évaluation du taux de cotisation de prévoyance professionnelle (KCHF 60).

N8 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 29), les dépenses générales présentent une économie (KCHF 132) qui s'explique principalement par la crise sanitaire en lien avec des économies sur les dédommagements de personnel (KCHF 100).

5.4.8 Faculté de droit

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		1 039 146	1 056 000	-16 854	-1.6%	1 056 000
42	Taxes et revenus divers		1 034 494	1 020 000	14 494	1.4%	1 020 000
	Autres écolages	N1	1 008 978	1 020 000	-11 022	-1.1%	1 020 000
	Remboursements	N2	23 597	-	23 597	-	-
	Autres prestations de service et ventes		1 919	-	1 919	-	-
43	Recettes diverses		1 773	-	1 773		-
46	Subventions acquises		-	-	-		-
49	Imputations internes	N3	2 879	36 000	-33 121	-92.0%	36 000
3	Charges	N4	20 569 969	21 121 832	-551 863	-2.6%	21 040 572
30	Charges du personnel		20 204 418	20 574 234	-369 816	-1.8%	20 492 974
	Personnel administratif	N5	2 548 115	2 361 090	187 025	7.9%	2 361 090
	Corps enseignant	N6	13 740 082	14 223 308	-483 226	-3.4%	14 142 048
	Allocations, indemnités		137 275	123 509	13 766	11.1%	123 509
	Cotisations patronales		3 778 946	3 858 858	-79 912	-2.1%	3 858 858
	Autres		-	7 469	-7 469	-100.0%	7 469
31	Dépenses générales	N7	279 095	438 598	-159 503	-36.4%	438 598
	Fournitures		131 551	158 586	-27 035	-17.0%	158 586
	Mobilier, machines		849	1 500	-651	-43.4%	1 500
	Services, honoraires		117 476	138 567	-21 091	-15.2%	138 567
	Entretien mobilier		-	5 000	-5 000	-100.0%	5 000
	Loyers, redevances		808	30 000	-29 192	-97.3%	30 000
	Dédomagement personnel		27 047	104 945	-77 898	-74.2%	104 945
	Diverses charges		1 364	-	1 364	-	-
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées		1 000	-	1 000		-
	Autres bourses et prix		1 000	-	1 000	-	-
39	Imputations internes	N3	85 456	109 000	-23 544	-21.6%	109 000
	Occupation de postes		139.7	139.8	-0.1	-0.1%	139.8
	Personnel administratif	N5	24.4	23.1	1.3	5.6%	23.1
	Corps enseignant	N6	115.3	116.7	-1.4	-1.2%	116.7
	Corps professoral		31.7	36.9	-5.2	-14.0%	36.9
	Collaborateurs.trices de l'enseignement		83.6	79.9	3.7	4.6%	79.9

N1 L'École d'avocature affiche un chiffre d'affaires légèrement en dessous des prévisions initiales (KCHF 11). Globalement le résultat net de l'École d'avocature présente une économie (KCHF 66) qui s'explique principalement par des économies sur les dépenses générales (KCHF 44) et sur les charges du personnel en partie en lien avec la crise sanitaire (KCHF 20).

N2 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel. À relever que les remboursements des assurances sociales sont budgétés au niveau de l'administration centrale alors que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées. Font exception ceux de l'assurance maternité qui sont budgétés et comptabilisés au niveau de l'administration centrale. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements sont conformes aux prévisions budgétaires.

N3 L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est négatif (KCHF 37). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

N4 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 8), l'objectif de non dépense est largement dépassé. La Faculté présente une économie (KCHF 544). Le taux d'utilisation du budget s'élève à 97.4 %. Pour la Faculté, la crise sanitaire induit globalement une économie sur les charges (KCHF 238).

N5 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 29), les charges de personnel PAT présentent un dépassement (KCHF 216), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique principalement par une sur-utilisation des postes suite à des remplacements de personnel PAT dont certains et certaines en arrêt maladie de longue durée (KCHF 171) et du budget du personnel auxiliaire (KCHF 45).

N6 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 19), les charges de personnel PENS présentent une économie involontaire (KCHF 502), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique principalement par une sous-utilisation des postes du corps professoral compensée en partie par une sur-utilisation des postes des collaboratrices de l'enseignement, mais dont les salaires moyens sont inférieurs (KCHF 359) et par une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 143).

N7 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 28), les dépenses générales présentent une économie (KCHF 187). L'écart s'explique principalement par la crise sanitaire en lien avec des économies sur les dédommagements de personnel (KCHF 75), les fournitures de bureau (KCHF 25) et les mandats (KCHF 20), ainsi que par des économies additionnelles sur les loyers et l'entretien (KCHF 34) et sur les fournitures de bureau (KCHF 28).

5.4.9 Faculté de théologie

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		7 583	-	7 583		-
42	Taxes et revenus divers		7 583	-	7 583		-
	Remboursements	N1	7 583	-	7 583		-
43	Recettes diverses		-	-	-		-
46	Subventions acquises		-	-	-		-
49	Imputations internes		-	-	-		-
3	Charges	N2	3 566 529	3 601 659	-35 130	-1.0%	3 601 659
30	Charges du personnel		2 225 885	2 138 704	87 181	4.1%	2 138 704
	Personnel administratif	N3	269 779	258 606	11 173	4.3%	258 606
	Corps enseignant	N4	1 503 330	1 441 543	61 787	4.3%	1 441 543
	Allocations, indemnités		36 848	35 060	1 788	5.1%	35 060
	Cotisations patronales		415 928	402 715	13 213	3.3%	402 715
	Autres		-	780	-780	-100.0%	780
31	Dépenses générales	N5	62 393	85 730	-23 337	-27.2%	85 730
	Fournitures		9 169	10 130	-961	-9.5%	10 130
	Mobilier, machines		358	500	-142	-28.4%	500
	Services, honoraires		37 726	29 875	7 851	26.3%	29 875
	Entretien mobilier		429	-	429		-
	Loyers, redevances		550	1 000	-450	-45.0%	1 000
	Dédomagement personnel		14 160	44 225	-30 065	-68.0%	44 225
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées	N6	1 274 497	1 368 225	-93 728	-6.9%	1 368 225
	Subventions		1 265 144	1 353 225	-88 081	-6.5%	1 353 225
	Bourses sociales et dépannages		-	-	-		15 000
	Autres bourses et prix		9 354	15 000	-5 646	-37.6%	-
39	Imputations internes		3 754	9 000	-5 246	-58.3%	9 000
	Occupation de postes		16.8	17.4	-0.6	-3.5%	17.4
	Personnel administratif	N3	2.5	2.3	0.2	7.1%	2.3
	Corps enseignant	N4	14.3	15.1	-0.8	-5.1%	15.1
	Corps professoral		1.5	1.5	0.0	0.0%	1.5
	Collaborateurs.trices de l'enseignement		12.8	13.6	-0.8	-5.7%	13.6

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales. À relever que les remboursements des assurances sociales sont budgétés au niveau de l'administration centrale alors que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées. Font exception ceux de l'assurance maternité qui sont budgétés et comptabilisés au niveau de l'administration centrale. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

N2 Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF - 8), l'objectif de non dépense est atteint. La Faculté présente une économie (KCHF 43). Le taux d'utilisation du budget s'élève à 99.8 %. Pour la Faculté, la crise sanitaire induit globalement à une économie sur les charges (KCHF 35).

N3 Les charge de personnel PAT présentent un dépassement (KCHF 11), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par une sur-utilisation de postes (KCHF 17) compensé par une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 5).

N4 Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF - 6), les charges de personnel PENS présentent un dépassement (KCHF 56), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique premièrement par une sur-utilisation de postes d'assistants-es pour garantir les enseignements suite au départ à la retraite d'un professeur dont le poste a été repourvu seulement à partir du mois d'août (KCHF 51). À cela s'ajoute une sur-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 5). Ce dépassement est entièrement compensé par une économie sur la subvention accordée à la Fondation de la Faculté autonome de théologie (KCHF 88) qui correspond à 75 % des salaires des professeurs-es.

N5 Compte tenu de l'écart des dépenses comptabilisées en imputations internes (KCHF - 5), les dépenses générales présentent une économie (KCHF 29) qui s'explique principalement par la crise sanitaire (KCHF 33).

N6 L'écart s'explique principalement par la subvention accordée à la Fondation de la Faculté autonome de théologie moins élevée que prévue (KCHF 88) suite au départ à la retraite d'un professeur dont le poste a été repourvu seulement à partir du mois d'août.

5.4.10 Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		1 187 512	1 169 351	18 161	1.6%	1 169 351
42	Taxes et revenus divers		460 627	709 351	-248 724	-35.1%	709 351
	Autres écolages		-6 000	-	-6 000	-	-
	Remboursements	N1	45 143	-	45 143	-	-
	Autres prestations de service et ventes	N2	421 484	709 351	-287 867	-40.6%	709 351
43	Recettes diverses		-	-	-	-	-
46	Subventions acquises		-	-	-	-	-
49	Imputations internes	N3	726 884	460 000	266 884	58.0%	460 000
3	Charges	N4	39 870 284	39 899 764	-29 480	-0.1%	39 846 484
30	Charges du personnel		38 924 143	38 671 898	252 245	0.7%	38 618 618
	Personnel administratif	N5	3 692 580	3 751 722	-59 142	-1.6%	3 751 722
	Corps enseignant	N6	27 050 824	26 808 531	242 293	0.9%	26 755 251
	Allocations, indemnités		832 486	822 374	10 112	1.2%	822 374
	Cotisations patronales		7 343 073	7 271 191	71 882	1.0%	7 271 191
	Autres		5 180	18 080	-12 900	-71.3%	18 080
31	Dépenses générales	N7	510 874	795 866	-284 992	-35.8%	798 866
	Fournitures		119 695	243 855	-124 160	-50.9%	246 855
	Mobilier, machines		33 601	55 000	-21 399	-38.9%	55 000
	Services, honoraires		286 071	224 011	62 060	27.7%	224 011
	Entretien immeubles		-	4 000	-4 000	-100.0%	4 000
	Entretien mobilier		1 007	5 000	-3 993	-79.9%	5 000
	Loyers, redevances		1 517	16 000	-14 483	-90.5%	16 000
	Dédommagement personnel		68 734	248 000	-179 266	-72.3%	248 000
	Diverses charges		250	-	250	-	-
33	Amortissements ordinaires		-	-	-	-	-
36	Subventions accordées	N8	312 132	306 000	6 132	2.0%	306 000
	Subventions		312 132	306 000	6 132	2.0%	306 000
39	Imputations internes	N3	123 134	126 000	-2 866	-2.3%	123 000
	Occupation de postes		259.4	260.2	-0.8	-0.3%	260.2
	Personnel administratif	N5	35.9	36.4	-0.5	-1.4%	36.4
	Corps enseignant	N6	223.5	223.8	-0.3	-0.1%	223.8
	Corps professoral		46.3	48.5	-2.2	-4.6%	48.5
	Collaborateurs.trices de l'enseignement		177.2	175.3	1.9	1.1%	175.3

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales. À relever que les remboursements des assurances sociales sont budgétés au niveau de l'administration centrale alors que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées. Font exception ceux de l'assurance maternité qui sont budgétés et comptabilisés au niveau de l'administration

centrale. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

N2 L'écart s'explique par une baisse de chiffre d'affaires du Pôle Cité (KCHF 288) suite à une réduction des activités proposées. Cette baisse est sans impact sur le résultat net, puisque le Pôle Cité présente une économie équivalente sur les charges de personnel PAT.

N3 L'écart sur les produits d'imputations internes s'explique principalement par des remboursements provenant de structures du budget « État » (KCHF 205), sans impact sur le résultat net. Le solde représente des facturations des fonds « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (KCHF 62). L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 23). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

N4 Compte tenu des dépassements budgétaires autorisés (KCHF 80), des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 18), l'objectif de non dépense est atteint. La Faculté présente une économie involontaire (KCHF 128). Le taux d'utilisation du budget s'élève à 99.7 %. Pour la Faculté, la crise sanitaire induit globalement à une hausse des charges (KCHF 50).

N5 Compte tenu des dépassements budgétaires autorisés (KCHF 65), des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 186), les charges de personnel PAT présentent un dépassement (KCHF 61), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par une sur-utilisation des postes (KCHF 125), atténuée par une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 64).

N6 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 175), les charges de personnel PENS présentent un dépassement (KCHF 68), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par une sur-utilisation de postes (KCHF 93) atténuée par une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 25).

N7 Compte tenu des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 56), les dépenses générales présentent une économie involontaire (KCHF 341) qui s'explique principalement par des économies sur les dédommagements de personnel en lien avec la crise sanitaire (KCHF 200) et des économies sur les fournitures de bureau (KCHF 124).

N8 L'écart s'explique par un dépassement sur la subvention à la Fondation des Archives Piaget (KCHF 6). Cela résulte principalement de remboursements de frais (KCHF 46) et d'une économie sur un poste qui n'a pas encore été repourvu suite à un départ à la retraite (KCHF 34).

5.4.11 Faculté de traduction et d'interprétation

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		96 841	-	96 841		-
42	Taxes et revenus divers		22 360	-	22 360		-
	Remboursements	N1	22 360	-	22 360		-
43	Recettes diverses		-	-	-		-
46	Subventions acquises		-	-	-		-
49	Imputations internes	N2	74 481	-	74 481		-
3	Charges	N3	10 778 757	10 762 015	16 742	0.2%	10 762 015
30	Charges du personnel		10 695 210	10 627 892	67 318	0.6%	10 627 892
	Personnel administratif	N4	1 105 956	1 063 169	42 787	4.0%	1 063 169
	Corps enseignant	N5	7 519 040	7 510 377	8 663	0.1%	7 510 377
	Allocations, indemnités		55 713	49 273	6 440	13.1%	49 273
	Cotisations patronales		2 013 000	2 001 199	11 801	0.6%	2 001 199
	Autres		1 500	3 874	-2 374	-61.3%	3 874
31	Dépenses générales	N6	68 216	99 123	-30 907	-31.2%	99 123
	Fournitures		17 091	13 000	4 091	31.5%	13 000
	Mobilier, machines		-	1 000	-1 000	-100.0%	1 000
	Services, honoraires		31 372	35 000	-3 628	-10.4%	35 000
	Entretien immeubles		3 534	1 000	2 534	253.4%	1 000
	Entretien mobilier		3 231	1 000	2 231	223.1%	1 000
	Loyers, redevances		-	2 000	-2 000	-100.0%	2 000
	Dédomagement personnel		12 787	46 123	-33 336	-72.3%	46 123
	Diverses charges		200	-	200		-
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées		-	-	-		-
39	Imputations internes	N2	15 332	35 000	-19 668	-56.2%	35 000
	Occupation de postes		70.0	70.5	-0.5	-0.7%	70.5
	Personnel administratif	N4	9.9	10.0	0.0	-0.1%	10.0
	Corps enseignant	N5	60.1	60.6	-0.5	-0.8%	60.6
	Corps professoral		11.0	14.6	-3.5	-24.1%	14.6
	Collaborateurs.trices de l'enseignement		49.1	46.0	3.0	6.5%	46.0

N1 L'écart s'explique par des remboursements de personnel mis à disposition d'entités tierces (KCHF 14), sans impact sur le résultat net. Le solde concerne des remboursements d'assurances sociales. À relever que les remboursements des assurances sociales sont budgétés au niveau de l'administration centrale alors que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées. Font exception ceux de l'assurance maternité qui sont budgétés et comptabilisés au niveau de l'administration centrale. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat

net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

N2 L'écart sur les produits d'imputations internes s'explique principalement par des facturations des fonds « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (KCHF 70). L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 68). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

N3 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 97), l'objectif de non dépense est atteint. Le taux d'utilisation du budget s'élève à 99.3%. Pour la Faculté, la crise sanitaire induit globalement à une économie sur les charges (KCHF 45).

N4 Compte tenu des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 19), les charges de personnel PAT présentent un dépassement (KCHF 24), cotisations patronales non comprises. Cet écart est attribuable à une sur-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 15) et des postes (KCHF 9).

N5 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 56), les charges de personnel PENS présentent une économie (KCHF 47), cotisations patronales non comprises. Cet écart est attribuable à une sous-utilisation des postes de collaborateurs-trices de l'enseignement (KCHF 43) et du budget du personnel auxiliaire (KCHF 3).

N6 Compte tenu des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 25), les dépenses générales présentent une économie (KCHF 56). Cette dernière s'explique principalement par la crise sanitaire en lien avec des économies sur les dédommagements de personnel (KCHF 30) et sur les fournitures de bureau (KCHF 24).

5.5 Investissements

5.5.1 Investissements par type de bailleurs de fonds

au 31 décembre 2021	Fonds État	FNS	Autres fonds étrangers	Fonds propres affectés	Université
Appareils scientifiques	5 370 844	2 787 693	3 310 428	1 926 434	13 395 399
Matériels informatiques	4 389 853	430 656	273 254	725 896	5 819 659
Matériel, mobilier, audiovisuel, divers	2 867 651	10 671	258 657	179 904	3 316 883
Véhicules	86 284	1 021	-	-	87 305
Aménagements	1 816 665	-	80 497	52 776	1 949 938
Logiciels	2 731 695	12 893	56 096	12 521	2 813 205
Total	17 262 993	3 242 934	3 978 932	2 897 531	27 382 391

au 31 décembre 2020	Fonds État	FNS	Autres fonds étrangers	Fonds propres affectés	Université
Appareils scientifiques	7 537 607	1 210 044	2 275 653	1 483 402	12 506 705
Matériels informatiques	6 145 808	265 908	428 637	996 203	7 836 556
Matériel, mobilier, audiovisuel, divers	3 098 270	1 062	21 736	277 340	3 398 409
Véhicules	13 200	-	-	85 620	98 820
Aménagements	947 240	-	-	31 634	978 873
Logiciels	1 684 183	1 193	16 111	191 108	1 892 595
Total	19 426 308	1 478 207	2 742 137	3 065 307	26 711 958

Écart Comptes 2021 vs Comptes 2020	Fonds État	FNS	Autres fonds étrangers	Fonds propres affectés	Université
Appareils scientifiques	-2 166 762	1 577 649	1 034 775	443 032	888 694
Matériels informatiques	-1 755 955	164 748	-155 382	-270 307	-2 016 897
Matériel, mobilier, audiovisuel, divers	-230 619	9 609	236 921	-97 436	-81 526
Véhicules	73 084	1 021	-	-85 620	-11 515
Aménagements	869 425	-	80 497	21 143	971 065
Logiciels	1 047 512	11 700	39 985	-178 587	920 611
Total	-2 163 315	1 764 727	1 236 795	-167 776	670 432

5.5.2 Investissements « État » par faculté

Crédit de renouvellement :

Le Grand Conseil a voté en septembre 2019 une loi ouvrant un crédit de programme (KCHF 69 950) pour la période 2020 à 2024 (L12462). Le crédit de renouvellement est réparti en tranches annuelles indicatives calculées sur la base des dépenses nettes. Il participe au renouvellement des équipements utilisés dans le cadre des activités d'enseignement et de recherche. Le crédit de renouvellement peut également être utilisé pour des acquisitions nouvelles, ainsi que pour des extensions limitées d'actifs existants, à condition que ces dépenses ne représentent pas davantage qu'un tiers du crédit alloué.

La répartition par faculté et par catégorie de biens est décidée par le Rectorat sur la base d'enveloppes forfaitaires calculées sur l'état des inventaires et les durées effectives d'utilisation des biens. Il est attendu des titulaires de fonds d'investissement de réaliser des arbitrages de proximité puisque les enveloppes allouées ne couvrent que partiellement le renouvellement des équipements de l'Université. Dans la période d'un crédit de renouvellement, les commandes réalisées en fin d'année, engendrant une livraison en début d'année suivante, donnent lieu à un report budgétaire automatique et les soldes disponibles sont mutualisés. Les soldes non dépensés au terme de la période du crédit de renouvellement sont abandonnés, à l'exception des commandes fermes qui auront été enregistrées jusqu'en novembre 2024 et concrétisées au cours du premier trimestre 2025.

Sur la base des données des immobilisations, en ne prenant en considération que les dépenses imputées sur le crédit de renouvellement 2020 / 2024, les dépenses d'investissements enregistrées en 2021 sont les suivantes :

	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
				en CHF	en %	
Crédit de renouvellement (loi 11524)	<i>N1</i>	13 764 706	16 654 946	-2 890 239	-17.4%	14 000 000
Sciences	<i>N2/N3</i>	4 193 839	4 843 772	-649 933	-13.4%	4 077 300
Médecine	<i>N2</i>	2 454 538	3 376 005	-921 467	-27.3%	2 361 000
Lettres	<i>N2</i>	96 514	96 440	74	0.1%	82 800
Économie et de Management	<i>N2</i>	62 304	62 400	-96	-0.2%	62 400
Sciences de la Société	<i>N2</i>	44 716	63 081	-18 364	-29.1%	54 100
Droit	<i>N2</i>	21 422	30 967	-9 545	-30.8%	22 100
Théologie	<i>N2</i>	17 421	21 100	-3 679	-17.4%	16 100
Psychologie et Sciences de l'Éducation	<i>N2</i>	209 271	218 942	-9 670	-4.4%	178 300
Traduction et Interprétation	<i>N2</i>	38 365	38 600	-235	-0.6%	38 600
Centres interfacultaires	<i>N2/N3</i>	183 317	202 078	-18 761	-9.3%	196 700
Rectorat et services rattachés	<i>N2/N3</i>	626 304	2 025 941	-1 399 637	-69.1%	1 470 700
Services communs	<i>N2/N3</i>	5 816 696	5 675 620	141 075	2.5%	5 439 900

L'Université réalise des transferts budgétaires d'un fonds central de réallocation vers les facultés en cours d'exercice. Ces derniers concernent la répartition des crédits d'installation des

professeurs-es. Ils expliquent la variation entre le budget initial et le budget avec transfert. À relever que les autorisations de dépassement budgétaire autorisé par le Rectorat n'induisent pas de transferts budgétaires ou de dotations complémentaires. Elles ne sont pas visibles dans le budget final.

N1 Par catégorie de biens, la part des acquisitions est de 37 % pour les appareils scientifiques, de 24 % pour le matériel informatique, de 18 % pour l'aménagement et le matériel divers, de 9 % pour les logiciels, de 7 % pour le matériel audiovisuel, et de 5 % pour le mobilier. Cette décomposition par catégorie de biens est en correspondance avec les prévisions budgétaires, à l'exception des appareils scientifiques. Pour ces derniers, elle est inférieure aux attentes budgétaires (- 7 %) et s'est reportée principalement sur l'aménagement et le matériel divers (+ 6 %). Pour mémoire, les règles budgétaires permettent aux titulaires de fonds d'investissement d'effectuer des réallocations entre les catégories de biens à condition de respecter l'enveloppe budgétaire à leur disposition.

N2 Globalement, corrigées des reports budgétaires 2021 (KCHF 2 358), les dépenses du crédit de renouvellement affichent une économie involontaire (KCHF 532). Compte tenu des règles de gestion adoptées, l'économie est mutualisée dans le fonds de réallocation du Rectorat inscrit au budget 2022. Quant aux reports budgétaires, ils vont permettre à l'Université d'honorer les engagements pris en 2021 pour lesquels la livraison n'a pas pu être réalisée en 2021 comme prévu initialement.

N3 Les écarts s'expliquent par les autorisations de dépassement budgétaire accordées par le Rectorat. Cela concerne les services communs et plus particulièrement les divisions des bâtiments (KCHF 122) et de l'information scientifique (KCHF 26).

Crédits d'ouvrage :

Dans le cadre des crédits d'ouvrage octroyés à l'Université par l'État, les dépenses suivantes ont été réalisées en 2021 :

	Notes	Comptes	Budget avec transferts	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
				en CHF	en %	
Crédits d'ouvrage		3 498 287	11 091 512	-7 593 225	-68.5%	11 091 512
Loi 9995 CMU 5	N1	228 415	1 160 000	-931 585	-80.3%	1 160 000
Loi 10822 CMU 6	N1	186 261	968 611	-782 350	-80.8%	968 611
Loi 10875 AEM	N2	459 788	1 242 901	-783 113	-63.0%	1 242 901
Loi 12146 HPC	N3	2 211 018	4 020 000	-1 808 982	-45.0%	4 020 000
Loi 12149 Aile Jura	N4	107 162	200 000	-92 838	-46.4%	200 000
Loi 12767 SI étudiants-es	N5	305 643	3 500 000	-3 194 357	-91.3%	3 500 000

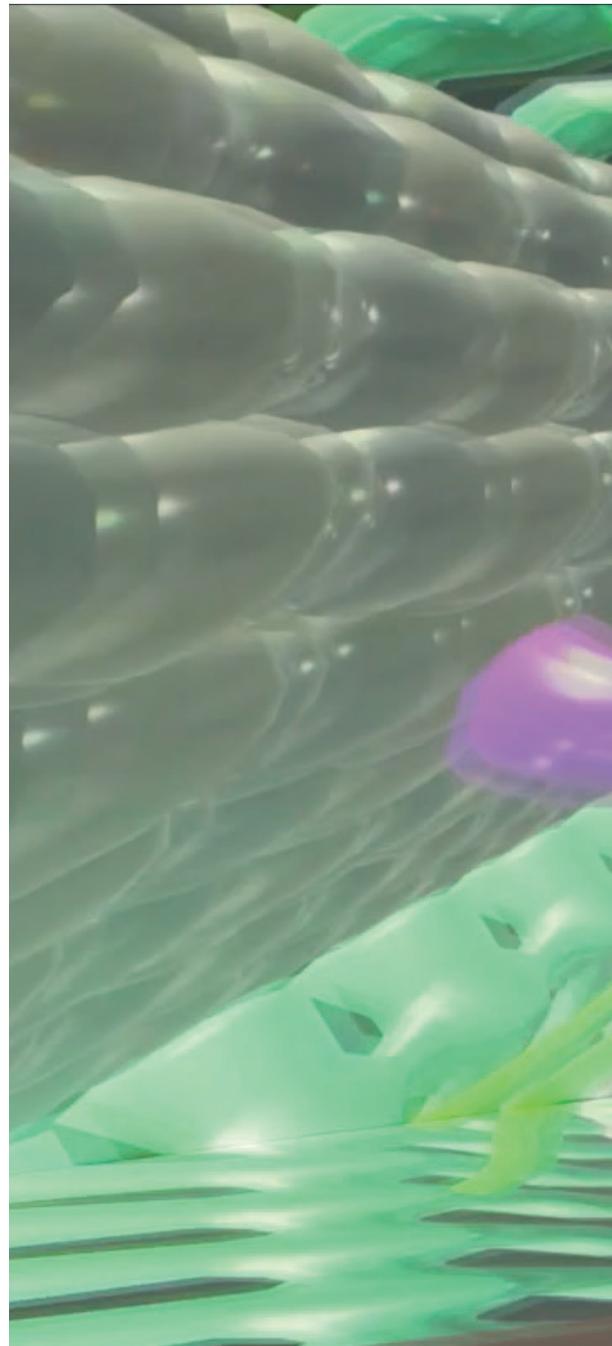
N1 Pour les lois « L9995 » et « L10822 », le retard engendré par l'arrêt des travaux opérés en 2020 dans l'attente du vote du Grand Conseil et les problèmes d'approvisionnement en lien avec la crise sanitaire ont ralenti l'avancement des chantiers. Le report budgétaire des lois « L9995 » et « L10822 » se poursuit (KCHF 2 851). Il est attendu que les travaux se terminent d'ici fin 2023.

N2 Suite à des retards dans les commandes, notamment dus à la crise sanitaire, le déménagement du département de physique appliquée de la Faculté des sciences a été reporté. En conséquence, les dépenses sont inférieures à celles prévues au budget. Pour la loi « L10875 », le report budgétaire se poursuit (KCHF 783). Il est attendu que les travaux se terminent d'ici fin 2022.

N3 L'écart s'explique par le report d'un appel d'offre pour des serveurs de calcul et pour une infrastructure de stockage en 2022 (KCHF 1 000). Pour la loi « L12146 », le report budgétaire se poursuit (KCHF 7 510). En raison des retards cumulés, il est probable que l'utilisation du crédit d'ouvrage se prolonge jusqu'à la fin de l'exercice 2024.

N4 L'écart s'explique par des livraisons retardées à début 2022. Pour la loi « L12149 », le report budgétaire se poursuit (KCHF 754). Il est attendu que les travaux se terminent d'ici fin 2023.

N5 L'écart s'explique principalement par un démarrage et une mise en place du programme plus lents que prévus. À cela s'ajoutent des incertitudes quant à la plateforme technique qui ont amené à différer des recrutements au début de l'exercice 2022. Pour la loi « L12767 », le report budgétaire se poursuit (KCHF 11 694). Il est attendu que les travaux se terminent d'ici fin 2025.



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Division comptabilité et gestion financière

24 rue Général-Dufour

1211 Genève 4